



Assemblée générale

Distr. générale
28 novembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 156 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission de l'Organisation
des Nations Unies pour la stabilisation
en République démocratique du Congo**

Exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat	5
A. Considérations générales	5
B. Utilisation des crédits	6
C. Activités d'appui de la Mission	15
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	16
E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	17
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	18
III. Exécution du budget	77
A. Ressources financières	77
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	78
C. Évolution des dépenses mensuelles	78
D. Autres produits et ajustements, et avances internes	79
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	79



F.	Activités de fond et autres activités relatives aux programmes	80
G.	Contributions non budgétisées	81
IV.	Analyse des écarts	81
V.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	85
VI.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/274 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée	86
A.	Assemblée générale	86
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	87

Résumé

La corrélation entre les dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 et l'objectif de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (protection des civils, appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité et appui).

Au cours de l'exercice considéré, la MONUSCO a continué de placer la protection des civils au premier plan, dans un contexte de détérioration des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo due à l'escalade de la violence des groupes armés et à la résurgence du Mouvement du 23 mars (M23). Face à cette situation, la Mission a soutenu activement l'action régionale visant à favoriser le désarmement des groupes armés et à réduire les tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda grâce aux processus de Nairobi et de Luanda et repris les opérations conjointes avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) dans le territoire de Beni. Dans le cadre du plan de transition conjoint, elle a fermé son bureau local à Kalemie à la fin du mois de juin 2022 et continué de collaborer avec le Gouvernement pour évaluer les progrès accomplis au regard des 18 jalons et des indicateurs définis dans ledit plan.

La MONUSCO a engagé des dépenses d'un montant de 1 018,9 millions de dollars au cours de l'exercice considéré, ce qui représente un taux d'exécution du budget de 97,7 % (les dépenses de l'exercice 2020/21 s'étaient élevées quant à elles à 1 002,1 millions de dollars et le taux d'exécution à 93,2 %).

L'existence d'un solde inutilisé (23,9 millions de dollars) tient au fait que les dépenses de personnel ont été inférieures aux prévisions : en ce qui concerne le personnel militaire et le personnel de police, les taux de déploiement tardif des observateurs militaires, des militaires et des policiers des Nations Unies ont été plus élevés (d'où des dépenses moins importantes de matériel appartenant aux contingents) et le coût des rations plus faible que prévu ; pour ce qui est du personnel civil, les taux de vacance dans certaines catégories ont dépassé les prévisions, et des voyages autorisés au titre des avantages du personnel recruté sur le plan international ont été reportés en conséquence des restrictions de déplacement liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par le fait que les dépenses de fonctionnement ont été supérieures aux prévisions, en raison de l'achat de carburant à un prix plus élevé que prévu et du remplacement du matériel dont la durée d'utilité était dépassée.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	522 261,7	496 937,2	25 324,5	4,8
Personnel civil	265 262,5	260 238,0	5 024,5	1,9
Dépenses opérationnelles	255 204,7	261 681,2	(6 476,5)	(2,5)
Montant brut	1 042 728,9	1 018 856,4	23 872,5	2,3

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Recettes provenant des contributions du personnel	27 232,7	26 798,9	433,8	1,6
Montant net	1 015 496,2	992 057,5	23 438,7	2,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	1 042 728,9	1 018 856,4	23 872,5	2,3

Exécution du budget : ressources humaines

Catégorie	Effectif approuvé ^a	Effectif réel (moyenne)	Taux de vacance (pourcentage) ^b
Observateurs militaires	660	495	25,0
Contingents	13 640/13 140 ^c	12 484	6,5
Police des Nations Unies	591	412	30,3
Unités de police constituées	1 410	1 231	12,7
Personnel recruté sur le plan international	697	614	11,9
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	193	179	7,3
Agents des services généraux	1 460	1 377	5,7
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires recrutés sur le plan international	313	293	6,4
Volontaires recrutés sur le plan national	14	11	21,4
Emplois de temporaire ^d			
Personnel recruté sur le plan international	4	3	25,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	10	7	30,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	46	45	2,2
Personnel fourni par des gouvernements	90	55	38,9

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.

^c L'effectif autorisé a été revu par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2612 (2021) du 20 décembre 2021.

^d Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 (exercice 2021/22), que le Secrétaire général a présenté dans son rapport du 19 février 2021 (A/75/769), s'élevait à 1 054 608 600 dollars (montant net : 1 027 331 300 dollars). Il couvrait le déploiement de 660 observateurs militaires, 13 640 membres des contingents, 2 001 membres des forces de police (dont 1 410 membres d'unités constituées), 702 membres du personnel recruté sur le plan international, 1 711 membres du personnel recruté sur le plan national (dont 203 administrateurs), 328 Volontaires des Nations Unies et 90 membres du personnel fourni par des gouvernements.
2. Dans son rapport du 26 avril 2021, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre des crédits d'un montant brut de 1 046 678 900 dollars pour l'exercice 2021/22 (A/75/822/Add.6, par. 49).
3. Par sa résolution 75/300, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 1 042 728 900 dollars (montant net : 1 015 496 200 dollars) destinés à financer le fonctionnement de la Mission durant l'exercice 2021/22. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

4. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MONUSCO dans sa résolution 1925 (2010) et l'a prorogé dans ses résolutions ultérieures. Il a énoncé le mandat correspondant à l'exercice considéré dans ses résolutions 2556 (2020) et 2612 (2021). Dans sa résolution 2612 (2021), le Conseil a décidé de réduire à 13 500 personnes l'effectif maximum autorisé de militaires et continué d'approuver le déploiement, à titre temporaire, d'un maximum de 360 membres d'unités de police constituées, à condition qu'ils soient déployés en remplacement du personnel militaire.
5. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de promouvoir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.
6. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (protection des civils, appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité et appui).
7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2021/22, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

8. Les priorités stratégiques de la Mission pour l'exercice 2021/22 ont été définies dans la résolution 2556 (2020) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a décidé que le mandat de la MONUSCO comporterait les tâches prioritaires de protection des civils et d'appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État. Dans sa résolution 2612 (2021), le Conseil a réaffirmé que ces deux tâches étaient prioritaires pour la Mission.

9. L'exercice 2021/22 a été marqué par plusieurs événements majeurs dont les conséquences ont largement infléchi la trajectoire de la République démocratique du Congo et l'exécution du mandat de la Mission. La MONUSCO n'a pas ménagé ses efforts pour réduire les tensions politiques et rassembler toutes les parties prenantes, y compris l'opposition et la société civile, afin de faire progresser les principales réformes et de renforcer les institutions nationales et la protection des civils.

10. Dans le domaine politique, citons les faits suivants : adoption d'une nouvelle loi régissant la composition et le fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante ; renouvellement partiel de la cour constitutionnelle chargée de valider les résultats des élections présidentielles et législatives nationales ; promulgation par le Président de la République démocratique du Congo, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, de la version révisée de la loi électorale en juin 2022. Ces trois initiatives ont toutefois été contestées par l'opposition, une partie de la majorité et la société civile, qui y voyaient des manœuvres partisans de l'Union sacrée de la nation visant à assurer la réélection de M. Tshisekedi Tshilombo à la présidence.

11. Au cours de l'exercice considéré, le Président a pris des décisions cruciales pour faire face à la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment en instaurant en mai 2021 l'état de siège, prolongé depuis, et en adoptant le Programme national de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation. À la suite de la résurgence du Mouvement du 23 mars (M23) en décembre 2021, la MONUSCO a activement soutenu l'action régionale visant à favoriser le désarmement des groupes armés et à réduire les tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, dans le cadre des processus de Nairobi et de Luanda. Elle a appuyé les activités du secrétariat conjoint du processus de Nairobi, notamment les consultations qu'il a menées auprès des groupes armés, des populations et des organisations de la société civile de la République démocratique du Congo afin de créer un environnement propice à la réinsertion sociale des membres de ces groupes.

12. L'insécurité a été exacerbée par des activités déstabilisatrices et une escalade de la violence dans l'est de la République démocratique du Congo (notamment par des activités de la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO), dans l'Ituri, et des Forces démocratiques alliées (ADF), dans l'Ituri et le Nord-Kivu) ainsi que par la résurgence du M23 dans le Nord-Kivu. Les opérations militaires menées par les forces nationales dans le cadre de l'état de siège se sont poursuivies dans l'Ituri et le Nord-Kivu. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités nationales, provinciales et locales, la MONUSCO a renforcé les stratégies à l'échelle de la Mission et les stratégies par zone, notamment dans le cadre de la transition, pour protéger les civils mis en danger par les groupes armés. Elle a fait face à des groupes armés qui tentaient d'attaquer des civils, déployé son personnel en tenue dans des zones désignées comme des points chauds et collaboré avec les autorités nationales, provinciales et locales pour renforcer la présence des forces nationales de sécurité et apaiser les tensions intercommunautaires. En août 2021, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la MONUSCO ont repris leurs opérations conjointes contre les ADF dans le territoire de Beni, conformément à la

politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. En outre, la Mission a continué de se concerter avec les FARDC dans le Nord-Kivu et l'Ituri pour planifier et mener des opérations conjointes contre les ADF, la CODECO et le M23. Elle a renforcé la coordination de ses activités de protection dans les provinces. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle s'est employée à prévenir et à atténuer les éventuelles répercussions négatives de ces opérations sur les civils, notamment en élaborant des plans de circonstance afin d'être mieux à même de réagir si des menaces pesaient sur ces derniers.

13. Le plan de transition conjoint du Gouvernement et de l'Organisation des Nations Unies (S/2021/807, annexe) a été soumis en septembre 2021 au Conseil de sécurité, qui l'a approuvé par sa résolution 2612 (2021). Par la suite, la Mission a présenté, parallèlement au rapport du Secrétaire général, deux rapports conjoints sur les progrès accomplis au regard des 18 jalons et des indicateurs définis dans ledit plan. Dans le cadre de ce plan, elle a continué de réduire sa présence en République démocratique du Congo. Comme prévu, elle a fermé son bureau local à Kalemie à la fin du mois de juin 2022, tout en conservant une capacité résiduelle pour aider à la réalisation de programmes conjoints dans les domaines des droits humains, de la justice, des affaires pénitentiaires et de la stabilisation et fournir un appui civil à la force durant sa présence temporaire à Bendera. Le bureau local de Kananga et l'antenne de Tshikapa ont eux aussi été fermés, en juin 2021, tandis qu'une capacité résiduelle était maintenue pour appuyer la mise en œuvre de l'approche fondée sur les interactions, qui consistait notamment à aider les autorités nationales à affermir les institutions judiciaires et pénitentiaires, et pour renforcer la capacité des défenseurs des droits humains et des organisations œuvrant dans ce domaine à suivre la situation des droits humains, à recueillir des données à ce sujet et à en rendre compte.

14. Tout au long de l'exercice considéré, la MONUSCO a continué de collaborer avec le Gouvernement dans le cadre du sous-groupe de travail conjoint sur la transition afin d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du plan de transition conjoint, notamment lors de réunions bimensuelles du secrétariat technique conjoint et d'ateliers trimestriels visant à harmoniser les données reçues sur les 18 jalons. Des difficultés au sein du Gouvernement ont entravé la mise en activité des trois autres sous-groupes de travail conjoints, qui portaient respectivement sur la protection des civils et les droits humains, sur le désarmement, la démobilisation, le relèvement et la stabilisation des communautés et sur les réformes institutionnelles.

15. La MONUSCO a continué de procéder à des évaluations conjointes des menaces pesant sur les civils en déployant des équipes mobiles d'appui à la protection dans tous les secteurs et bureaux locaux et en renforçant la mise en place de mécanismes de coordination relatifs à la protection des civils. Elle a procédé à une analyse des conflits et dressé la liste des principales parties prenantes, pour l'ensemble de la Mission en utilisant le Système complet d'évaluation de la performance et au niveau provincial en élaborant des stratégies en collaboration avec le Gouvernement, dans le cadre de l'approche globale. Elle a examiné ses dispositifs d'alerte et d'intervention rapides, notamment pour ce qui était de détecter et de traiter les alertes et de contrôler l'efficacité des interventions afin de renforcer l'application du principe de responsabilité. À Beni (Nord-Kivu), un centre opérationnel 24 heures sur 24 a été mis en place pour centraliser les informations sur les alertes et garantir une réaction rapide et coordonnée de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies, à l'issue d'une forte collaboration transversale. Face à une recrudescence de la violence dans l'Ituri, le Nord-Kivu et, dans une certaine mesure, le Sud-Kivu, la MONUSCO a ajusté son dispositif et concentré ses forces dans les zones touchées par des conflits entre groupes armés et des violences intercommunautaires de forte intensité. Elle conserve au cœur de son action la mobilisation de la population ainsi que le

renforcement de ses mécanismes de coordination relatifs à la protection des civils et de son système d'alerte rapide. En outre, la force a escorté des convois civils conjointement avec les FARDC afin que toute alerte précoce puisse être suivie d'une réaction immédiate.

16. La MONUSCO a continué d'appuyer la mise en place d'une force de police efficace et autonome, capable d'assumer ses fonctions conformément aux normes internationales, notamment dans le respect des droits humains et des libertés. Elle a encouragé les activités de police de proximité et de protection des populations locales, notamment les rondes de quartier, les patrouilles conjointes de la Mission et de la Police nationale congolaise, la collecte de renseignements et les initiatives tenant compte de la dimension de genre, tout en s'appuyant sur la stratégie de lutte contre l'insécurité pour assurer efficacement la sécurité dans les villages et les zones urbaines. En outre, pour renforcer l'autorité de l'État dans l'est de la République démocratique du Congo, la MONUSCO a préconisé et appuyé le déploiement de 692 policiers dans plusieurs points chauds, tels que Beni, Minembwe, la province de l'Ituri et Bendera.

17. L'exploitation illégale des ressources naturelles demeure l'une des principales sources de conflit et d'instabilité dans les provinces de l'est. Face à cette situation, la MONUSCO a mené des investigations sur l'exploitation illégale liée aux conflits, les flux financiers illicites et la dynamique de la contrebande transfrontières, ce qui a donné lieu à sept rapports d'analyse et d'enquête, ainsi qu'à des outils de cartographie, qui ont ensuite été mis à profit dans les programmes de travail des bureaux locaux, les plans d'intervention relatifs à la protection des civils et les bons offices de la direction de la Mission. Dans le cadre des activités visant à améliorer la sécurité dans les zones minières exposées aux conflits, elle a aidé l'Organisation internationale pour les migrations à former, à équiper et à déployer 250 éléments de la Police des mines dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. La Mission a soutenu le renforcement de la gouvernance du secteur minier en organisant en août 2021 un atelier de réflexion sur les aspects liés aux ressources naturelles du plan de transition et du plan d'action gouvernemental pour 2021-2023 avec le Ministère des mines et les services techniques d'exploitation minière. Elle a facilité la tenue de réunions trimestrielles entre les autorités minières, les partenaires techniques et financiers et les acteurs du secteur privé et de la société civile qui visaient à coordonner les projets en cours et à répondre aux préoccupations liées à la diligence raisonnable dans le secteur minier artisanal. Elle a poursuivi l'action engagée en matière de diligence raisonnable, de traçabilité et de certification en analysant l'incidence des systèmes industriels et en aidant les partenaires techniques externes à mener à bien leurs missions de validation des sites miniers grâce à la mise en place d'échanges d'informations, de mesures de sécurité et d'aménagements logistiques.

18. En ce qui concerne l'appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État et aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité, la Mission a organisé, en usant de ses bons offices, 22 réunions avec diverses parties prenantes de la société civile et du Gouvernement, des chefs religieux, des diplomates régionaux et des représentants d'organisations régionales pour promouvoir le dialogue et rechercher un consensus sur les préparatifs des élections de 2023 et pour désamorcer les tensions accompagnant la révision de la loi électorale. Elle a également continué d'offrir ses bons offices et de fournir des conseils stratégiques et techniques aux principales parties prenantes de la réforme du secteur de la sécurité, en préconisant pour la coordination de cette réforme une approche inclusive, globale et axée sur le dialogue, le renforcement des capacités, le suivi et l'évaluation. Dans le cadre de la gouvernance du secteur de la sécurité, la Mission a collaboré étroitement avec les organes de contrôle stratégique et les ministères de tutelle afin d'apporter un appui politique aux réformes des institutions chargées de la sécurité. Avec le soutien des

commissions défense et sécurité de l'Assemblée nationale et du Sénat, le Conseil national de sécurité s'emploie désormais à accélérer, grâce à un mécanisme de coordination nationale dirigé par ses soins, l'appropriation de la réforme du secteur de la sécurité par le pays.

19. La MONUSCO a continué de suivre, de coordonner et d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, tout en établissant des liens avec le Programme national de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, la justice transitionnelle et le redressement socioéconomique. Elle a soutenu à différents niveaux le nouveau Programme afin de faciliter le passage à une solution axée sur la population et adaptée au contexte et ainsi remédier à la présence des groupes armés et aux causes profondes des conflits. La MONUSCO et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont été les fers de lance de l'aide apportée à plusieurs niveaux dans l'élaboration d'une stratégie nationale inclusive, selon une approche participative, pour le Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation. Ce programme a été officiellement approuvé par le comité pilote le 4 avril 2022.

20. La Mission a également usé de ses bons offices pour inciter le Gouvernement à nommer des coordonnateurs provinciaux pour le Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation et à allouer les 14,1 millions de dollars restant dans le Fonds de cohérence pour la stabilisation, dirigé par l'Organisation des Nations Unies, pour financer un appui direct au Programme dans les zones prioritaires des provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Le Programme fournit un soutien complet en matière de réintégration, crée un environnement favorable à la cohabitation pacifique et s'attaque aux causes profondes des conflits en donnant la primauté aux préoccupations des populations en matière de stabilisation. Les interventions financées par le Fonds de cohérence pour la stabilisation ont servi à continuer de soutenir les autorités de l'État et les populations dans un cadre de sécurité, de bonne gouvernance et de justice, à mobiliser les énergies en faveur des processus de stabilisation et de réintégration communautaire et à encourager les populations des zones à forte concentration de groupes armés à participer aux activités de redressement socioéconomique préalables à l'exécution du Programme. Dans l'Ituri, 8 coopératives agricoles et 8 programmes d'investissement visant à stimuler l'emploi à brève échéance ont recruté 900 personnes, dont 500 jeunes et 300 femmes, pour reconstruire les infrastructures locales.

21. Dans le cadre de son action de lutte contre l'impunité et de renforcement des institutions de l'État et des réformes, la MONUSCO a fourni au système pénitentiaire un appui technique, consultatif et logistique relatif à la sécurité des prisons, à la réforme pénitentiaire, au renforcement des capacités, aux soins de santé des détenus et à leur réinsertion. En ce qui concernait la sécurité des prisons, les activités de la Mission ont permis de sécuriser la prise en charge des détenus radicalisés et extrémistes violents, avec pour résultat aucun incident majeur observé dans les 12 prisons prioritaires. Plus précisément, la Mission a contribué à l'installation et au renforcement de matériel de sécurité et à la modernisation des infrastructures pénitentiaires. Sur le front des réformes, les quatre lois pénitentiaires élaborées avec l'appui de la Mission ont été adoptées par la Commission droits de l'homme de l'Assemblée nationale et soumises au Conseil des ministres afin qu'il statue. Les projets de loi portaient respectivement sur les principes fondamentaux relatifs au régime pénitentiaire, sur le statut particulier du personnel pénitentiaire, sur l'organisation et le fonctionnement de la direction générale de l'administration pénitentiaire et sur l'application du régime pénitentiaire. En outre, un plan d'action relatif à la gestion des femmes détenues et des mineurs en conflit avec la loi ainsi qu'une stratégie de communication ont été élaborés et sont en cours d'application.

22. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a continué de surveiller, de vérifier et de signaler les violations des droits humains commises en République démocratique du Congo, en concentrant son attention sur les provinces touchées par les conflits. Il a recensé ces violations grâce à des activités courantes de surveillance, notamment en communiquant avec les membres de la société civile, les parties prenantes et d'autres partenaires pour la collecte et la vérification des informations, et grâce à des missions, notamment de surveillance, d'évaluation et d'enquête. L'état de siège instauré dans l'Ituri et le Nord-Kivu a continué d'avoir des répercussions négatives sur la situation des droits humains. Le déroulement d'opérations militaires dans ces deux provinces a réduit la capacité du Bureau à mener des missions. Le lancement de l'opération conjointe des Forces armées ougandaises et des FARDC en novembre 2021 a encore amoindri cette capacité, la MONUSCO n'étant pas autorisée à se rendre dans les zones concernées par l'opération. Par ailleurs, le Bureau n'a pas eu accès à plusieurs zones dans les provinces touchées par les conflits, en raison des conditions de sécurité et d'obstacles logistiques.

23. Malgré les conditions de sécurité difficiles régnant dans l'est de la République démocratique du Congo, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a continué de surveiller, de vérifier et de signaler systématiquement les cas de violence sexuelle liée aux conflits. Il a continué d'appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre de l'additif au Communiqué conjoint du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles commises en période de conflit, notamment en ce qui concernait les plans d'action des FARDC et de la Police nationale congolaise. En outre, il a coordonné plusieurs programmes visant à fournir un accompagnement médical, psychologique, socioéconomique et juridique aux victimes de violences sexuelles, notamment de celles liées aux conflits.

24. Les activités de sensibilisation et d'appui continues du secrétariat de la politique de diligence voulue en matière de droits humains ont contribué à la tenue de réunions sur les violations des droits humains imputables aux forces de défense et de sécurité, et ces réunions demeurent une étape essentielle dans la lutte contre l'impunité. Au cours de l'exercice considéré, le secrétariat a facilité la tenue de 31 réunions par les FARDC et de 50 réunions par la Police nationale congolaise (soit 81 réunions au total), et organisé à leur intention 16 sessions de formation et de sensibilisation aux droits humains et au droit international humanitaire.

25. L'adoption par le Parlement congolais de la loi sur la promotion et la protection des droits des peuples autochtones pygmées, le 14 juin 2022, et l'entrée en vigueur de la loi organique sur la promotion et la protection des droits des personnes handicapées, le 3 mai 2022, marquent une évolution positive dans la protection de ces groupes contre la discrimination et dans la promotion de leurs droits politiques, sociaux et économiques. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a fourni une assistance technique pour l'élaboration de ces projets de loi et pour la promotion de leur adoption, et continué de favoriser la sensibilisation du public et la mise en œuvre des lois. Il s'est également employé à faire adopter d'autres lois relatives à la promotion et à la protection des droits humains, dont une loi sur la protection des défenseurs des droits humains, une loi contre le tribalisme, le racisme et la xénophobie, une loi sur la presse et l'accès à l'information et une loi sur les manifestations publiques.

26. Afin de renforcer les moyens dont disposaient les membres de la société civile œuvrant à la protection des civils, dans le contexte de la transition, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a fourni des téléphones et des crédits d'appel à 43 responsables de réseaux de protection pour leur permettre d'envoyer des alertes et de mener des campagnes de sensibilisation auprès des autorités.

27. Pour contribuer à donner suite au Communiqué conjoint sur la lutte contre les violences sexuelles et à son additif, la Mission a apporté son soutien à la Conseillère spéciale du Président sur les questions relatives aux femmes, à la jeunesse et aux violences sexuelles, en plaçant au premier plan le renforcement des capacités des FARDC et de la police en matière de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits. Dans l'ensemble, l'accent a été mis sur la sensibilisation, le suivi et le signalement des violations et sur l'assistance à apporter aux victimes au moyen de services de conseils juridiques, l'objectif étant de lutter contre l'impunité et d'amener les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits et d'autres exactions graves à répondre de leurs actes. La visite que la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a effectuée en République démocratique du Congo en octobre 2021 a encore renforcé la détermination du Gouvernement, ce qui a donné lieu à une série de formations à l'intention des FARDC et de la Police nationale congolaise dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri et à Kisangani.

28. La MONUSCO a poursuivi sa collaboration avec les entités des Nations Unies, le Gouvernement, les organisations non gouvernementales internationales et nationales et les populations locales pour protéger les enfants touchés par les conflits armés et inciter les parties aux conflits à adopter un comportement propice à l'instauration d'un environnement plus protecteur pour les mineurs. Grâce à sa collaboration continue avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la MONUSCO a pu mettre pleinement en œuvre le mécanisme de surveillance et de signalement des six violations graves des droits de l'enfant commises lors de conflits armés. Elle a pris la tête des discussions menées avec les commandants des groupes armés sur les mesures de protection de l'enfance et coordonné son action avec l'UNICEF : elle a séparé les enfants des parties aux conflits et remis en temps voulu à l'UNICEF et à ses partenaires non gouvernementaux les enfants anciennement associés à des groupes armés non étatiques pour qu'ils soient pris en charge. À la suite de l'adoption du nouveau Programme national de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, la Mission a recommandé que le désarmement, la démobilisation et la réintégration des enfants soient dûment pris en compte dans le nouveau cadre opérationnel. Elle a continué de collaborer étroitement avec le Gouvernement, dans le cadre d'un groupe de travail technique conjoint, pour faire cesser et prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants et les autres violations graves commises contre des enfants par les forces de sécurité, conformément au plan d'action signé en 2012. Parmi les activités réalisées, citons la vérification de l'âge des recrues avant leur éventuelle incorporation dans les rangs des FARDC, les campagnes en faveur de la libération des enfants anciennement associés à des groupes armés non étatiques et l'aide apportée pour que les auteurs de graves violations des droits de l'enfant soient traduits en justice.

Activités de fond et autres activités relatives aux programmes

29. La Mission a mené une série d'activités relatives aux programmes qui visaient à favoriser l'exécution de son mandat en contribuant à la sécurité et à la protection des civils dans l'est de la République démocratique du Congo et en soutenant l'état de droit. Ces activités se sont déroulées essentiellement dans six provinces où la Mission était présente, à savoir le Kasaï, le Kasaï-Central, l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Tanganyika.

30. L'état d'avancement et la nature des activités menées sont décrits ci-après :

a) **Renforcement de la confiance (24 projets).** La Mission a accru son appui au renforcement des systèmes d'alerte rapide, à l'extension des comités de protection locaux et à la promotion de la participation des femmes aux initiatives de protection.

Elle a concentré son action sur le transfert des outils de protection des civils aux autorités congolaises, dans le cadre de son plan de transition, ce qui a permis d'améliorer sa capacité à communiquer avec la population civile, à soutenir le renforcement des capacités locales, à développer les initiatives de règlement des conflits et à collaborer avec la société civile. La Mission a réalisé 82 activités de renforcement des capacités et de sensibilisation en matière de protection des civils et 13 missions d'évaluation des outils utilisés pour la protection des civils dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'Ituri et le Tanganyika. Elle a notamment organisé 41 sessions de renforcement des capacités et 27 sessions de coaching sur la gouvernance de la sécurité à l'intention des autorités administratives militaires récemment nommées pendant l'état de siège. En outre, 9 sessions de renforcement des capacités et de coaching ont été organisées pour restructurer et adapter les groupes thématiques de la société civile de sorte qu'ils puissent mieux appuyer la gouvernance démocratique dans le Tanganyika et le Nord-Kivu ;

b) **Stabilisation des communautés (32 projets).** Quatre accords de paix ont été signés : un accord entre les Bira et les Hima, dans l'Ituri, un accord de cessation des hostilités par la CODECO, dans l'Ituri, un pacte de non-agression entre les territoires de Rutshuru et de Lubero, dans le Nord-Kivu, et un accord entre les Nande, les Hutu et les Hunde, dans le Nord-Kivu. En outre, trois plans d'action (l'un concernant le Nord-Kivu, et les deux autres, le Sud-Kivu) visant à résoudre les conflits intracommunautaires et intercommunautaires ont été approuvés ;

c) **Lutte contre la violence de proximité (65 projets).** Au cours de l'exercice considéré, 3 757 personnes ont bénéficié de projets de lutte contre la violence de proximité, qui avaient été mis en place puis confiés aux collectivités concernées. Les interventions ont porté essentiellement sur les activités génératrices de revenus, la formation professionnelle et la formation qualifiante, les emplois temporaires dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, l'amélioration des infrastructures et la mobilisation communautaire, comme la sensibilisation, les dialogues et l'engagement social. Ces initiatives ont contribué à la réinsertion de 1 640 ex-combattants, dont 78 femmes, permis à 872 femmes vulnérables de gagner leur vie et offert à 1 236 jeunes à risque, dont 386 femmes, ainsi qu'à 9 adultes et enfants associés à des groupes armés, dont 2 femmes, la possibilité de choisir d'autres voies que celle des groupes armés. La mise en œuvre de projets de lutte contre la violence de proximité a contribué notablement à promouvoir la stratégie de désarmement et de démobilisation, grâce à l'appui à la réinsertion qui a été proposé aux combattants désengagés et aux membres de leur communauté d'origine ;

d) **Droits humains (1 projet).** La MONUSCO a contribué à l'instauration et au renforcement du processus de justice transitionnelle aux niveaux national et provincial, l'objectif étant de promouvoir une paix et une réconciliation durables. Elle a aidé le Ministère des droits humains à lancer, dans les provinces du Tanganyika, du Kasaï, du Nord-Kivu et du Kongo-Central, des consultations qui permettraient au Gouvernement d'élaborer une stratégie de justice transitionnelle guidée par les réalités auxquelles font face les populations de la République Démocratique du Congo, en particulier les victimes de graves violations des droits humains, et les aspirations qu'elles nourrissent. Les consultations engagées dans le Tanganyika, le Kasaï et le Kongo-Central sont maintenant terminées et leurs résultats sont en cours de traitement. En outre, pour garantir la participation d'un échantillon varié de la population aux consultations, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a organisé 34 campagnes de sensibilisation sur la justice transitionnelle qui ont permis à 2 798 personnes, dont 1 890 femmes, de recevoir des informations détaillées sur la justice transitionnelle et ses effets en matière de promotion de la paix et de la stabilité aux niveaux national et provincial. Un atelier de sensibilisation a été spécialement organisé pour 50 chefs coutumiers, dont 4 femmes, afin de les encourager

à user de leur influence pour contribuer positivement au processus de justice transitionnelle. Par ailleurs, le Bureau a appuyé la mise en œuvre de stratégies provinciales concernant l'exercice de poursuites pénales pour les infractions les plus graves. Ainsi, cinq ateliers ont été programmés pour permettre aux autorités judiciaires militaires et civiles d'évaluer et d'actualiser les stratégies de poursuite pénale pour les infractions les plus graves commises dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Tanganyika, le Kasaï et le Kasaï-Central. De plus, grâce à l'expertise criminalistique de l'équipe d'assistance technique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la MONUSCO a fourni une assistance technique aux autorités judiciaires nationales pour les aider à mettre sur pied des enquêtes sur des charniers, à réaliser des autopsies et à collecter des preuves d'agression sexuelle pour les dossiers emblématiques prioritaires. Elle a également facilité l'organisation de 11 missions d'enquête et de 27 audiences foraines qui ont conduit à la condamnation de 109 auteurs de graves violations des droits humains, notamment de violences sexuelles liées aux conflits ;

e) **État de droit et institutions chargées de la sécurité (46 projets) :**

i) La MONUSCO a continué d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre la réforme de la justice nationale dans le cadre du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice et de son propre programme de travail pour 2022, qui a été validé en janvier 2022. L'exécution commune par le PNUD et la MONUSCO du Programme conjoint a contribué à : renforcer les capacités de la chaîne de justice pénale grâce à la formation de 441 acteurs judiciaires (313 hommes et 128 femmes), dont 220 dans le Tanganyika et le Kasaï-Central, conformément au plan de transition de la MONUSCO ; renforcer la responsabilité des acteurs judiciaires grâce à des inspections menées dans des tribunaux de première instance, des parquets et des prisons du Tanganyika, du Nord-Kivu et du Kasaï-Central, qui ont abouti à la libération de 137 détenus, dont 5 femmes, et à la régularisation de la détention de 515 prévenus ; permettre la tenue d'audiences foraines dans le Kasaï-Central et le Tanganyika, où 115 prévenus de sexe masculin ont été condamnés, dont 56 pour violences sexuelles, 43 prévenus de sexe masculin ont été acquittés et 3 mineurs ont été orientés vers des institutions judiciaires spécialisées. L'appui de la Mission concernant les audiences assurées par les tribunaux itinérants dans l'Ituri et le Sud-Kivu a donné lieu à la condamnation de 122 accusés, dont 1 femme, à l'acquittement de 27 accusés de sexe masculin et à la libération de 1 personne mineure ; dans le cas des inspections de la prison d'Aru (Ituri), l'appui apporté a permis la libération de 79 détenus de sexe masculin ;

ii) La MONUSCO a continué d'aider la Police nationale congolaise à mettre en œuvre les projets prioritaires prévus dans le plan d'action de réforme pour 2020-2024 afin de garantir la pérennité des acquis concernant le maintien de l'ordre en République démocratique du Congo. Pour ce qui était de renforcer les capacités de la Police nationale en matière de lutte contre l'impunité, les violations des droits humains et la montée de la criminalité, en particulier dans les provinces de l'est, la Mission a concentré ses efforts sur les services de police spécialisés, notamment en œuvrant pour que la Police des mines et la Police des frontières aient les moyens de combattre la grande criminalité et la criminalité organisée ; elle a également soutenu la lutte contre toutes les formes de violence sexuelle et mis en place un programme ciblé de renforcement des capacités pour contrer l'exploitation illicite des ressources naturelles. En outre, elle a créé un mécanisme d'intervention intégré et global permettant aux institutions de l'État et à la société civile d'être plus à même d'éliminer et de réduire les facteurs de conflit directs et profondément enracinés. En ce qui concernait la responsabilité de la Police nationale congolaise, la MONUSCO a poursuivi ses activités de

suivi, d'encadrement et de conseil pour renforcer les capacités de l'Inspection générale en matière de contrôle, d'évaluation et d'enquête sur les violations commises par les policiers. Elle a également épaulé l'Inspection générale en opérant un transfert durable de compétences et en élaborant un programme de renforcement des capacités axé sur les tâches opérationnelles de la police, la gestion des ressources et le respect des droits humains fondamentaux. Dans le cadre de la transition et pour pérenniser les acquis en mettant l'accent sur la formation, y compris celle des formateurs, la MONUSCO a transféré à l'équipe de pays des Nations Unies, au Gouvernement ou à d'autres parties prenantes plusieurs projets menés dans le Tanganyika et confié à la Police nationale congolaise les rôles de la stratégie de lutte contre l'insécurité. Elle a renforcé les capacités de la police et contribué à sa professionnalisation sur le plan du respect des droits humains, des opérations de maîtrise des foules et de la prise en compte de la dimension de genre dans les enquêtes de la police judiciaire. En outre, la formation mise en place a permis d'améliorer la capacité des brigades de protection de l'enfance et de prévention de la violence sexuelle à appliquer les règles relatives à la protection des victimes et des témoins. Grâce à ces interventions, les policiers ont été à même d'enquêter plus efficacement sur les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et les atteintes à la protection des enfants et de prendre de meilleures mesures pour y faire face ;

iii) La MONUSCO a continué de renforcer les capacités nationales en matière de gestion et de sécurité dans les prisons prioritaires, ce qui a permis de réduire le nombre d'atteintes à la sécurité en milieu pénitentiaire. Pour recenser les besoins prioritaires des établissements pénitentiaires, elle a procédé à un inventaire de leurs infrastructures. Elle a contribué à améliorer les conditions de vie des femmes détenues dans la prison de Kananga, ainsi que l'alimentation des détenus du Kongo-Central et de Kinshasa en soutenant une ferme pénitentiaire située à Luzumu. Parmi les activités liées aux services pénitentiaires, on peut citer : la tenue de 9 réunions de coordination des prisons, aux niveaux provincial et central ; l'organisation de 3 ateliers de sensibilisation de haut niveau et de 15 sessions de travail technique sur les réformes du système pénitentiaire ; la tenue de 1 session de formation sur ces réformes et sur la phase de transition à l'intention de 40 administrateurs pénitentiaires de haut rang ; la création d'un établissement de formation pour les agents pénitentiaires ; l'élaboration d'une stratégie de communication ; la tenue de 3 sessions de formation spécialisée itinérante ; l'encadrement quotidien des directeurs et surveillants de 11 prisons à haut risque et l'encadrement hebdomadaire des directeurs et surveillants de 1 prison ; des visites conjointes dans 7 prisons, dont 6 prioritaires ;

f) **Gestion des armes légères et de petit calibre (115 projets).** La MONUSCO a contribué plus avant à réduire la circulation des armes dans les zones touchées par des conflits armés en fournissant aux FARDC et à la Police nationale congolaise des coffres-forts où entreposer leurs armes et en améliorant les installations disponibles dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Kasai-Central et le Tanganyika et à Kinshasa en vue de garantir un stockage sûr et sécurisé des armes détenues par l'État ;

g) **Embargo sur les armes (3 projets).** La MONUSCO a surveillé efficacement l'application de l'embargo sur les armes, repéré et signalé les flux de personnel militaire, d'armes ou de matériel connexe traversant la frontière de la République démocratique du Congo, et échangé des informations utiles avec le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo. Les informations qu'elle a recueillies ont également servi à guider les opérations militaires, à évaluer la menace représentée par les groupes armés et à analyser les conditions de sécurité dans sa zone d'opérations.

C. Activités d'appui de la Mission

31. Au cours de l'exercice 2021/22, la Mission a continué de tirer parti des progrès accomplis dans le cadre des activités d'appui lors des exercices 2019/20 et 2020/21. Elle a atteint plusieurs jalons, notamment en ce qui concernait les objectifs suivants : a) consolider sa présence ; b) faciliter la mise en place des changements apportés au dispositif militaire et policier et ajuster le dispositif de la composante Appui afin de pouvoir répondre aux besoins ; c) renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, conformément à l'initiative « Action pour le maintien de la paix Plus » du Secrétaire général ; d) réduire au minimum les répercussions de la COVID-19 sur les opérations de sa chaîne d'approvisionnement ; e) mettre en œuvre son plan de gestion des infrastructures énergétiques et son plan de gestion des déchets.

32. La Mission a continué d'appuyer les bataillons de déploiement rapide, les forces d'intervention rapide récemment mises en place et la brigade d'intervention de la force en les faisant gagner en mobilité grâce à l'utilisation d'avions de transport lourd, d'hélicoptères et d'un drone aérien plus performant. Elle a également appuyé les déploiements d'unités de combat en mettant des hélicoptères de manœuvre et de transport lourd à la disposition de la force pour garantir la mobilité de cette dernière. Pendant l'exercice considéré, Goma est devenue la principale base d'opérations pour la rotation des troupes et de la police, ce qui a produit les effets suivants : utilisation plus efficace de la flotte aérienne grâce à une réduction du nombre de vols à vide vers et depuis Goma ; réduction de la dépendance de la Mission vis-à-vis de la Base d'appui d'Entebbe ; accroissement de la quantité de marchandises livrées directement en République démocratique du Congo, qui a été également rendu possible par l'amélioration du système routier national.

33. S'agissant du programme Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général, la MONUSCO s'est concentrée sur une série d'améliorations concernant en particulier la défense des bases et la protection des forces, en mettant à disposition et en distribuant des fournitures pour la défense des périmètres et en le faisant de manière plus souple et plus rapide, en entretenant et en consolidant les bases d'opérations et les sites de déploiement et en mettant en place une chaîne d'évacuation sanitaire performante.

34. Le renforcement de l'appui médical, plus particulièrement dans la région de Beni, a également permis de combler un manque important concernant l'appui des opérations militaires dans le secteur de Beni et de surmonter les difficultés relatives aux capacités de vol de nuit.

35. La MONUSCO a poursuivi sa lutte contre la COVID-19, et la pandémie a eu moins d'effets sur l'exécution du mandat de la Mission par rapport aux deux exercices précédents. Le succès de la lutte contre la COVID-19 a été dû principalement à la poursuite de la campagne de vaccination de l'ensemble du personnel de la Mission, à la réalisation de tests fréquents de dépistage de la maladie, à la poursuite de l'utilisation d'équipements de protection individuelle, à l'isolement des personnels civil et militaire de retour dans la zone de mission et au fléchissement général de la pandémie à l'intérieur et à l'extérieur de la MONUSCO. En outre, la Mission a organisé à l'intention du personnel une formation portant sur la connaissance de la maladie, les inquiétudes que celle-ci suscite et les méthodes de prévention.

36. La pandémie a eu pour effet indirect de perturber gravement la chaîne d'approvisionnement mondiale. Au cours de l'exercice considéré, les livraisons de marchandises ont subi des retards, notamment en raison de l'indisponibilité des conteneurs maritimes, et le prix des fournitures en général, notamment des produits de première nécessité, dont le carburant et les denrées alimentaires, a considérablement augmenté. La pandémie et les perturbations qu'elle a entraînées

dans la chaîne d'approvisionnement mondiale ont fortement retardé la livraison de fournitures essentielles le long des itinéraires logistiques principaux, augmenté les délais de livraison et diminué la productivité et l'efficacité des opérations de la Mission. Ces difficultés ont affecté la capacité de la MONUSCO à acheminer des marchandises et à mener des opérations de transport. Afin de répondre à certains besoins immédiats, la Mission a passé plusieurs commandes permanentes aux fins de l'approvisionnement local et travaillé en étroite collaboration avec la force et les fournisseurs de services. En application des directives du pays hôte et du Siège de l'ONU, tout le personnel de la MONUSCO a repris le travail dans les locaux des Nations Unies à compter du 1^{er} juin 2022. La Mission a continué de suivre l'évolution de la situation et de mettre en œuvre des mesures de prévention par l'intermédiaire de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée des questions relatives à la COVID-19 en République démocratique du Congo, notamment en organisant des campagnes de vaccination et en promouvant des mesures de sécurité.

37. La MONUSCO a mis en œuvre plusieurs activités conformes au plan de gestion des infrastructures énergétiques : elle a notamment modernisé les climatiseurs pour réduire les émissions de dioxyde de carbone, installé des compteurs d'énergie intelligents pour contrôler la consommation d'électricité et raccordé plusieurs sites à des sources d'énergie propres et à des fermes photovoltaïques. Elle a également mis en œuvre son plan de gestion des déchets et son programme de protection de l'environnement et pris plusieurs mesures pour améliorer les conditions de vie du personnel féminin en tenue dans 29 camps en rénovant les toilettes, en construisant de nouvelles toilettes, douches et fosses septiques et de nouveaux puits d'infiltration et en installant des stations d'épuration des eaux usées.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

38. Au cours de l'exercice, la MONUSCO a poursuivi sa mission de bons offices en dialoguant avec des organisations et des acteurs régionaux en vue d'offrir un appui politique propre à renforcer les institutions publiques en République démocratique du Congo, l'objectif étant de rétablir la confiance entre le Gouvernement et ses partenaires internationaux. Elle a notamment renforcé ses mécanismes d'échange d'informations et de coordination avec la communauté internationale afin de favoriser une action diplomatique concertée, d'apaiser les tensions et de promouvoir le soutien aux initiatives de paix et au dialogue. Il est à noter que, en étroite coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo s'est rendue à Bruxelles et à Paris pour demander à la communauté internationale de soutenir le processus de Nairobi et la feuille de route de Luanda. Avant le déploiement de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est, la Mission a également demandé que les partenaires régionaux garantissent la coordination des activités entre ladite force régionale, les forces armées déployées bilatéralement en République démocratique du Congo et la force de la MONUSCO, afin qu'elle puisse accomplir son mandat de protection des civils et de préservation de l'accès humanitaire. Elle a rencontré des représentants de l'Union africaine, de la Communauté de développement de l'Afrique australe, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Communauté d'Afrique de l'Est. Elle a maintenu sa coopération avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs en organisant toutes les deux semaines des réunions consultatives pour coordonner les bons offices et mettre en commun des analyses concernant la dynamique régionale. Des échanges réguliers ont également permis de renforcer les activités coordonnées avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

39. La Base d'appui d'Entebbe a continué de fournir des services à neuf entités des Nations Unies à Entebbe (Ouganda), à savoir le Centre de services régional d'Entebbe, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, le Bureau des services de contrôle interne, le Service de la lutte antimines de l'ONU, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Bureau de l'ombudsman régional et le Bureau de l'aide juridique au personnel, ainsi qu'un appui opérationnel au Bureau de la Coordinatrice résidente en Ouganda selon le principe du recouvrement des coûts. Elle a également pris en charge les demandes d'autres missions des Nations Unies opérant dans la région, notamment en leur fournissant un appui pour le transport aérien de passagers. En outre, le partenariat engagé avec le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies et le Programme alimentaire mondial (PAM) s'est poursuivi. Au cours de l'exercice considéré, la MONUSCO et le PAM ont signé un accord de prestation de services pour des contrats d'expédition de marchandises à l'échelle mondiale et des contrats d'affrètement d'avions à l'échelle régionale ; ces contrats sont utilisés en fonction des besoins et les services correspondants sont fournis selon le principe du recouvrement des coûts.

E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

40. Les entités des Nations Unies opérant en République démocratique du Congo ont continué de mettre en œuvre le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. La MONUSCO a apporté sa contribution en promouvant la consolidation de la paix, le renforcement du respect des droits humains, la protection des civils, la cohésion sociale et la démocratie. Au cours de l'exercice, le Groupe des politiques stratégiques a tenu régulièrement des réunions dans lesquelles la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies se sont employées à mettre au point une vision cohérente, en particulier sur la transition. Ces mécanismes de gouvernance ont également contribué à la coordination efficace de l'exécution du mandat de la MONUSCO, notamment la planification de la transition prévue par la résolution [2612 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité.

41. Après l'approbation par le Conseil de sécurité de la stratégie commune sur le retrait progressif et échelonné de la MONUSCO, une équipe intégrée de préparation à la transition a été chargée d'appuyer et d'orienter, sur le plan technique, la planification de la transition pour les entités des Nations Unies présentes en République démocratique du Congo. La Mission s'est également efforcée de faire progresser la mise en œuvre du plan de transition dans le Tanganyika et, afin d'en assurer la coordination au niveau provincial, a mis en place des équipes intégrées de préparation à la transition. La MONUSCO et l'équipe de pays ont également collaboré en vue de donner corps à l'approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. La priorité était de renforcer la coordination en revitalisant l'équipe chargée de la mise en œuvre de cette approche, composée de représentants du Gouvernement, de donateurs et d'organisations non gouvernementales internationales et nationales. Les restrictions suscitées par la pandémie de COVID-19 quant à l'organisation de réunions en présentiel ont pesé sur les efforts de coordination, car elles ont fait obstacle aux échanges avec le Gouvernement et la société civile.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : protection des civils

42. Au cours de la période considérée, la situation en matière de sécurité a été marquée par la résurgence du M23 au Nord-Kivu, par une escalade de la violence exercée par la CODECO en Ituri et par les ADF en l'Ituri et au Nord-Kivu et par la poursuite des opérations militaires des forces nationales sur fond d'état de siège, lequel a été instauré en mai 2021 et a depuis été étendu à l'Ituri et au Nord-Kivu. La MONUSCO a renforcé les stratégies à l'échelle de la Mission et les stratégies par zone, notamment dans le cadre de la transition, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités nationales, provinciales et locales, pour protéger les civils mis en danger par les groupes armés. Elle a affronté des groupes armés qui tentaient d'attaquer des civils, déployé ses composantes en tenue dans des zones désignées comme des points chauds et collaboré avec les autorités nationales, provinciales et locales pour renforcer la présence des forces nationales de sécurité et apaiser les tensions intercommunautaires. En août 2021, les FARDC et la MONUSCO ont repris leurs opérations conjointes contre les ADF dans le territoire de Beni, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

43. La Mission a procédé à un examen de son système d'alerte et d'intervention rapides et publié des directives visant à améliorer l'efficacité des dispositifs d'alerte et d'intervention rapides, notamment pour ce qui est de détecter et traiter les alertes et de contrôler l'efficacité de l'information afin de mieux appliquer le principe de responsabilité. À Beni, un centre opérationnel 24 heures sur 24 a été mis en place pour centraliser les informations sur les alertes et garantir une réaction rapide et coordonnée de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies, à l'issue d'une forte collaboration transversale. La MONUSCO a également effectué des patrouilles et escorté des convois civils conjointement avec les FARDC afin qu'une alerte rapide puisse être suivie d'une réaction immédiate. Elle a en outre plaidé pour une meilleure couverture réseau dans les points chauds du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika, afin de permettre d'intervenir rapidement en cas d'alerte rapide. Au cours de la période considérée, des commandants issus de trois groupes armés non étatiques ont signé des déclarations unilatérales et des feuilles de route visant à mettre fin au recrutement d'enfants et à d'autres violations graves des droits de l'enfant et à mener des actions de prévention en ce sens, aux côtés de la MONUSCO. La Mission a maintenu le dialogue avec les commandants, ce qui a permis à 280 enfants (236 garçons et 44 filles) de quitter librement les rangs de groupes armés. Les réunions régulièrement organisées à des fins de mentorat et de partage d'informations avec les réseaux de protection, les organisations de la société civile œuvrant à la défense des droits humains et les défenseurs et défenseuses des droits humains, ainsi que l'analyse des rapports sur les droits humains, ont contribué à la mise en place de mesures visant à prévenir les menaces en matière de protection et à y faire face. Les mécanismes de surveillance et d'alerte rapide ont été renforcés dans les régions du Kasai et du Katanga, ainsi que dans d'autres provinces non touchées par le conflit où la présence de la MONUSCO était réduite ou d'où elle s'était retirée. À cette fin, des équipes de surveillance mobiles ont été déployées en vue de surveiller la situation en matière de droits humains et d'en rendre compte. Au cours de la période considérée, 28 missions de surveillance, 106 activités de renforcement des capacités à l'intention des organisations de la société civile, des organisations de femmes et de jeunes, des FARDC et de la Police nationale congolaise, et cinq missions d'enquête conjointes consacrées à des affaires de violations des droits humains et menées conjointement avec le pouvoir judiciaire, ont été organisées dans cinq provinces.

44. Afin de veiller au respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, la Mission a procédé à un total de 422 évaluations des risques à l'appui des forces de défense et de sécurité et a recommandé un certain nombre de mesures visant à atténuer les risques recensés en matière de droits humains et de réputation. Les actions de plaidoyer que la direction de la Mission a menées auprès du Gouvernement et de la hiérarchie des FARDC au sujet des commandants ayant un passé problématique en matière de respect des droits humains ont, dans certains cas, abouti au remplacement des intéressés. La Mission a fourni un soutien logistique à l'organisation de deux missions, dont une organisée par le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, de la sécurité, de la décentralisation et des affaires coutumières à Goma, Bukavu et Bunia en vue de sensibiliser les commandants de police à la mise en œuvre de la nouvelle directive relative aux comités de suivi ; et une organisée à Goma, Bunia et Beni par le Service d'éducation civique, patriotique et d'actions sociales et le Vice-Premier Ministre pour former les comités de suivi. Ces missions ont contribué à inciter les forces de défense et de sécurité à s'engager davantage à donner suite aux violations des droits humains commises par des officiers sous leur commandement.

45. La Mission a continué de renforcer les capacités de la Police nationale à protéger les populations civiles. Elle fournit un soutien technique, opérationnel et logistique à la Police nationale congolaise afin de renforcer ses capacités opérationnelles en matière de patrouilles de protection des quartiers, de collecte de renseignements, de maîtrise des foules et de maintien de l'ordre public, dans le respect des normes internationales relatives aux droits humains. Elle a axé ses efforts sur la création d'un mécanisme d'intervention intégré, holistique et ciblé permettant à la police locale et aux membres de la société de partager les responsabilités en matière de criminalité urbaine et d'améliorer leur capacité à lutter contre les facteurs menant à ce type de criminalité et à les enrayer, tout en garantissant la mobilité et le bon fonctionnement de la police. En outre, la Mission a renforcé les capacités de la police de Beni à atténuer la menace des engins explosifs improvisés et a amélioré ses capacités d'enquête concernant ce type de dispositifs. Elle a par ailleurs organisé des séances de sensibilisation à l'intention de la population locale de Beni, à l'occasion desquelles elle a fourni des informations de base sur les mesures de prévention, de protection et de sécurité liées aux engins explosifs improvisés.

46. Au cours de l'exercice considéré, le Service de lutte antimines a traité 19 des 20 demandes reçues au titre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et a détruit 306 300 munitions d'armes légères et 20 303 engins non explosés. Il a également donné suite à 30 sur 32 demandes de destruction d'armes et de munitions obsolètes, dangereuses et inutilisables adressées par les FARDC, éliminant ainsi 101 200 munitions d'armes légères et 8 802 engins non explosés. Cette action a contribué à réduire la circulation illicite d'armes et de munitions en République démocratique du Congo et à assurer la protection des populations vivant à proximité des dépôts de munitions des FARDC en évitant toute explosion due à un stockage inadéquat et à une mauvaise manipulation de munitions inutilisables. En 2021, la République démocratique du Congo a enregistré une augmentation significative du nombre d'attaques à l'engin explosif improvisé par rapport à l'année précédente. En effet, le nombre d'incidents de ce type est passé de 15 en 2019 et en 2020 à 52 en 2021. La menace des engins explosifs improvisés est de plus en plus forte. Autrefois utilisés contre les forces armées nationales, ceux-ci visent désormais les civils dans les lieux de rassemblement public dans l'est de la République démocratique du Congo. Récemment, des dispositifs plus complexes ont été découverts dans la ville de Beni, accentuant la menace qui pesait sur la population civile. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a signalé 58 engins explosifs improvisés et a participé à 25 opérations de neutralisation, ce qui a permis de détruire

48 engins explosifs improvisés et 62 composants. Selon la Mission, 100 personnes ont été victimes de ces engins (24 morts et 76 blessés). Enfin, la MONUSCO a dispensé 20 sessions de formation à l'évaluation des risques d'explosion à l'intention de 498 bénéficiaires.

47. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a aidé le Gouvernement à définir les modalités de mise en œuvre du Programme national de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation. Le processus de consultation continu a permis de retenir un certain nombre d'éléments dans la version finale de la stratégie nationale, tels que le caractère volontaire du Programme, la décentralisation, la non-intégration au sein des FARDC, l'approche communautaire et l'absence d'amnistie. En outre, 3 757 bénéficiaires ont participé à 41 projets de lutte contre la violence de proximité, qui ont été mis en place puis confiés aux collectivités concernées.

48. La Mission a aidé le bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Chef de l'État à examiner le plan de mise en œuvre du communiqué conjoint sur la violence sexuelle liée aux conflits et de son additif, et a appuyé la participation active de la Police nationale congolaise et des FARDC à la table ronde sur les réparations, qui a permis de conférer une plus grande visibilité aux efforts déployés à l'échelle nationale en vue de réduire la violence sexuelle liée aux conflits. À l'issue de cette table ronde, un appel a été lancé en faveur de la création d'un fonds national de réparation pour les victimes de violence sexuelle et de crimes internationaux graves. Le décret relatif à la création et aux modalités de fonctionnement du fonds est en attente d'adoption par le Premier Ministre. La procédure de vérification de l'âge menée au stade du prérecrutement s'est révélée efficace. Sur les 2 903 personnes ayant postulé pour rejoindre les rangs des FARDC et de la police au cours de la période 2021/22, 109 enfants au total ont été écartés avant le recrutement, ce qui témoigne de l'excellente collaboration établie avec les forces de sécurité pour prévenir le recrutement d'enfants.

49. La Mission a tenu cinq réunions à Kinshasa avec l'Auditeur général des FARDC, le procureur ayant le grade le plus élevé dans le système de justice militaire, pour discuter de la création d'une cellule d'enquêtes numériques au sein du Bureau de l'Auditeur général. Ainsi, 10 personnes ont été formées aux enquêtes numériques. Les réunions ont également servi de tribune pour partager les résultats d'enquêtes spéciales portant sur des affaires délicates et pour plaider en faveur du transfert des membres des ADF à la prison de Beni en vue de leur procès. En outre, la MONUSCO a aidé les autorités judiciaires civiles et militaires à mener 28 audiences foraines qui ont abouti à 459 condamnations (456 hommes et 3 femmes), dont 154 membres des FARDC, 42 policiers, 150 membres de groupes armés et 113 civils, pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et autres violations graves des droits humains, notamment pour violence sexuelle. Parmi les condamnés figurent plusieurs membres de la CODECO, poursuivis pour des crimes perpétrés en Ituri ; le chef du groupe Raïa Mutomboki Chance pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, notamment viols et recrutement d'enfants à Bukavu ; et plusieurs membres des FARDC, dont trois officiers de haut rang, un lieutenant-colonel et deux majors, pour des crimes de guerre commis à Bunia, ainsi que trois autres membres des FARDC qui ont été condamnés pour des crimes de guerre commis à Tchomia en 2020. Quatre miliciens Twa ont également été condamnés par un tribunal civil pour génocide et crimes contre l'humanité dans la province du Tanganyika, tandis que trois membres de la milice Kamuina Nsapu ont été condamnés pour des crimes similaires dans la province du Kasai-Central. En outre, la MONUSCO a participé à 17 missions d'enquête conjointes destinées à faire la lumière sur les atrocités perpétrées par les forces de sécurité et les groupes armés. À Beni, la Mission a fourni un soutien technique aux procureurs en vue de leur permettre d'exploiter les communications téléphoniques, compte tenu du nouveau modus operandi des ADF, consistant à utiliser des engins explosifs improvisés.

50. La MONUSCO a appuyé les efforts nationaux visant à sensibiliser la population aux dangers liés à la prolifération des armes légères et de petit calibre par le truchement d'actions de proximité auprès des groupes de femmes. Elle a prodigué des conseils stratégiques sur les grandes lignes à suivre pour élaborer un programme de sensibilisation visant à instaurer un processus de désarmement civil afin de relever les défis liés à la prolifération desdites armes. La MONUSCO a contribué plus avant à réduire la circulation des armes dans les zones touchées par des conflits armés en fournissant aux FARDC et à la Police nationale congolaise des coffres-forts où entreposer leurs armes et en améliorant les installations disponibles en vue d'assurer un stockage sûr et sécurisé des armes détenues par l'État. En outre, avec le soutien technique fourni par le Service de la lutte antimines, la MONUSCO a travaillé avec la Police nationale congolaise sur 39 sites, les FARDC sur 24 sites et les gardes du parc national sur 2 sites pour renforcer les capacités et la présence de l'armée et de la police. En outre, deux sites de désarmement, démobilisation et réintégration de la MONUSCO destinés à l'entreposage des armes collectées ont été équipés de dispositifs de sécurité. Toutes ces mesures ont permis de mettre en sécurité 7 610 armes supplémentaires dans 216 coffres-forts. La MONUSCO a également participé à un atelier d'assistance législative sur la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu, portant sur la validation d'un projet de loi sur le régime général des armes. Cet atelier a été organisé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en collaboration avec la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre et de réduction de la violence armée. Dans le même ordre d'idées, au cours de la période considérée, la MONUSCO a participé à la deuxième réunion interministérielle de la Commission nationale. La réunion était présidée par le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, de la sécurité, de la décentralisation et des affaires coutumières, la Vice-Ministre de la défense et le Vice-Ministre de la justice. À cette occasion, une série de décisions ont été prises pour renforcer la lutte contre la circulation et l'utilisation illicites des armes légères et de petit calibre et pour établir l'autorité de la Commission nationale à ce sujet. À la fin de la réunion, les autorités des FARDC ont fait une démonstration du serveur central d'enregistrement des armes devant les ministres, qui ont souligné que la Commission nationale avait autorité sur les forces nationales dans le domaine du contrôle des armes.

Réalisation escomptée 1.1 : Renforcement de la sécurité des civils menacés physiquement par la présence de groupes armés et la violence intercommunautaire dans les zones touchées par le conflit armé

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.1.1 Augmentation du nombre de redditions négociées par les groupes armés dans le cadre du programme gouvernemental de désarmement, de démobilisation et de réintégration, axé sur les populations (2019/20 : 0 ; 2020/21 : 1 ; 2021/22 : 2)

Objectif non atteint. Depuis la promulgation du décret présidentiel portant création du Programme national de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, la MONUSCO a soutenu les efforts déployés par les autorités de l'État pour faire avancer la mise en œuvre dudit Programme. Les négociations avec les différents groupes armés sont en cours ; toutefois, aucun d'entre eux ne s'est rendu au cours de la période considérée

1.1.2 Augmentation du pourcentage de problèmes de sécurité résolus à la suite d'alertes émises par des réseaux d'alerte civils (2019/20 : 56 % ; 2020/21 : 36 % ; 2021/22 : 56 %)

Objectif atteint. Au total, 60 % des problèmes de sécurité ont été résolus à la suite d'alertes émises par les réseaux d'alerte civils. Ce pourcentage plus élevé que prévu tient à la coordination des mesures de riposte que les Forces nationales de sécurité, les autorités locales et la MONUSCO ont prises pour faire face à l'insécurité et aux activités du M23

1.1.3 Réduction du nombre de violations graves avérées commises par des groupes armés contre des enfants pendant un conflit armé (2019/20 : 2 040 ; 2020/21 : 1 790 ; 2021/22 : 1 450)

Objectif non atteint. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a recensé 3 075 violations graves commises par des groupes armés contre des enfants pendant le conflit armé. Le nombre plus élevé que prévu de violations est imputable aux opérations militaires actuellement menées, dans un contexte de l'état de siège, en Ituri et au Nord-Kivu, qui ont déclenché des attaques de représailles de la part des groupes armés ; à la reprise du conflit en Ituri, la CODECO et les ADF prenant pour cible la population civile lors des attaques ; aux activités des groupes armés dans l'ensemble de la province du Nord-Kivu ; au conflit dans les Hauts Plateaux au Sud-Kivu ; et au conflit entre les communautés Twa et Bantou, dans la province du Tanganyika

1.1.4 Diminution du nombre de déplacés (2019/20 : 5,5 millions ; 2020/21 : 2,3 millions ; 2021/22 : 2,2 millions)

Objectif non atteint. Le nombre total de déplacés en République démocratique du Congo s'élève à près de 4,9 millions de personnes, dont 51 % de femmes. Le conflit armé en cours dans les provinces de l'Est a entraîné un flux continu de personnes déplacées et entravé la mise en place de conditions appropriées pour le retour en toute sécurité des personnes déplacées dans leurs villages. Entre le mois de janvier et le mois de juin 2022, plus de 800 000 personnes ont été déplacées en raison du conflit armé qui sévit en Ituri et au Nord-Kivu

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Mise en place de 50 missions de protection conjointes et conduite de 72 missions d'évaluation conjointes dans les zones touchées par le conflit armé pour évaluer et limiter les risques auxquels sont exposés les enfants, les femmes et les hommes, les garçons et les filles en matière de protection et appuyer les mesures de prévention et d'intervention prises par les partenaires congolais et internationaux	4 86	Équipes mixtes de protection de la population civile et Missions d'évaluation conjointes ont été déployées au Nord-Kivu, au Sud-Kivu en Ituri et au Tanganyika pour évaluer la situation relative à la protection des civils, faciliter le retour des personnes déplacées et atténuer les menaces posées par les groupes armés Le nombre moins élevé que prévu d'équipes mixtes de protection de la population civile est dû au climat d'insécurité, notamment au Nord-Kivu ; au sentiment d'hostilité à l'égard de la MONUSCO, du fait de la présence des groupes armés au Nord-Kivu ; et aux violentes manifestations contre les Congolais d'origine rwandaise à Goma Le nombre plus élevé que prévu de missions d'évaluation conjointes s'explique par la nécessité persistante de protéger les civils ; de faciliter le retour des personnes déplacées dans les hauts plateaux d'Uvira, au Sud-Kivu, et de Rutshuru, au Nord-Kivu ; et d'atténuer les activités des groupes armés à Beni et à Bunia,

Organisation de 4 séminaires sur la direction et la planification à l'intention de 10 hauts responsables des FARDC dans les quartiers généraux centraux et régionaux ; tenue de 4 séminaires à l'intention de 20 hauts responsables des FARDC opérant dans les brigades et les bataillons ; organisation de 4 exercices d'entraînement sur le terrain à l'intention de 40 officiers et sous-officiers des FARDC dans les zones prioritaires du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri afin de soutenir le renforcement des capacités des FARDC en matière de direction, de tactiques de contre-embuscade, de mouvements de combat, d'évacuation sanitaire primaire et secondaire, d'opérations d'information, d'aménagement et de sécurité des bases et des postes gérés par les compagnies, de planification des patrouilles conjointes, d'orientation et de tactiques de guerre dans la jungle

Production d'une carte des zones touchées par le conflit où les femmes et les filles courent un risque particulier, afin de soutenir les initiatives des autorités locales en matière de protection des civils

où les ADF et la CODECO continuent de menacer les civils

Non Aucun séminaire ou exercice d'entraînement sur le terrain n'a été organisé en raison de l'indisponibilité du personnel des FARDC. La Mission a dialogué avec les dirigeants des FARDC aux niveaux national et provincial pour faire avancer la réforme du secteur de la sécurité. Une activité de formation a été dispensée au régiment spécial des FARDC basé à Bunia pour lui permettre de mener des opérations actives contre les groupes armés. Cette formation était axée sur les armes, la guerre de la jungle et les opérations mineures. En outre, trois modules de formation ont été dispensés sur la descente en rappel, la lutte contre les engins explosifs improvisés et le tir. Environ 1 000 membres des FARDC ont ainsi été formés

3 Cartes recensant les lieux à haut risque pour les femmes et les filles en Ituri ont été produites afin d'identifier les lieux à haut risque pour la sécurité des femmes en Ituri et d'améliorer ainsi leur protection ; de dresser un état des lieux, par localité, des attaques récurrentes dirigées contre les femmes en vue de recenser les nouvelles localités à haut risque pour les femmes ; de communiquer les cartes répertoriant les nouveaux lieux à haut risque pour les femmes et les filles aux forces de sécurité afin qu'elles les utilisent dans le cadre du plan opérationnel de protection des civils, ainsi qu'au Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme à des fins de surveillance des droits humains tenant compte des questions de genre ; de faciliter la prise en compte de la cartographie des données dans les plans de protection locaux des comités de protection locaux ; de formuler des recommandations factuelles aux FARDC à des fins de renforcement des opérations militaires dans les localités à haut risque pour la sécurité des femmes, de manière à mieux protéger ces dernières ; et de donner suite aux recommandations formulées à l'intention de la force, de la Mission et des FARDC

Le nombre plus élevé que prévu de cartes produites est imputable aux actes récurrents de violations graves des droits humains, en particulier ceux des femmes et des filles, dans plusieurs territoires de la province de l'Ituri

Entretien d'une moyenne de 33 bases opérationnelles de compagnie ; 80 déploiements d'unités de combat effectués par des bataillons de déploiement rapide ; 27 déploiements d'unités de combat effectués par des bataillons d'infanterie ; conduite de 100 patrouilles quotidiennes en moyenne (60 de jour et 40 de nuit) par les contingents ; conduite d'une moyenne de 30 patrouilles quotidiennes conjointes avec les FARDC afin de protéger les civils et de réduire le nombre de violations des droits humains commises par des groupes armés ou des agents de l'État

Organisation de 90 initiatives de sensibilisation menées par des équipes de liaison féminine au Nord-Kivu, au Sud-Kivu, en Ituri et au Tanganyika au sujet des outils à utiliser à l'échelle locale aux fins de la protection des civils, du respect des droits humains et de la résolution des conflits, en ciblant les femmes et les filles associées aux groupes armés

Conduite de 45 opérations au niveau des compagnies, afin d'assurer la protection des civils et la neutralisation des groupes armés

Appui à 12 opérations dirigées par les FARDC ou opérations conjointes dans les domaines du renseignement, de la reconnaissance et de la logistique, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains

Réalisation de 3 000 heures de renseignement civil et militaire, de surveillance et d'acquisition d'objectif effectuées par le système de drone aérien afin d'améliorer l'appréciation de la situation

35 Bases opérationnelles de compagnie et 42 bases opérationnelles temporaires ont été déployées

153 Unités de combat ont été déployées

365 Patrouilles quotidiennes conduites en moyenne, dont 179 patrouilles de jour et 186 de nuit

41 Patrouilles quotidiennes menées conjointement avec les FARDC

Le nombre plus élevé que prévu de bases, de déploiements d'unités de combat et de patrouilles quotidiennes est imputable à la détérioration des conditions de sécurité

339 Initiatives de sensibilisation ont été entreprises par des équipes de liaison féminines au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri. Parmi les initiatives visant les femmes et les jeunes filles figuraient des programmes de sensibilisation et d'éducation en matière de santé publique. Le nombre plus élevé que prévu d'initiatives s'explique par la nécessité de répondre à l'insécurité croissante qui touche particulièrement les femmes et les filles

45 Opérations ont été menées au niveau des brigades et des compagnies

14 Opérations dirigées par les FARDC ou menées conjointement avec ces derniers ont été appuyées dans les domaines du renseignement, de la reconnaissance et de la logistique, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains. La force a également transporté des passagers des FARDC à raison de 33 vols réguliers par mois en moyenne. Une moyenne de 3 évacuations médicales de soldats des FARDC ont été effectuées chaque mois. En moyenne, 25 924 kg de marchandises, y compris des munitions, ont été transportés chaque mois, et 60 litres de carburant ont été fournis aux FARDC. Le nombre plus élevé que prévu d'opérations s'explique par la situation opérationnelle sur le terrain

2 187 Heures de renseignement civil et militaire, de surveillance et d'acquisition d'objectif ont été effectuées par le système de drone aérien afin d'améliorer l'appréciation de la situation. Le nombre moins élevé que prévu d'heures s'explique par le mauvais temps et la

<p>Réalisation de 32 120 patrouilles de la police des Nations Unies, y compris des patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise (88 patrouilles par jour en moyenne, soit un total de 1 280 policières et policiers)</p>	<p>destruction du matériel de surveillance à la suite d'un accident d'hélicoptère</p> <p>28 550 Patrouilles de la police des Nations Unies ont été effectuées, y compris des patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise (78 patrouilles par jour en moyenne, soit un total de 1 138 policières et policiers). Le nombre moins élevé que prévu de patrouilles est dû à la mise en œuvre de mesures visant à atténuer le risque de transmission de la COVID-19 au sein du personnel des Nations Unies ; et au nombre de membres du personnel de police contaminés par la COVID-19 et devant se mettre en quarantaine</p>
<p>Fourniture de conseils et d'un soutien à la Police nationale congolaise au moyen d'un suivi quotidien et d'un accompagnement en matière de lutte contre l'insécurité et de respect des droits humains, des libertés fondamentales et des normes internationales relatives au maintien de l'ordre</p>	<p>Oui La police des Nations Unies a fourni un soutien technique, logistique et opérationnel à la Police nationale congolaise en vue d'améliorer les capacités opérationnelles de cette dernière et de renforcer le climat de confiance entre la police locale et la population. La Mission a appuyé la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre l'insécurité en se coimplantant durant 2 420 jours dans les centres de contrôle, de commandement et de coordination. En outre, la police des Nations Unies a continué de proposer des activités de formation et de sensibilisation sur la gestion de l'ordre public, les techniques professionnelles et les gestes d'intervention, la collecte de renseignements, la violence sexuelle fondée sur le sexe, la police de proximité, la police judiciaire et la police de la circulation</p>
<p>Organisation de 96 réunions du Conseil de sécurité avec la société civile et les autorités locales, notamment les forces de l'ordre, afin de lutter contre les problèmes de sécurité</p>	<p>57 Réunions du Conseil de sécurité ont été organisées avec la société civile et les autorités locales, dans le cadre des efforts visant à améliorer la capacité des conseils de sécurité locaux à relever les défis en matière de sécurité. Le nombre moins élevé que prévu de réunions s'explique par l'annulation ou le report de plusieurs réunions en raison de la pandémie de COVID-19</p>
<p>Conduite de 6 missions à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification élargi pour renforcer la sécurité aux frontières</p>	<p>5 Missions ont été conduites à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification élargi pour renforcer la sécurité aux frontières. Le nombre inférieur aux prévisions de missions est dû à la capacité limitée des hélicoptères et à l'absence d'installations de ravitaillement en carburant à Dungu</p>

Fourniture de 2 300 escortes de missions humanitaires dans les zones touchées par le conflit armé

Tenue de 60 ateliers et de 30 séances de sensibilisation avec des acteurs de la société civile, notamment des femmes et des jeunes, les autorités et les comités de protection, afin de renforcer les comités locaux de protection et les mécanismes d'alerte rapide tenant compte des questions de genre

Conduite de 7 missions d'évaluation des mécanismes de protection en vigueur au Tanganyika, en Ituri, au Sud-Kivu et au Nord-Kivu, afin de contribuer à l'élaboration d'une feuille de route pour le transfert des mécanismes aux autorités locales, après le retrait de la Mission

Tenue de réunions hebdomadaires avec les autorités nationales et provinciales pour fournir un soutien technique et des conseils sur la mise en œuvre du cadre révisé de désarmement, de démobilisation et de réintégration à l'échelle locale

Mise en œuvre de 35 projets de lutte contre la violence locale visant à aider les populations à réduire la violence et à renforcer leur résilience dans les zones où les ex-combattants sont

498 Escortes ont été fournies. Le nombre moins élevé que prévu d'escortes s'explique par la baisse de la demande des acteurs humanitaires en raison de la détérioration des conditions de sécurité, qui a limité l'action humanitaire ; le climat d'hostilité à l'égard de la MONUSCO, qui a rendu difficile l'accès de la Mission à certaines zones ; et le manque de disponibilité des escortes, la force étant engagée dans des opérations contre le M23

82 Ateliers et des séances de sensibilisation ont été organisés pour renforcer la capacité des autorités locales à faire face aux menaces et pour améliorer la collaboration entre les acteurs de la protection et les autorités locales. Le nombre plus élevé que prévu d'ateliers et de sessions s'explique par la nécessité de promouvoir la participation des femmes et des jeunes aux mécanismes d'alerte rapide et le transfert d'outils liés à la protection des civils aux organisations de femmes et de jeunes dans le cadre du plan de transition de la Mission

13 Missions d'évaluation ont été menées pour recenser les lacunes qui affectent le fonctionnement des mécanismes de protection des civils au Nord-Kivu, au Sud-Kivu, en Ituri et au Tanganyika. Le nombre de missions est plus élevé que prévu en raison de la nécessité d'évaluer l'efficacité des outils liés à la protection des civils en amont du colloque sur les mécanismes d'alerte rapide et d'intervention, qui s'est tenu en juillet 2022

53 Réunions ont été organisées. Depuis la publication du décret relatif au Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, la MONUSCO a fourni un soutien technique et logistique au Programme. Elle a en outre soutenu le renforcement des capacités de mise en œuvre du Programme et l'élaboration de la stratégie nationale qui a été approuvée en avril 2022. La Mission a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires après la nomination officielle des responsables de la coordination aux niveaux national et provincial. Elle copréside deux groupes de travail du Programme et a participé à 12 ateliers

66 Projets de réduction de la violence locale ont été mis en œuvre en vue de diminuer la violence par des campagnes de sensibilisation encourageant la coexistence pacifique et de faciliter l'intensification des patrouilles des

susceptibles de revenir ou dans lesquelles des groupes armés sont actifs

forces de sécurité dans les zones de conflits actifs ; et par la formation professionnelle des jeunes ayant quitté les groupes armés, d'autres jeunes à risque et de femmes vulnérables. Le soutien apporté à la population locale dans le cadre de ces projets visait à redynamiser les activités génératrices de revenus en encourageant l'agriculture, la pêche et l'élevage, qui fournissent de la main-d'œuvre et produisent des marchandises destinées au commerce. Les populations locales ont été formées à la gestion et au commerce et ont reçu des outils nécessaires au lancement de leur activité, tels que des semences et des outils agricoles ou de pêche. La Mission a également assuré la protection provisoire d'enfants anciennement associés aux forces de sécurité et aux groupes armés en facilitant leur placement dans des familles d'accueil en attendant leur réintégration dans leur communauté d'origine. Le nombre plus élevé que prévu de projets est dû au report, depuis l'exercice précédent, de projets ayant été retardés en raison de la pandémie de COVID-19

Fourniture d'approvisionnements essentiels, notamment de vêtements, d'articles ménagers, de produits d'hygiène, de rations, de solutions d'hébergement et de soins médicaux à 100 combattants étrangers et aux personnes à leur charge

Non La MONUSCO a fourni des approvisionnements essentiels à 85 ex-combattants et aux personnes à leur charge. Le nombre moins élevé que prévu d'ex-combattants prêts à rejoindre le programme de désarmement, démobilisation et réintégration de la MONUSCO tient au fait que les frontières restent fermées en raison de la pandémie de COVID-19, aux conditions de sécurité et à l'instabilité entre le Rwanda et la République démocratique du Congo depuis décembre 2021 et aux activités des ADF et du M23, qui empêchent les combattants étrangers de se rendre

250 missions ponctuelles de destruction d'engins explosifs faisant suite à des alertes émises par les populations via la ligne téléphonique gratuite dans les zones de conflit du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika

783 Missions ponctuelles ont été menées au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et au Tanganyika, ce qui a permis à 112 808 bénéficiaires (35 100 femmes, 31 200 hommes, 25 943 filles et 20 565 garçons) d'accéder plus facilement aux principales infrastructures civiles (eau potable et assainissement, hôpitaux, aéroports, écoles et routes). Le nombre plus élevé que prévu de missions ponctuelles est imputable au fait que les engins explosifs sont plus répandus et géographiquement plus concentrés que prévu initialement

Production de 52 épisodes de l'émission de radio « Ma Nouvelle Vie », qui est consacrée au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et à la réinstallation des groupes armés étrangers ; et diffusion quotidienne des épisodes par Radio Okapi et les stations de radio mobiles ainsi que par des stations de radio locales avec lesquelles des partenariats ont été établis

Transformation de 3 prisons au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri en prisons de moyenne sécurité ; fourniture d'un soutien technique et logistique pour installer des systèmes de vidéosurveillance dans 3 prisons prioritaires ; 20 exercices de simulation visant à améliorer les systèmes de sécurité ; installation d'un système de communication radio dans 4 prisons prioritaires

104 Épisodes de l'émission de radio consacrée au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et à la réinstallation des groupes armés étrangers et locaux ont été diffusés. L'augmentation, à deux, du nombre d'émissions par semaine, l'une en kinyarwanda pour les groupes armés rwandais et l'autre en kiswahili pour les groupes locaux, est due à la résurgence des activités des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo

3 Prisons ont été transformées en prisons de moyenne sécurité. Les prisons de Kabare et de Lubero sont désormais opérationnelles et des détenus y ont été transférés ; la finalisation des travaux de construction de la prison de Nyongera a été ralentie en raison de l'insécurité dans la région

Oui Un soutien technique et logistique à l'installation de systèmes de vidéosurveillance a été fourni dans 3 prisons prioritaires

21 Exercices de simulation axés sur l'autodéfense, la conduite de tir, la maîtrise des émeutes et des troubles et la prise d'otages ont été menés dans 11 prisons prioritaires. Un exercice a été réalisé dans la prison militaire de Kinshasa et deux exercices ont été menés dans 10 autres prisons

Non Aucun système de communication radio n'a été installé en raison de l'évolution des priorités, l'accent ayant été mis sur d'autres dispositifs de sécurité physique, tels que les miroirs de fouille des voitures, les cadenas, le barbelé concertina et l'éclairage général

Réalisation escomptée 1.2 : Mise en place d'un environnement protecteur dans les zones touchées par les conflits armés

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.2.1 Nombre de condamnations pour violations graves des droits humains, crimes de guerre ou crimes contre l'humanité prononcées dans le respect des garanties judiciaires (2019/20 : 315 ; 2020/21 : 350 ; 2021/22 : 400)

Objectif atteint. Au total, 459 personnes (456 hommes et 3 femmes) ont été condamnées pour des graves violations des droits humains, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, dont 154 soldats des FARDC, 42 policiers, 150 membres de groupes armés et 113 civils. Parmi ces 459 personnes, 164 ont été condamnées pour violence sexuelle. Le nombre plus élevé que prévu de condamnations est imputable à certaines affaires impliquant de nombreux accusés, en particulier les affaires liées à la CODECO à Bunia, ainsi qu'à l'augmentation des audiences foraines menées par les juridictions militaires au sujet des crimes internationaux

1.2.2 Réduction du nombre de cas avérés de violations des droits humains commis par des acteurs étatiques dans les zones touchées par le conflit armé (2019/20 : 3 106 ; 2020/21 : 1 900 ; 2021/22 : 1 600)

Objectif non atteint. Au cours de la période considérée, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a recensé 2 308 violations confirmées des droits humains commises par des acteurs étatiques dans les zones de conflit armé, dont 399 violations du droit à la vie ayant fait 516 victimes (411 hommes, 76 femmes et 29 enfants), parmi lesquelles 196 hommes, 46 femmes et 18 enfants ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires ; 690 violations du droit à l'intégrité physique ayant fait 446 victimes, parmi lesquelles 1 homme, 133 femmes et 61 enfants ont été victimes de violence sexuelle ; 698 violations du droit à la liberté et à la sécurité ayant fait 1 596 victimes (1 320 hommes, 164 femmes et 112 enfants) ; 424 violations du droit à la propriété ; 24 cas de travail forcé, pour un total de 83 victimes (71 hommes, 3 femmes et 9 enfants) ; 60 violations du droit à la liberté d'expression et d'opinion ; 13 violations du droit à la liberté de manifestation et de réunion

Le nombre plus élevé que prévu de cas de violations est dû à l'augmentation du nombre de violations des droits humains pendant les opérations militaires conduites au Nord-Kivu et en Ituri. Dans le contexte de l'état de siège, les violations des droits humains par les forces de défense et de sécurité de l'État ont augmenté en raison de leurs pouvoirs accrus en matière d'administration publique et de maintien de l'ordre. Le Bureau conjoint des droits de l'homme a publié une note de plaidoyer à l'intention du Ministre de la défense nationale et des anciens combattants au sujet de l'attitude de deux régiments dans le territoire de Masisi, notamment sur l'augmentation des violations commises par ces deux unités

1.2.3 Hausse du pourcentage de Congolais ayant confiance dans la capacité des forces de sécurité de l'État de protéger la population (2019/20 : 50 % ; 2020/21 : 63 % ; 2021/22 : 65 %)

Aucune donnée n'est disponible. Les sondages n'ont pas été réalisés en raison d'un retard dans la finalisation du contrat avec le PNUD, dans l'attente de l'évaluation du projet de sondage

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de 10 ateliers de renforcement des capacités des autorités locales en matière de gouvernance locale, l'accent étant mis sur la sécurité et la protection des civils dans 10 entités territoriales décentralisées	41	Sessions de renforcement des capacités ont été menées en vue de renforcer la capacité des autorités territoriales à établir de nouveaux budgets locaux participatifs, de manière à améliorer la gouvernance de la sécurité au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et au Tanganyika. Le nombre plus élevé que prévu de sessions s'explique par la nécessité de former les autorités administratives militaires récemment nommées dans le contexte de l'état de siège, afin qu'elles puissent acquérir

- 30 sessions d'accompagnement et de sensibilisation visant à améliorer la gouvernance, la gestion, la planification et la budgétisation de la sécurité locale, menant à la création de 15 conseils locaux pour la sécurité
- 27 Sessions d'accompagnement ont été menées pour renforcer la capacité des autorités locales à organiser des forums en vue d'améliorer le caractère inclusif et la qualité de l'évaluation des conditions de sécurité au sein de leurs entités. L'exercice a été étendu aux organisations de jeunes et aux membres de la société civile. Le nombre inférieur aux prévisions de sessions est dû à l'insécurité au Nord-Kivu et au climat d'hostilité à l'égard de la MONUSCO, qui résulte des activités des groupes armés
- Conduite de 60 missions de suivi et d'évaluation chargées de surveiller la situation en matière de violations des droits humains et des atteintes y relatives, y compris les violences sexuelles liées au conflit, dans les zones touchées par un conflit armé
- 23 Missions de suivi sur le terrain ont été effectuées. Le nombre de missions est moins élevé que prévu en raison de la poursuite du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo et de l'insécurité qui en découle ; de l'état de siège, qui a entraîné une intensification des confrontations armées entre les FARDC et les groupes armés ; et du fait que 80 % des tronçons routiers étaient classés rouges, ce qui nécessitait de voyager sous escorte armée, laquelle n'était pas toujours disponible
- Conduite de 20 missions d'enquête et d'établissement des faits chargées de surveiller la situation en matière de droits humains et d'enquêter, de rassembler des informations et d'établir des rapports sur les violations de ces droits et les atteintes y relatives, y compris les violences sexuelles, dans les zones ayant été touchées par un conflit armé
- 13 Missions d'enquête ont été effectuées. Le nombre moins élevé que prévu de missions tient à l'annulation de la plupart des missions prévues dans les régions orientales du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, en raison de l'intensification des activités des groupes armés, qui a entraîné une détérioration des conditions de sécurité
- Production de 14 rapports sur la situation des droits humains, portant notamment sur la violence sexuelle liée au conflit, la violence fondée sur le genre et le respect des droits humains et de la liberté d'expression et de réunion pacifique
- 14 Rapports ont été publiés, dont 11 rapports mensuels, 1 analyse semestrielle et 1 analyse annuelle de la situation des droits humains en République démocratique du Congo, et 1 rapport thématique sur la situation des droits humains dans les territoires de Beni, Irumu et Mambasa dans le contexte des attaques perpétrées par les ADF contre les civils
- Organisation, à l'intention des FARDC et de la Police nationale congolaise, de 6 sessions de formation sur la violence sexuelle liée au conflit dans les zones effectivement en proie à un conflit, donnant lieu à la signature de plans d'engagement
- 10 Sessions de formation axées sur la violence sexuelle liée aux conflits ont été organisées, dont 6 sessions à l'intention de 237 membres des FARDC, à l'issue desquelles tous les commandants se sont engagés par écrit à prévenir et réprimer la violence de ce type dans leurs rangs ; 4 sessions à l'intention de

Organisation de 24 séances de travail avec le (la) Conseiller(ère) spécial(e) du Chef de l'État en matière de lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants, les FARDC et la Police nationale aux fins de l'application du communiqué commun et de son additif et des plans d'action contre la violence sexuelle

162 officiers de police, à l'issue desquelles tous les commandants se sont engagés par écrit à prévenir et réprimer la violence de ce type dans leurs rangs. Le nombre plus élevé que prévu de sessions de formation est imputable à une modification du calendrier de formation des FARDC et de la Police nationale congolaise faisant suite à la visite de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit

- 19 Séances de travail consacrées à la violence sexuelle liée aux conflits ont été organisées avec le Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Chef de l'État en matière de lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants et avec les commissions des FARDC et de la Police nationale congolaise. En outre, une table ronde a été organisée à Kinshasa par la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et la Première Dame, sous la présidence du Chef de l'État. Ont également participé à cette table ronde la Conseillère spéciale du Président en charge de la jeunesse et la violence fondée sur le genre, des représentants de toutes les entités des Nations Unies en République démocratique du Congo, la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences, et le lauréat du prix Nobel de la paix, le D^r Denis Mukwege, pour discuter des violences sexuelles liées aux conflits et des réparations à accorder aux victimes. À l'issue de la réunion, les participants se sont engagés à créer un fonds national de réparation et à renforcer la capacité des responsables de la ligne téléphonique gratuite à signaler les violations sexuelles et fondées sur le genre, à identifier les violations des droits humains et à orienter les victimes. Une session de formation a également été organisée à Goma sur la veille judiciaire en matière de violence fondée sur le genre dans les cours et tribunaux de la ville. Des réunions ont été organisées avec le président de la commission des FARDC chargée de la violence sexuelle et son adjoint, ainsi qu'avec le commissaire adjoint de la commission de la Police nationale congolaise chargée de la violence sexuelle. Ces réunions ont porté sur la mise en œuvre

<p>Séances bihebdomadaires de mentorat et d'accompagnement avec les autorités judiciaires dans 5 lieux différents afin de fournir des conseils techniques sur l'analyse juridique et l'analyse des affaires, la jurisprudence, les questions de procédure et la préparation des documents à l'appui des enquêtes et des poursuites relatives aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et à d'autres violations graves des droits humains</p>	<p>Oui</p> <p>Au total, 342 sessions ont été organisées pour fournir des conseils techniques aux autorités judiciaires militaires et civiles de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Tanganyika et du Kasai-Central sur les enquêtes et les poursuites dans les affaires liées aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et à d'autres violations graves des droits humains, notamment la violence sexuelle et le recrutement d'enfants, perpétrés par des membres de groupes armés et des membres des forces de sécurité. Le soutien apporté a consisté à aider les enquêteurs à élaborer des questionnaires et des plans d'enquête, à examiner les procès-verbaux et à recenser les témoins clés ; à fournir des conseils sur la qualification des faits constitutifs de crimes internationaux, sur l'exploitation des communications téléphoniques, notamment à Beni, compte tenu du nouveau modus operandi des ADF consistant à utiliser des engins explosifs improvisés, et sur la nécessité d'effectuer des visites sur les scènes de crime pour recueillir des preuves ; à fournir la jurisprudence issue de la Cour pénale internationale ; et à conseiller les tribunaux lors des procès au sujet des mesures de protection des victimes de violence sexuelle et des enfants</p>
<p>Soutien logistique au déploiement de 20 missions d'enquête et organisation de 15 audiences foraines dans le but d'enquêter sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les autres violations graves des droits humains, y compris les violences sexuelles et les violations graves des droits de l'enfant</p>	<p>17</p> <p>Équipes d'enquête conjointes ont été déployées pour enquêter sur les cas de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits humains. Le nombre moins élevé que prévu d'équipes d'enquête conjointes s'explique par l'insécurité qui règne dans certains territoires de l'Ituri et du Sud-Kivu, en raison des attaques de groupes armés ; et par le retard dans la transmission des dossiers de l'ancien</p>

- parquet militaire au tribunal militaire du Nord-Kivu, qui a entraîné le report de certains déploiements
- 28 Audiences foraines ont été tenues. Parmi les personnes condamnées figurent des membres de la CODECO et le chef du groupe Raïa Mutomboki Chance pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, notamment viols et recrutement d'enfants à Bukavu ; et des officiers de haut rang des FARDC, dont un lieutenant-colonel et deux majors, pour crimes de guerre perpétrés à Bunia. Le nombre plus élevé que prévu d'audiences foraines est imputable à l'augmentation du nombre de demandes d'appui aux fins du jugement de crimes internationaux par les autorités judiciaires
- Organisation de 4 réunions avec l'Auditeur général des FARDC et d'autres hauts responsables de l'appareil judiciaire afin de donner des conseils sur les stratégies de poursuite et la hiérarchisation des affaires
- 7 Réunions ont été organisées, dont 5 réunions avec l'Auditeur général des FARDC (2 sur le projet de création d'une cellule d'enquêtes numériques au sein du Bureau de l'Auditeur général, 2 sur les résultats d'enquêtes spéciales menées au sujet d'affaires délicates et 1 sur le transfert de membres des ADF à la prison de Beni en vue de leur jugement) ; et 2 réunions avec le Premier Président de la Haute Cour Militaire sur la question des enfants détenus aux côtés d'adultes dans la prison de Goma. Le nombre plus élevé que prévu de réunions s'explique par la nécessité d'assurer le suivi des affaires délicates faisant l'objet d'une enquête
- Organisation de formations mensuelles à l'intention d'officiers des FARDC sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme
- 23 Sessions de formation ont été organisées à l'intention de 1 061 officiers des FARDC, dont 59 femmes, sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, y compris la politique de diligence voulue en matière de droits humains. Le nombre plus élevé que prévu de sessions de formation est imputable à la mise en œuvre d'une recommandation du secrétariat chargé de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, dans laquelle celui-ci suggérait de former toutes les unités bénéficiant du soutien des Nations Unies. Des sessions de formation ont également été organisées lors de missions conjointes ad hoc menées auprès des différentes unités sur le terrain dans les zones touchées par un conflit armé
- Organisation de 10 réunions avec le groupe de travail technique conjoint sur les enfants et les
- 19 Réunions ont été organisées, dont 6 avec le groupe de travail technique conjoint national

conflits armés, afin de suivre les progrès liés à l'exécution du plan d'action visant à prévenir et à faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants

4 rapports trimestriels et 1 rapport annuel décrivant les tendances, les statistiques et les analyses des violations graves des droits de l'enfant en République démocratique du Congo

Réalisation de 4 sondages (2 sondages de l'opinion publique et 2 sondages thématiques) sur les perceptions de la population concernant les questions de paix, de sécurité, de justice et de reconstruction dans l'est de la République démocratique du Congo

10 sessions d'accompagnement à l'intention des formateurs afin d'améliorer l'utilisation des résultats des sondages au niveau territorial, aux côtés des autorités locales ; et 10 séances de restitution et groupes de discussion sur les résultats des sondages avec les principales autorités nationales et provinciales et la société civile, afin de mieux comprendre les questions de protection et les mesures prises par le Gouvernement

Encadrement quotidien des directeurs, des surveillants et des gardes de sécurité dans 6 prisons à haut risque ; encadrement hebdomadaire des directeurs, des surveillants et des gardes de sécurité dans 1 prison à haut risque ; et 2 visites conjointes dans 1 prison à

sur les enfants et les conflits armés et 13 avec les groupes de travail techniques conjoints provinciaux au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri. Le nombre plus élevé que prévu de réunions est dû à la réactivation du groupe de travail technique conjoint du Sud-Kivu et à l'intensification des activités des autres groupes de travail provinciaux

4 Rapports trimestriels

1 Rapport annuel ont été produits sur les six violations graves des droits de l'enfant commises lors de conflits armés. Ces rapports contiennent des informations sur les auteurs et les points chauds, des renseignements détaillés sur la riposte de l'UNICEF et de ses partenaires, et une description des activités menées par la MONUSCO

En outre, un rapport de pays sur les enfants et les conflits armés couvrant la période allant d'avril 2020 à mars 2022 a également été produit en collaboration avec l'UNICEF

1 Sondage thématique a été réalisé à l'intérieur et autour des bases de la MONUSCO et dans les zones de stabilisation prioritaires. Les sondages habituels n'ont pas été réalisés car la conclusion du contrat avec le PNUD a accusé un retard

Non Aucune session d'accompagnement n'a été réalisée en raison d'un retard dans la finalisation du contrat avec le PNUD

4 Séances de restitution des résultats des sondages ont été organisées, permettant aux autorités locales d'identifier les problèmes de sécurité et le type de mesures à mettre en place pour satisfaire les besoins de la population. La population a sollicité un renforcement des positions des FARDC à Rutshuru et à Masisi pour faire face aux activités des groupes armés. Le nombre inférieur aux prévisions de séances de restitution est dû au fait que les sondages habituels n'ont pas été effectués

Oui Les directeurs, les surveillants, le personnel de sécurité et le personnel d'appui ont été encadrés quotidiennement dans 11 prisons à haut risque. Le nombre plus élevé que prévu de prisons s'explique par l'instabilité des conditions de sécurité et les menaces d'extrémisme violent

haut risque avec des représentants des autorités pénitentiaires nationales	2 Visites conjointes ont été effectuées dans 7 prisons à haut risque avec des représentants des autorités pénitentiaires nationales. Le nombre plus élevé que prévu de prisons visitées s'explique par la récurrence et l'augmentation des décès dans les prisons dus à la malnutrition, à la tuberculose, au paludisme, à la COVID-19 et à la maladie à virus Ebola ; et par la nécessité d'organiser des visites conjointes avec les autorités nationales et provinciales pour superviser les projets relatifs à la sécurité alimentaire et à la décongestion
80 sessions de sensibilisation au respect des droits humains à l'intention de 4 000 officiers de police	72 Sessions de sensibilisation au respect des droits humains ont été organisées à l'intention de 3 555 officiers de police. Le nombre moins élevé que prévu de sessions et de participants est imputable aux conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment à Beni et à Bunia, où les ADF menaient des incursions, et à l'offensive lancée par le M23 au Nord-Kivu, ce qui a empêché les policiers, occupés à protéger la population, de participer aux sessions
Installation de solutions d'entreposage sécurisé de 7 000 armes détenues par l'État dans les postes des forces de défense et de sécurité nationales	7 610 Armes détenues par l'État ont été sécurisées (4 955 appartenant aux FARDC ; 2 005 à la Police nationale congolaise ; 286 à l'Institut congolais pour la conservation de la nature ; et 364 confiées au Programme de désarmement, démobilisation et réintégration de la Mission) grâce à l'amélioration des capacités d'entreposage sécurisé dans 67 sites, dont 39 appartenant à la police ; 24 aux FARDC ; 2 à l'Institut congolais pour la conservation de la nature ; et 2 à la MONUSCO. Le nombre plus élevé que prévu d'armes est dû à la sécurisation de 364 armes, confiées à la MONUSCO
Formation de 50 membres des forces de défense et de sécurité nationales sur la gestion des armes et des munitions	125 Membres des forces de défense et de sécurité nationales, dont 43 membres des FARDC, 53 membres de la Police nationale congolaise (47 hommes et 6 femmes), 12 représentants de la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre et de réduction de la violence armée (11 hommes et 1 femme) et 17 hommes issus de l'Institut congolais pour la conservation de la nature, ont été formés au cours de 22 sessions de formation à la gestion des armes et des munitions. Le nombre plus élevé que prévu de personnes formées est dû à la levée des

2 ateliers et 4 réunions de haut niveau destinées à fournir des orientations politiques, des conseils techniques et un soutien en matière de coordination à la commission nationale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre et la réduction de la violence armée

Soutien au centre national de lutte antimines pour l'élaboration et l'adoption d'une instruction permanente nationale sur les engins explosifs improvisés

diverses restrictions liées à la pandémie de COVID-19

- 2 Ateliers menées au titre du Plan d'action national de contrôle et de gestion des armes légères et de petit calibre (2018-2022) ont été organisés à Kinshasa par la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre et de réduction de la violence armée avec le concours de la MONUSCO, en présence de représentants du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, de la Harvard Humanitarian Initiative, du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la MONUSCO et de plusieurs entités gouvernementales
- 4 Réunions de haut niveau ont eu lieu. Entre janvier et avril, la MONUSCO a aidé le Gouvernement à procéder à des évaluations de la gestion et de l'entreposage des armes et des munitions dans l'est de la République démocratique du Congo afin de préparer la conclusion du Plan d'action national de contrôle et de gestion des armes légères et de petit calibre (2018-2022) et de réorienter le prochain plan. Chacune des trois évaluations a commencé par une réunion de haut niveau présidée par le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, de la sécurité, de la décentralisation et des affaires coutumières, en présence des autorités provinciales. Ces réunions ont abouti, en juin 2022, à la quatrième réunion nationale de haut niveau avec l'assemblée plénière de la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre et de réduction de la violence armée, à laquelle ont participé trois ministres et les présidents des commissions de défense et de sécurité de l'Assemblée nationale et du Sénat

Oui La MONUSCO a élaboré la version française des instructions permanentes relatives aux engins explosifs improvisés et l'a présentée au centre national de lutte antimines pour approbation et mise en œuvre

Missions de surveillance mensuelles dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri pour analyser et évaluer le flux d'armes et de munitions à destination des groupes armés

Oui La Mission a effectué 11 missions dans le Sud-Kivu sur les sources de financement des groupes armés opérant dans la région ; 1 dans le Nord-Kivu sur la dynamique des groupes armés et en particulier sur leur armement ; et 1 à Beni et à Goma sur les réseaux de soutien des ADF et la capacité des ADF à produire des engins explosifs improvisés

Composante 2 : appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité

51. Pendant l'exercice considéré, la Mission a facilité la tenue de réunions de conseillers au sujet de la réforme du dispositif de sécurité nationale, en vue d'accroître les échanges et la planification conjointe entre les principaux acteurs du secteur de la sécurité, notamment les organes de contrôle publics et les organisations de la société civile, et de favoriser ainsi la bonne gouvernance du secteur de la sécurité. Deux ateliers de suivi et d'évaluation ont été organisés, sur l'importance des plans annuels au regard de l'élaboration du budget national annuel et sur la présentation systématique de rapports réguliers pour encourager la responsabilité, ainsi que sur l'augmentation de la productivité et de l'efficacité. La Mission a également organisé des sessions de formation devant renforcer les capacités des membres des commissions de défense et de sécurité de l'Assemblée nationale et du Sénat en ce qui concerne le rôle de contrôle qui incombe au Parlement et l'importance de sa participation à la mise en œuvre du plan de transition conjoint établi par le pays et l'ONU. Elle a continué d'apporter un appui stratégique et technique aux institutions garantes de la sécurité en fournissant du matériel nécessaire à l'apprentissage, dont 3 000 chaises pour les salles de classe, aux instituts de formation de l'armée et de la police afin de favoriser la professionnalisation des forces de sécurité. En outre, elle a aidé la Police nationale congolaise à exécuter le projet visant à renforcer les capacités de la police en matière de protection des lieux de crime. Le projet a permis de produire des manuels, de proposer des séances de formation dans les régions et de former des policières à la protection des lieux de crime. En outre, le comité de suivi des réformes a procédé à l'évaluation à mi-parcours du plan quinquennal de réforme de la police afin de faire le point sur les progrès accomplis, de cerner les défis et les lacunes et de formuler des recommandations sur la marche à suivre pour poursuivre la réforme. En vue de promouvoir la participation des femmes dans la réforme du secteur de la sécurité, la Mission a facilité l'organisation de séances d'information à l'intention de 870 recrues féminines des FARDC ainsi que d'activités de communication aux fins du recrutement dans l'armée de femmes âgées de 18 à 25 ans. Elle a également collaboré étroitement avec les FARDC et les unités de la Police nationale congolaise chargées des questions de genre, afin de proposer aux femmes qui font partie de ces forces un encadrement en matière de leadership et d'évolution professionnelle et ainsi de parvenir à une participation véritable des femmes aux niveaux décisionnels de ces institutions.

52. En ce qui concerne la facilitation de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, la Mission a usé de ses bons offices pour convoquer, le 27 mai 2022, la première réunion du comité directeur national du Fonds de cohérence pour la stabilisation. La réunion, qui était coprésidée par le Premier Ministre et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), a permis d'allouer les fonds restants, d'un montant de 14,1 millions de dollars, à l'appui de nouveaux projets liés

au Programme national de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation.

53. Durant l'exercice, la MONUSCO a organisé des ateliers sur la participation à la vie politique dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri avec des représentants des partenaires d'exécution, de la société civile et des administrations provinciales. En complément des projets en cours et compte tenu de l'évolution de plusieurs projets, elle a intensifié son appui technique et son engagement politique local autour des thèmes de la transhumance et des conflits fonciers au Sud-Kivu, de l'accès à la terre et aux grandes concessions au Nord-Kivu, de la gouvernance et de l'administration locale dans les zones de conflit, ainsi que de la contestation du pouvoir coutumier et de la réforme foncière au niveau national et au Nord-Kivu. Au Sud-Kivu, le pourcentage de bénéficiaires qui estiment que la gestion des ressources naturelles est transparente et avantageuse a augmenté pour atteindre 51 % en juin 2022, contre 23 % en janvier 2021. Ce résultat a été obtenu grâce à la réalisation de plusieurs activités visant à renforcer les structures de médiation locales et la prestation de services publics.

54. La Mission a utilisé de ses bons offices et organisé 22 réunions avec diverses parties prenantes de la société civile et des pouvoirs publics, ainsi qu'avec des chefs religieux, des diplomates régionaux et des représentants d'organisations régionales à Kinshasa. Les réunions avaient pour objectif de promouvoir le dialogue et de rechercher un consensus sur les préparatifs des élections prévues en 2023, ainsi que de mettre en avant l'appui prêté par la Mission à la concrétisation des engagements politiques régionaux dans le cadre du Mécanisme national de suivi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et à l'application des recommandations de la SADC. Cette dernière avait demandé à la Présidente de son comité ministériel d'explorer toutes les solutions pour concourir à l'amélioration des conditions de sécurité en République démocratique du Congo, y compris en coopérant avec le Secrétaire général de l'ONU. À Goma et à Bukavu, la Mission a régulièrement tenu des réunions d'information avec les diplomates sur la situation politique et a échangé des informations sur la manière d'exécuter la stratégie commune sur la transition.

55. La Mission a continué de renforcer les initiatives de partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, conformément à la stratégie de transition et aux plans de développement de la police nationale, afin de favoriser un transfert efficace des responsabilités en matière de sécurité et la pérennité des résultats obtenus dans le pays grâce à l'ONU. Elle a continué d'aider la Police nationale congolaise à améliorer ses compétences professionnelles et techniques dans tous les domaines d'activité essentiels à l'état de droit, notamment la police de proximité, la lutte contre la grande criminalité et la criminalité organisée, la police judiciaire, la criminalistique, les violences sexuelles et fondées sur le genre, les violences sexuelles liées aux conflits, la police des mines et la gestion de la police des frontières.

56. L'accès à la justice a été facilité par le démarrage des activités du tribunal de paix de Djugu et l'établissement du tribunal militaire de Butembo à la suite de l'action de communication menée par la MONUSCO auprès des autorités judiciaires. Les conditions de travail et la sécurité des acteurs judiciaires ont été améliorées par la remise en état et la construction d'infrastructures à Kalemie, à Beni, à Masisi, à Tshimbulu et à Goma. La MONUSCO a également concouru à la résolution pacifique de différends fonciers à Nyiragongo (Nord-Kivu) et à Tshimbulu (Kasaï-Central), ce qui a donné lieu à la signature de 197 accords de médiation et à la formation de 106 dirigeants communautaires au droit foncier et aux techniques de médiation. En collaboration avec le PNUD, elle a aidé à évaluer 122 prisons fonctionnelles et à recenser 77 prisons non fonctionnelles. En outre, elle a facilité l'adoption d'un plan

type pour les prisons de moyenne sécurité, conforme aux normes internationales, et d'un logiciel de mise à jour des statistiques pénitentiaires.

57. La Mission a appuyé la validation de la stratégie nationale du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, qui fournit un cadre global de consolidation de la paix regroupant les efforts en matière de cohésion sociale, de rétablissement de l'autorité de l'État, de relèvement communautaire et de gouvernance. Dans le cadre de cette stratégie, une série d'ateliers ont été organisés, notamment sur : la collecte d'informations sur les initiatives locales en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Sud-Kivu ; l'organisation du forum des organisations de la société civile en République démocratique du Congo ; la mise à disposition de deux consultants devant faciliter les consultations relatives à la stratégie nationale ; l'élaboration de plans opérationnels provinciaux. La Mission a également soutenu les efforts régionaux visant à lutter contre les facteurs de conflit et d'instabilité. Elle s'est attachée à accompagner les autorités locales, en raison du conflit dans l'est du pays, mais certaines activités prévues concernant la facilitation des accords de paix, notamment la plupart des initiatives de règlement des conflits menées au cours de l'exercice, n'ont pas abouti à des accords. En conséquence, seuls quatre accords de paix ont été signés pour un total de 32 initiatives de règlement des conflits. En application du plan de transition, la Mission a continué de former les principaux acteurs aux outils de gestion des conflits et aux techniques tenant compte des questions de genre visant à appuyer les mécanismes locaux de règlement des conflits. Elle a également davantage mobilisé la société civile en organisant neuf sessions de renforcement des capacités et d'accompagnement pour améliorer la participation de la société civile à la gouvernance démocratique au Tanganyika et au Nord-Kivu. Les sessions de formation et d'accompagnement ont permis de renforcer la collaboration avec les acteurs de la protection des civils et l'équipe de pays dans le cadre du transfert des outils de protection des civils au Tanganyika.

58. Pendant l'exercice, la Mission a adopté une stratégie commune visant à prévenir et à atténuer les risques d'usage excessif ou disproportionné de la force par la Police nationale congolaise lors des opérations de maintien de l'ordre public. En avril 2022, une équipe spéciale coprésidée par la police des Nations Unies et le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a été créée et chargée de discuter des mesures à prendre pour prévenir et atténuer les risques d'un tel recours à la force, étant donné qu'ils devraient augmenter à l'approche des élections prévues en 2023. Le Bureau conjoint a également continué de surveiller la situation des membres des organisations de la société civile et des défenseurs des droits humains et de leur apporter son soutien. Des mesures de protection juridique, d'aide psychosociale, de soutien médical, de plaidoyer et de protection physique ont été mises en œuvre pour 357 défenseurs des droits humains, 76 journalistes et 25 autres victimes ou témoins de violations des droits humains, soit un total de 425 hommes et 33 femmes. Depuis avril 2022, 43 réseaux de protection en République démocratique du Congo ont bénéficié d'une formation sur la surveillance des droits humains, la sensibilisation à ces droits et la communication d'informations sur la question. En réponse aux hostilités découlant des discours de haine, une équipe spéciale des Nations Unies a été créée pour soutenir l'action nationale et locale visant à prévenir et à combattre ce genre de discours et à promouvoir la cohésion nationale et la coexistence pacifique. Une stratégie et un plan d'action sur les discours de haine ont été adoptés aux niveaux national et provincial, et des ateliers ont été organisés sur la prévention de ces discours, notamment avec les institutions nationales des droits humains, pour faciliter la rédaction d'un projet de loi sur le tribalisme, le racisme et la xénophobie, qui doit être présenté pour adoption à l'Assemblée nationale. Au niveau régional, la Mission a prêté un appui technique et financier à l'organisation de forums régionaux sur la

lutte contre les discours de haine à Douala (Cameroun) et à Bangui. Un troisième forum a eu lieu à Kinshasa et un projet de stratégie régionale sur les discours haineux a été adopté. La Mission a également facilité une visite des membres du Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger en République démocratique du Congo du 19 au 28 avril 2022 afin d'encourager les initiatives nationales de lutte contre les discours de haine.

Réalisation escomptée 2.1 : Progrès accomplis dans la lutte contre les causes profondes de la violence et des conflits intercommunautaires

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.1.1 Nombre de nouveaux accords conclus aux fins du règlement de conflits intracommunautaires et intercommunautaires, y compris de conflits fonciers (2019/20 : 13 ; 2020/21 : 13 ; 2021/22 : 9)

Objectif non atteint. Quatre accords de paix ont été signés : un accord entre les Bira et les Hima, un accord de cessation des hostilités par la CODECO, un pacte de non-agression entre les territoires de Rutshuru et de Lubero et un accord entre les Nande, les Hutu et les Hunde. En outre, trois plans d'action ont été approuvés pour résoudre les conflits intracommunautaires et intercommunautaires. Les accords ont été moins nombreux que prévu car des activités ont été annulées en raison de l'insécurité au Nord-Kivu et car l'accent a été mis sur l'accompagnement des autorités locales

2.1.2 Hausse du nombre d'initiatives de dialogue entre le Gouvernement et les principaux groupes armés organisées aux fins de la réduction des conflits de longue date (2019/20 : 2 ; 2020/21 : 3 ; 2021/22 : 5)

Objectif atteint. 24 initiatives de dialogue ont été organisées avec des membres du Parlement de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu en vue de résoudre les conflits et de trouver des mesures d'incitation politiques pour limiter les liens entre les politiciens, les femmes et hommes d'affaires et autres acteurs économiques et les groupes armés. Le nombre d'initiatives de dialogue est plus élevé que prévu du fait du conflit entre les Nande et les Hutu, d'une part, et les Hema et les Lendu, d'autre part, d'où des interactions régulières avec la Mission

2.1.3 Nombre de programmes de stabilisation mis en œuvre dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri dont les priorités ont été fixées par les communautés et le Gouvernement (2019/20 : 5 ; 2020/21 : 6 ; 2021/22 : 6)

Objectif atteint. Au total, 11 projets, y compris des projets pluriannuels, ont été mis en œuvre dans les zones prioritaires de conflit des provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu pour une valeur totale de plus de 27 millions de dollars. Le nombre de projets est supérieur aux prévisions car des projets mis en place lors de l'exercice précédent ont été prolongés et un projet suspendu a été redéfini et relancé

Les projets ont été conçus pour répondre aux objectifs prioritaires de stabilisation convenus dans le cadre d'un processus participatif avec les communautés et les administrations provinciales. Dans la province de l'Ituri, 5 projets ont contribué à prévenir le recrutement par les groupes armés, à chercher des solutions aux principaux conflits fonciers et à faciliter la mise en place de services publics de justice et de sécurité et à renforcer la confiance de la population à leur égard. Au Nord-Kivu, 3 projets ont contribué à la création d'un environnement propice à la résolution des problèmes de sécurité et à la prévention du recrutement par les groupes armés, moyennant le dialogue

<p>2.1.4 Augmentation du nombre de mines certifiées par le Gouvernement dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika (2019/20 : 0 ; 2020/21 : 50 ; 2021/22 : 90)</p>	<p>et la création de possibilités économiques. Au Sud-Kivu, 3 projets ont servi à promouvoir les droits fonciers, à résoudre les conflits liés à la transhumance, à renforcer la gouvernance locale et à permettre aux communautés de parvenir à un consensus sur une stratégie locale de désarmement, de démobilisation et de réintégration</p> <p>Objectif atteint. Le 6 décembre 2021, la Ministre des mines a certifié 156 sites miniers comme étant verts dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ce qui signifie qu'ils ont été autorisés à fonctionner. Le nombre de mines certifiées est plus élevé que prévu car il comprend tous les sites qui ont été évalués et recommandés pour validation conformément au décret ministériel. En 2022, plusieurs dizaines de sites miniers ont été évalués par des équipes d'inspection, mais un décret ministériel visant à les certifier n'a pas encore été adopté</p>
---	--

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i> <i>Observations</i>
<p>Organisation de 10 sessions de formation à l'intention de 200 participants, dont au moins 30 % de femmes, sur les outils de gestion des conflits et les techniques tenant compte des questions de genre visant à appuyer les mécanismes locaux de règlement des conflits</p>	<p>13 Sessions de formation ont été organisées à l'intention de 212 participants, dont 80 % de femmes, sur les outils de gestion des conflits et les techniques tenant compte des questions de genre visant à appuyer les mécanismes locaux de règlement des conflits. Il y a eu plus de sessions que prévu en raison de l'augmentation du nombre de conflits fonciers, y compris de conflits de pouvoir coutumier, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu</p>
<p>Organisation de 30 sessions de coaching à l'intention des forums d'information communautaires (Barazas), des commissions consultatives sur le règlement des conflits coutumiers et d'autres mécanismes locaux de règlement des conflits</p>	<p>17 Sessions de coaching ont été organisées sur le règlement pacifique des conflits coutumiers dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ce qui a renforcé la collaboration et la confiance entre les autorités traditionnelles, la baraza (un mécanisme local de résolution des conflits) et les membres du comité de protection local et a permis d'apaiser les tensions intracommunautaires. Le nombre de sessions inférieur aux prévisions est dû à l'insécurité au Nord-Kivu, aux sentiments d'hostilité à l'égard de la MONUSCO résultant de la persistance des activités des groupes armés et aux discours de haine contre les Congolais d'origine rwandaise</p>
<p>Mise en œuvre de 20 initiatives locales de règlement des conflits et organisation de 10 sessions de sensibilisation à l'intention de la population aux fins du règlement des conflits fonciers et de la réduction des tensions et de la violence</p>	<p>22 Initiatives locales de règlement des conflits, dont 6 dialogues structurés, ont abouti à la signature de 4 accords de paix, dont un accord entre les communautés Bira et Hema, un accord de cessation des hostilités par la CODECO, un pacte de non-agression entre les territoires de Rutshuru et de Lubero, et un</p>

<p>Organisation de 5 sessions de travail et de coaching à l'intention des acteurs de la société civile, y compris des femmes et des jeunes, sur la participation véritable et effective aux initiatives politiques et au processus de paix, notamment sur la participation des femmes aux mécanismes de règlement des conflits au niveau local</p>	<p>accord entre les Nande, les Hutu et les Hunde. Le nombre plus élevé que prévu s'explique par la priorité accordée au soutien aux autorités locales pour résoudre les conflits locaux</p>
<p>Organisation de réunions mensuelles avec les groupes parlementaires sur la réforme de la gouvernance et le règlement des conflits au niveau provincial</p>	<p>10 Sessions de sensibilisation ont été organisées à l'intention de la population pour promouvoir la paix et faciliter le processus de paix dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri</p> <p>5 Sessions de travail et de coaching ont été organisées à l'intention des acteurs de la société civile, y compris des femmes et des jeunes, sur la participation véritable et effective aux initiatives politiques et au processus de paix, notamment sur la participation des femmes aux mécanismes de règlement des conflits au niveau local</p> <p>Oui Un minimum de trois réunions ont été organisées chaque mois avec les groupes parlementaires de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Les discussions ont permis la création de groupes WhatsApp réunissant les acteurs concernés autour de discussions sur les mesures d'atténuation des problèmes liés aux conflits et à l'état de siège soulevés par le Parlement. Les acteurs ont proposé des solutions aux difficultés rencontrées au niveau local et préconisé de réduire la manipulation et l'influence exercées par les fauteurs de troubles</p> <p>Un nombre plus élevé de réunions a été nécessaire en raison du différend concernant la sélection du président de la Commission électorale nationale indépendante, de la controverse sur la loi électorale et de la résolution des différends relatifs aux Nande, aux Hutu, aux Hema et aux Lendu</p>
<p>Organisation de réunions mensuelles avec des membres du Gouvernement aux niveaux national et provincial, l'objectif étant de se concerter sur la mise en œuvre de la stratégie commune et d'insister sur la réforme de la gouvernance</p>	<p>Oui La MONUSCO a échangé chaque semaine avec les principaux acteurs des institutions, de la sphère politique et de la société civile concernant le jalon 15 du plan commun de transition, axé sur le soutien à l'organisation d'élections de qualité dans le cadre constitutionnel. Elle a également échangé chaque mois avec la société civile, les parlementaires, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le groupe de coordination des partenaires afin d'user de ses bons offices pour rendre pleinement fonctionnelle la Cour des comptes et appliquer des pratiques anticorruption. À cet égard, de</p>

Organisation de réunions hebdomadaires avec des acteurs politiques et des parties prenantes de haut rang aux niveaux national, provincial et local visant à faciliter le dialogue et le règlement pacifique des conflits politiques et à promouvoir et favoriser le consensus sur le fonctionnement des institutions clés, notamment pour ce qui est du secteur de la sécurité, et sur l'importance de la participation des femmes à la vie politique

nouveaux juges ont été nommés à la Cour des comptes

Le nombre de réunions plus élevé que prévu est dû à l'adoption de la loi électorale et à la détérioration de la situation économique

Oui La MONUSCO s'est entretenue chaque semaine avec de hauts fonctionnaires du cabinet du Président, du Gouvernement et de la Commission électorale nationale indépendante, des députés, des sénateurs, des dirigeants de partis et de groupements politiques, des hauts fonctionnaires de justice, des diplomates et des acteurs de la société civile sur une série de questions concernant les élections à venir ainsi que les réformes des institutions et de la gouvernance. Les réunions ont notamment porté sur la promotion d'élections transparentes, crédibles et pacifiques, en renforçant la participation des femmes et des jeunes à tous les niveaux et à toutes les étapes. Dans cette optique, la MONUSCO a cherché des moyens de faciliter les échanges constructifs entre les principales parties prenantes afin de rétablir la confiance après le renouvellement controversé de membres de la Commission électorale nationale indépendante et de la Cour constitutionnelle. Elle a également fourni un appui éditorial et technique à Élections au féminin, un programme mis au point en partenariat avec la Radio de la femme. L'objectif principal était de fournir des informations sur les élections, de mettre en avant les défis et de proposer des solutions pratiques pour surmonter les obstacles. La Mission a aussi aidé les organisations de la société civile à élaborer une pétition en ligne demandant à toutes les institutions de la République démocratique du Congo de veiller à la présence des femmes sur les listes de candidats. Les effets des bons offices en faveur d'élections transparentes et crédibles ont certes été jusqu'à présent mitigés en raison de l'absence persistante de consensus, mais les échanges et les activités sur les questions de genre ont contribué à la suppression d'une disposition de la loi électorale qui aurait entravé la participation des femmes en tant que candidates. Cette disposition a été remplacée par une mesure d'incitation, selon laquelle les candidats figurant sur des listes comptant au moins 50 % de femmes sont exonérés du paiement de la caution

Organisation de 2 réunions du comité directeur national du Fonds de cohérence pour la stabilisation visant à appuyer la programmation de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation

- 1 Réunion du comité directeur national du Fonds de cohérence pour la stabilisation a été tenue. À cette occasion, le comité a décidé d'allouer les fonds restants, d'une valeur totale de 14 millions de dollars, aux provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu afin que des programmes soient élaborés dans le droit fil du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, et d'approuver la prolongation administrative du Fonds jusqu'à la fin de 2024. Ces fonds sont les premiers à être mobilisés pour soutenir la mise en œuvre du nouveau programme national de désarmement et apporteront un soutien crucial aux zones touchées par les conflits

Le nombre de réunions inférieur aux prévisions est dû au fait que le Gouvernement a tardé à nommer le coprésident du comité directeur

Organisation de 12 réunions de coordination de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation visant à mettre à jour la cartographie des interventions de stabilisation et de consolidation de la paix menées dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri et à coordonner le déploiement de 12 missions chargées de suivre l'exécution des programmes entrepris dans le cadre de la Stratégie

- 16 Réunions de coordination ont été facilitées, soit 13 réunions avec une participation moyenne de 15 partenaires d'exécution dans la province de l'Ituri et 3 réunions dans la province du Sud-Kivu avec des institutions provinciales, y compris des fonctionnaires du Ministère du plan, l'équipe du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation des communautés et d'autres services techniques provinciaux. Des réunions bilatérales ont également été organisées avec les autorités provinciales, les services techniques et les partenaires d'exécution afin de faciliter la mise en œuvre du Programme aux niveaux national et provincial

- 13 Missions ont été déployées dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu pour surveiller l'exécution des activités relevant de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation

Il a fallu organiser plus de réunions et de missions que prévu afin d'assurer le suivi et l'évaluation des projets et de contrôler la qualité

Réalisation escomptée 2.2 : Amélioration de l'accès à un espace démocratique inclusif et participation durable et effective des principaux segments de la société, notamment des femmes et des jeunes, à la vie politique

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.2.1 Nombre de projets de loi sur l'administration publique, la protection des

Objectif non atteint. Le Parlement a adopté deux lois : la loi organique portant protection et promotion des droits de la

défenseurs des droits humains et l'accès à l'information adoptés et mis en œuvre (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 3 ; 2021/22 : 3)

personne vivant avec handicap, et la loi portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées. La première, qui tient compte des besoins propres aux personnes handicapées, introduit plusieurs innovations concernant la promotion et la protection des droits de ces personnes, leur intégration dans la société et leur participation effective à la gestion des affaires publiques. La deuxième garantit aux peuples autochtones pygmées des facilités d'accès à la justice et aux services sociaux de base, la reconnaissance de leurs usages, de leurs coutumes et de leur pharmacopée non contraires à la loi, ainsi que la pleine jouissance des terres et des ressources contenues dans les zones où ils vivent. Le vote des propositions de loi dépend de la dynamique politique et des priorités du Parlement. Ainsi, la loi relative aux défenseurs des droits humains et la loi relative à l'accès à l'information ont été soumises pour examen, mais n'ont pas été inscrites à l'ordre du jour des débats du Parlement malgré les arguments présentés en leur faveur par la Commission nationale des droits de l'homme, le Ministère des droits humains et les organisations de la société civile. Lors d'une réunion entre le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme et la commission parlementaire des droits de l'homme, il a été proposé de mettre en place une stratégie commune de sensibilisation pour que l'Assemblée nationale débatte les lois prioritaires

2.2.2 Diminution du nombre de violations avérées des droits politiques et de la liberté de réunion et d'expression commises par des acteurs étatiques (2019/20 : 741 ; 2020/21 : 900 ; 2021/22 : 600)

Objectif atteint. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a constaté 397 violations des droits politiques et des libertés fondamentales, contre 631 violations au cours de l'exercice précédent, soit une diminution de 37 %. Il a continué de surveiller et de signaler les violations des libertés et droits fondamentaux ainsi que les restrictions de l'espace politique. Il a rendu compte, entre autres, des attaques et des menaces contre des journalistes qui ont continué à nuire à la liberté de la presse et contre des membres de la société civile ainsi que des restrictions à l'exercice des libertés fondamentales. Si la plupart des violations liées à l'espace démocratique ont été commises par des agents de l'État (352 violations, soit 89 %), le Bureau en a relevé 45 attribuables à des groupes armés et à des milices

2.2.3 Nombre de plaintes émanant de citoyens examinées par la Commission nationale des droits de l'homme (2019/20 : 4 440 ; 2020/21 : 3 000 ; 2021/22 : 3 000)

Objectif non atteint. L'accès aux données en temps réel de la Commission nationale des droits de l'homme reste difficile. La procédure interne de la Commission exige que les données relatives aux plaintes reçues et traitées ne soient communiquées qu'après la validation et la publication officielle de ses rapports, et, à ce jour, l'élaboration du rapport 2021/22 est toujours en cours. En raison d'un manque de ressources et de connaissances en matière de gestion de bases de données, la Commission n'a pas été en mesure de mettre en place une base de données nationale pour saisir, compiler et analyser ces informations dans le cadre du cycle d'établissement des rapports de la

Mission. La question du renouvellement du mandat des membres de la Commission a également perturbé son bon fonctionnement. La procédure de remplacement des membres n'est pas clairement définie dans la Constitution et doit être débattue et ratifiée par l'Assemblée nationale. La question a déjà été soumise au Parlement et sera examinée lors de la session de septembre 2022

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Organisation de 2 ateliers avec des institutions nationales œuvrant en faveur d'une bonne gouvernance, l'objectif étant de promouvoir la participation des femmes et des jeunes aux négociations de paix, la cohabitation pacifique et la mobilisation des ressources dans le cadre des résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) du Conseil de sécurité</p>	3	<p>Ateliers ont été organisés avec des institutions nationales œuvrant en faveur d'une bonne gouvernance, l'objectif étant de promouvoir la participation des femmes et des jeunes aux négociations de paix et la cohabitation pacifique dans le cadre des résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) du Conseil de sécurité. Le nombre supérieur aux prévisions est dû à l'intensification des activités en vue des élections prévues pour l'année à venir</p>
<p>Tenue de 7 sessions de renforcement des capacités et de coaching à l'intention de 140 acteurs de la société civile, dont au moins 30 % de femmes et de jeunes, aux fins de la restructuration et de la revitalisation des organisations de la société civile qui promeuvent la gouvernance démocratique</p>	9	<p>Sessions de renforcement des capacités et de coaching ont été organisées à l'intention de 571 participants, dont 195 femmes, afin de renforcer la capacité des acteurs de la société civile de restructurer et d'adapter leurs groupes thématiques pour qu'ils puissent faciliter la gouvernance démocratique dans les provinces du Tanganyika et du Nord-Kivu. Le nombre plus élevé que prévu de sessions et de participants s'explique par le fait que la Mission s'est retirée du Tanganyika et par la nécessité de renforcer les capacités de la société civile afin qu'elle puisse participer activement à la protection des civils</p>
<p>Organisation de 10 séances de sensibilisation et d'information à l'intention de 200 membres et dirigeants des communautés locales, notamment des jeunes dans les zones urbaines et rurales concernées, visant à promouvoir la réconciliation et la cohésion sociale</p>	11	<p>Séances de sensibilisation et d'information ont été organisées à l'intention de 631 participants, dont 416 femmes, afin de sensibiliser les membres et les dirigeants des communautés, notamment les jeunes des zones urbaines, et de promouvoir la réconciliation et la cohésion sociale. Le nombre plus élevé de sessions et de participants s'explique par la nécessité de promouvoir la réconciliation et d'encourager les jeunes à se dissocier des groupes armés afin d'éviter toute manipulation et de prévenir la violence</p>
<p>Organisation de 10 séances de renforcement de la confiance avec des acteurs étatiques sur la gestion des sentiments d'hostilité à l'égard de la MONUSCO</p>	24	<p>Séances de renforcement de la confiance ont été organisées sur la gestion des sentiments d'hostilité à l'égard de la MONUSCO, ce qui a permis de faire reculer les discours de haine dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika. Le nombre</p>

<p>Organisation de campagnes d'information multimédias et de programmes de sensibilisation à l'appui de l'exécution du mandat de la Mission par les moyens suivants : a) diffusion d'émissions 24 heures sur 24 sur Radio Okapi à l'intention de 24 millions d'auditeurs et d'auditrices par semaine ; b) production de 52 courtes vidéos destinées à être diffusées sur les plateformes numériques de la MONUSCO ; c) exploitation et gestion des sites Web de la Mission et de Radio Okapi, enrichis quotidiennement par des articles, des récits et des photographies provenant de l'ensemble de la République démocratique du Congo ; d) diffusion d'informations fiables par l'intermédiaire des médias sociaux</p>	<p>de sessions plus élevé que prévu est dû à la montée des sentiments d'hostilité à l'égard de la Mission, en raison de la poursuite des activités des groupes armés (ADF à Beni, M23 à Goma et CODECO à Bunia). Il a donc fallu organiser plus de sessions de renforcement de la confiance pour expliquer le mandat de la Mission, informer les participants sur les réalisations de celle-ci et apaiser les tensions</p>
<p>Organisation de 3 séances de sensibilisation s'adressant à des étudiants dans des établissements d'enseignement visant à promouvoir un dialogue politique sur la stabilisation, la paix et la sécurité, l'appui aux institutions nationales et le retrait progressif de la MONUSCO</p>	<p>Oui Selon l'enquête la plus récente, la Mission a atteint une audience de 24 millions de personnes par semaine grâce aux émissions diffusées 24 heures sur 24 sur Radio Okapi</p> <p>54 Vidéos ont été produites pour des campagnes d'information multimédias, dont 48 ont été diffusées sur les principales plateformes (Facebook, Twitter et Instagram). Le nombre de vidéos supérieur aux prévisions s'explique par la nécessité de lutter contre la mésinformation</p> <p>Oui Un total de 286 articles, communiqués de presse et rapports, dont 79 en anglais et 207 en français, ont été publiés sur le site Web de la MONUSCO. En outre, 365 photos du jour ont été envoyées par courriel, puis publiées sur Flickr et sur les réseaux sociaux de la Mission (Twitter, Facebook et Instagram), mettant ainsi en valeur les activités de la MONUSCO</p> <p>Oui Des informations fiables ont été diffusées par l'intermédiaire des médias sociaux, notamment en vue de combattre la mésinformation. À cette fin, 6 vidéos ont été produites et diffusées lors de diverses manifestations</p>
<p>Tenue de 10 séances de sensibilisation, par l'intermédiaire de Radio Okapi, à l'intention de 200 participants issus d'organisations de femmes et de la société civile à Kinshasa, Goma, Bukavu, Bunia, Beni et Kalemie, l'objectif étant d'accroître l'importance accordée à l'autonomisation des femmes et l'accès à un espace démocratique inclusif</p>	<p>1 Séance de sensibilisation a eu lieu le 27 mai 2022 à Kinshasa, en marge de la célébration de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies. Les deux autres sessions ont eu lieu en septembre 2022. Le retard est dû aux restrictions imposées aux rassemblements en raison de la pandémie de COVID-19 et aux sentiments d'hostilité à l'égard de la MONUSCO, qui ont empêché toute interaction importante avec le public</p> <p>17 Séances de sensibilisation ont été organisées à l'intention de 2 000 participants sur l'avancement des femmes et leur accès à un espace démocratique inclusif, sur leur participation au développement, sur l'égalité des genres et le développement des compétences et de l'action des femmes, sur l'éducation, sur les femmes vivant avec un handicap et sur les droits des femmes</p>

<p>Organisation de 4 ateliers à l'intention de 120 journalistes, dont au moins 30 % de femmes, et de 1 campagne dans les médias visant à promouvoir une communication tenant compte des questions de genre et non sexiste et à améliorer la couverture médiatique des femmes en politique et dans les initiatives de paix et de sécurité</p>	<p>Le nombre plus élevé de sessions et de participants est dû à l'intérêt accru pour ces questions dans les endroits ciblés et à une campagne de sensibilisation menée à la radio face à la montée de l'hostilité à l'égard de la MONUSCO</p>
<p>Tenue de 5 débats publics avec des représentants des jeunes sur les principes de masculinité positive et de sensibilité des citoyens aux questions de genre, dans le cadre desquels il est fait appel à des personnalités locales considérées comme des champions ou des ambassadrices de la paix</p>	<p>7 Ateliers ont été organisés à l'intention de 200 participants, dont 30 % de femmes, afin de promouvoir une communication tenant compte des questions de genre et non sexiste et d'améliorer la couverture médiatique des femmes en politique et dans les initiatives en faveur de la paix et de la sécurité. Le nombre d'ateliers et de participants est supérieur aux prévisions car les journalistes ont montré un intérêt accru pour ces questions</p> <p>1 Campagne médiatique a été organisée avec des femmes pour promouvoir une paix durable dans les zones touchées par l'insécurité et l'action des groupes armés</p> <p>4 Ateliers de sensibilisation ont été organisés avec des représentants de la jeunesse dans 4 endroits sur les principes de masculinité positive et de sensibilité des citoyens aux questions de genre, dans le cadre desquels il a été fait appel à des personnalités locales considérées comme des champions ou des ambassadrices de la paix. Ce chiffre comprend : 1 campagne de sensibilisation ciblant les jeunes journalistes de Kirumba et visant à promouvoir l'égalité des genres dans les médias et à promouvoir l'image des femmes en les rapprochant des médias ; 3 ateliers de sensibilisation sur la promotion d'une citoyenneté responsable parmi les animateurs de mouvements de jeunesse grâce à une masculinité positive et à une culture de la paix, auxquels ont assisté 240 participants au total, soit 77 filles et 163 garçons, issus d'associations de jeunes, d'universités, de parlements de jeunes et de conseils de jeunes. L'un des ateliers prévus à Kirumba n'a pas pu être organisé en raison des conditions de sécurité dans la région</p>

Réalisation escomptée 2.3 : Renforcement de la capacité des institutions publiques d'établir et de maintenir l'état de droit et la sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.3.1 Pourcentage d'activités prioritaires relatives au professionnalisme, à la responsabilité effective et au cadre institutionnel de la Police nationale congolaise prévues dans le plan d'action

Objectif non atteint. Seuls 11 % des projets prioritaires d'appui au développement institutionnel de la Police nationale congolaise prévus dans le plan d'action de réforme ont été menés à bien. Ce pourcentage plus faible

de réforme (2020-2024) qui ont été menées à bien (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 15 % ; 2021/22 : 30 %)

2.3.2 Diminution du pourcentage de personnes placées en détention provisoire dans les prisons (2019/20 : 73 % ; 2020/21 : 70 % ; 2021/22 : 67 %)

2.3.3 Nombre de problèmes de sécurité dans les prisons (2019/20 : 5 ; 2020/21 : 13 ; 2021/22 : 10)

2.3.4 Augmentation du nombre de groupes de villages en proie à des conflits armés ou à des violences intercommunautaires où les autorités de l'État sont activement présentes et exercent leur autorité pour régler ou gérer efficacement le conflit (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 4)

2.3.5 Hausse du pourcentage de Congolais et Congolaises déclarant avoir confiance dans le système judiciaire (2019/20 : 29 % ; 2020/21 : 30 % ; 2021/22 : 32 %)

que prévu est dû à des retards dans le déblocage du budget prévu pour financer les priorités urgentes de la réforme, en raison du manque de volonté politique

Objectif non atteint. Les personnes placées en détention provisoire dans les prisons des provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Tanganyika et du Kasai-Central représentaient 76 % des détenus. Ce pourcentage plus élevé que prévu est dû : à l'augmentation du nombre de détenus en attente de jugement dans les prisons de Goma et de Bunia à la suite de la déclaration de l'état de siège dans ces provinces en mai 2021, ce qui a eu pour effet de transférer la compétence pénale des tribunaux civils aux tribunaux militaires, qui ont été débordés ; à une augmentation des arrestations en raison de l'intensification des activités des groupes armés

Objectif atteint. Il n'y a pas eu de problème de sécurité majeur dans les prisons entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022, car la Mission a continué d'assurer un encadrement et un appui technique et logistique en faveur des autorités pénitentiaires nationales

Objectif atteint. 5 groupes de villages touchés par des violences intercommunautaires ont mis en place des mécanismes de règlement des conflits, signe de la capacité des autorités de l'État de résoudre et de gérer efficacement les conflits

Le nombre de groupes de villages est supérieur aux prévisions en raison de la mise en œuvre de programmes et d'engagements politiques dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, et des engagements pris par l'entremise de mécanismes provinciaux de protection et de règlement des conflits en collaboration avec la Commission consultative de règlement des conflits coutumiers

Aucune donnée n'est disponible. Les sondages n'ont pas été réalisés car la conclusion du contrat avec le PNUD a accusé un retard

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui, non
ou nombre Observations

Suivi quotidien de la mise en œuvre du plan d'action de réforme (2020-2024) et activités de sensibilisation menées avec le comité de la Police nationale congolaise chargé d'assurer cette mise en œuvre, l'idée étant de favoriser le développement institutionnel de la Police nationale congolaise

Oui Le suivi quotidien et le mentorat ont été assurés dans le cadre du partage de locaux avec les institutions chargées de la réforme de la Police nationale congolaise. Au total, 197 activités de mentorat et de suivi ont été menées pour favoriser le développement institutionnel de la Police nationale congolaise et fournir une assistance technique et des services de conseil au secrétariat exécutif du comité de suivi des réformes

Suivi quotidien de haut niveau assuré par l'Inspection générale de la Police nationale congolaise moyennant un partage des locaux, l'objectif étant de promouvoir l'application du principe de responsabilité, le respect des droits humains et la lutte contre l'impunité, de suivre les missions d'audit et de contrôle internes et d'enquêter sur les plaintes pour violation des droits humains déposées contre la police

Organisation de 4 ateliers à l'intention de 120 participants, dont au moins 30 % de femmes, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, dans l'optique d'aider le Gouvernement à établir des liens entre action humanitaire, développement et paix dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika

Mise en place de 2 mécanismes dans les provinces du Kasai et du Kasai-Central permettant d'assurer un suivi des initiatives de prévention du conflit et de consolidation de la paix visant à empêcher la résurgence d'un conflit violent

Tenue de 1 atelier conjoint, de consultations mensuelles avec l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires et les parties prenantes internationales et nationales et de consultations trimestrielles avec les donateurs, les institutions

Oui La Mission a continué de donner la priorité aux activités de sensibilisation auprès des dirigeants de la Police nationale congolaise et a effectué 265 jours de partage des locaux pour encourager les progrès en matière d'application du principe de responsabilité et de lutte contre l'impunité grâce à l'amélioration de la cellule de plainte et à l'évaluation des audits. Elle s'est également employée à améliorer le fonctionnement de l'Inspection générale de la Police nationale congolaise afin de garantir le respect des droits humains, des libertés fondamentales et des normes internationales en matière d'application de la loi

- 2 Ateliers ont été organisés, à savoir : 1 atelier réunissant 18 participants, dont 6 femmes, qui représentaient les autorités provinciales, la société civile et des donateurs et qui ont atteint un consensus sur les modalités de mise en œuvre de l'approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix au niveau de la province ; 1 atelier à l'intention de 30 participants, dont 5 femmes, qui représentaient les autorités provinciales, la société civile et des donateurs, l'objectif étant de mettre au point un cadre de résultats stratégiques portant sur la consolidation de la paix au Tanganyika et visant à transformer les priorités du plan de transition en activités mesurables et à éclairer le plan de travail commun de l'équipe de pays des Nations Unies pour la période 2022-2024

Le nombre d'ateliers et de participants est inférieur aux prévisions car l'approche n'est pas encore mise en œuvre dans les provinces de l'Ituri, du Sud-Kivu et du Nord-Kivu

- 2 Mécanismes de prévention des conflits et de consolidation de la paix ont été mis en place dans les provinces du Kasai et du Kasai-Central. Au moyen de ces mécanismes, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a continué de surveiller la situation et a établi des rapports et des analyses pour donner rapidement l'alerte quant aux conflits intercommunautaires
- 1 Atelier conjoint a été organisé à destination de plus de 100 participantes en collaboration avec le réseau des femmes du Tanganyika et le réseau des jeunes afin de renforcer les liens communautaires et de promouvoir la cohésion

financières internationales, les organisations régionales et d'autres acteurs internationaux, le but étant d'aider les autorités nationales à mettre en œuvre la stratégie commune de transition, notamment au moyen de 1 feuille de route, de mécanismes de coordination aux niveaux technique et stratégique permettant de superviser et de guider la mise en œuvre de la stratégie et d'initiatives de communication stratégique visant à favoriser la diffusion d'informations sur le plan et à permettre aux populations de mieux se l'approprier

Tenue de consultations mensuelles avec les États membres de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, les membres du Conseil de sécurité et d'autres partenaires diplomatiques clés, l'objectif étant de s'assurer qu'ils honorent les engagements qu'ils ont pris en faveur de la stabilisation de la République démocratique du Congo et de la stratégie commune de transition

sociale dans le contexte de la transition de la MONUSCO dans la province

Oui Le sous-groupe de travail conjoint sur la transition s'est réuni régulièrement pour examiner et suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de transition conjoint. L'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires ont organisé un atelier dans la province du Tanganyika afin d'élaborer un plan de travail commun pour la période 2022-2023 qui faciliterait la cohérence et les synergies et éviterait les doubles emplois entre les partenaires. Le plan comprend des priorités de transition qui se fondent sur les efforts de consolidation de la paix existants et s'articule autour de quatre axes : a) renforcer les institutions et consolider la paix, la sécurité et la cohésion sociale ; b) jeter les bases d'une croissance forte, résiliente, inclusive et durable ; c) développer les infrastructures pour soutenir la croissance ; d) améliorer les services sociaux et l'aide humanitaire

Un atelier a été organisé avec des représentants des entités des Nations Unies, du Gouvernement et des organisations de la société civile afin de réunir et d'harmoniser les données sur les 18 jalons et les indicateurs énoncés dans le plan de transition conjoint

Enfin, un séminaire-retraite a été organisé afin de partager les enseignements à retenir et de relever les bonnes pratiques et les domaines à améliorer, et une feuille de route a été élaborée à cette occasion

Oui La Mission a usé de ses bons offices pour organiser 22 réunions avec diverses parties prenantes de la société civile et du Gouvernement, des chefs religieux, des diplomates régionaux et des représentants d'organisations régionales à Kinshasa afin de promouvoir le dialogue et de rechercher un consensus sur les préparatifs des élections de 2023 et de mettre en avant son appui à la concrétisation des engagements politiques régionaux dans le cadre du Mécanisme national de suivi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et au suivi des recommandations de la SADC. À Goma et à Bukavu, la Mission a régulièrement tenu des réunions d'information avec les diplomates sur la situation politique et a échangé des informations sur la manière

Organisation de réunions mensuelles de coordination entre les attachés de défense, les attachés de sécurité intérieure et les conseillers politiques des partenaires bilatéraux et multilatéraux visant à favoriser une approche cohérente de la réforme du secteur de la sécurité à l'appui du Gouvernement

Organisation, à l'intention des autorités judiciaires de Kinshasa et des provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika, de réunions mensuelles de suivi et de 5 séances de formation portant sur les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et à d'autres violations graves des

d'exécuter la stratégie commune sur la transition

Le nombre de consultations a été plus élevé que prévu, car il a fallu renforcer la coopération compte tenu du contexte préélectoral, de la résurgence de la violence dans l'est de la République démocratique du Congo, de la nécessité de favoriser un consensus sur le choix des membres de la Commission électorale nationale indépendante, de la révision de la loi électorale et de la nécessité de faciliter le processus de Nairobi

- 2 Réunions ont eu lieu, notamment une réunion conjointe avec les partenaires internationaux et les partenaires au sein de l'ONU pour les informer au sujet de la transition de la présence des Nations Unies en République démocratique du Congo et leur expliquer le rôle que doivent jouer les partenaires à l'appui du plan de transition. Lors de cette même réunion, les participants ont abordé la question de la gouvernance du secteur de la sécurité. Le Président de la Commission Défense et sécurité de l'Assemblée nationale était l'un des principaux invités de la réunion, au cours de laquelle il a évoqué l'importance d'avoir une politique et une stratégie communes pour promouvoir l'harmonisation et l'efficacité de la réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo. Une deuxième réunion a permis de partager les nouvelles informations et les progrès réalisés par les différents partenaires et leurs interventions dans le secteur, ainsi que de présenter les projections pour 2022 et les partenariats possibles

Il y a eu moins de réunions que prévu car les priorités ont évolué et une plus grande importance a été accordée à la coordination nationale, à la facilitation de la diffusion d'informations sur recrutement dans l'armée et à une participation accrue aux activités liées à la gouvernance du secteur de la sécurité

- Oui Des réunions mensuelles de suivi ont été organisées pendant les procédures ; des mesures de protection judiciaire ont été élaborées et mises en œuvre au profit des victimes et des témoins afin de garantir leur comparution devant les tribunaux
- 6 Ateliers ont été organisés avec le PNUD à l'intention des magistrats civils et militaires,

droits humains, ainsi que sur les mesures de protection judiciaire

des présidents des tribunaux et des juges *ex officio* sur l'évaluation et la mise à jour de la stratégie provinciale en matière de poursuites. Au total, 132 participants, dont 12 femmes, ont pris part à ces ateliers, qui visaient à faire le point sur les poursuites concernant des infractions graves dans les provinces concernées

Le nombre d'ateliers a été supérieur aux prévisions car il a fallu organiser des ateliers distincts à Kananga et à Tshikapa, puisque la route reliant les deux localités n'était pas praticable

Tenue de 10 consultations de haut niveau avec des responsables du Ministère de la justice sur les mesures disciplinaires ou judiciaires à prendre dans 25 cas de violations ayant été signalés dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

- 4 Réunions ont eu lieu, à savoir : 3 réunions consultatives sur la formation des comités de suivi de la Police nationale congolaise, qui ont débouché sur la mission tripartite de renforcement des capacités des comités de suivi dirigée par le Conseiller pour les droits humains, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, de la sécurité, de la décentralisation et des affaires coutumières et le Directeur des études et de la planification de l'Inspection générale de la Police nationale ; 1 réunion de suivi avec l'Inspecteur général de la Police nationale congolaise sur les événements survenus le 30 décembre 2021 à Mbandaka, qui ont entraîné un usage excessif de la force par la police lors de la répression de manifestations. Une note de procédure a été envoyée à l'Inspecteur général afin qu'il enquête sur le comportement de la police pendant les manifestations, qu'il soumette ses conclusions au Vice-Premier Ministre susmentionné et qu'il traduise les auteurs en justice

Le nombre de consultations inférieur aux prévisions est dû au fait que moins de cas que prévu ont été relevés dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, bien que 6 affaires emblématiques aient été transmises à l'Auditeur général des FARDC car elles relevaient de la compétence des tribunaux militaires

Organisation de 12 réunions avec l'Auditeur général des FARDC et d'autres hauts responsables de l'appareil judiciaire aux fins de la fourniture de conseils sur les stratégies de poursuite et la hiérarchisation des affaires

- 12 Réunions ont été organisées avec les autorités judiciaires militaires de la République démocratique populaire du Congo. Elles comprenaient : 2 réunions avec le Premier Président de la Cour de cassation pour plaider en faveur des défenseurs des droits humains arrêtés en novembre 2021 à Mbandaka et

renvoyés devant la Cour de cassation, de sorte que leur dossier soit examiné dans un délai raisonnable et dans le plein respect des droits de la défense ; 2 réunions de suivi, qui ont abouti au renvoi de l'affaire à Mbandaka pour enquête et à la libération des défenseurs à la fin du mois de juin 2022 ; 1 réunion avec le Premier Président pour insister sur la mise en place de mesures de protection adéquates pour les victimes et les témoins dans l'affaire Yumbi ; 7 réunions avec le Bureau du Procureur général chargé de l'affaire afin d'évaluer l'état d'avancement des enquêtes visant à retrouver la dépouille de Fidèle Bazan (un associé de Floribert Chebeya), qui avait été déclaré assassiné le 2 juin 2010, ce qui a permis au Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme de faciliter une expertise médico-légale et de prêter un appui financier à la comparution devant la Haute Cour militaire d'un témoin clé de l'accusation qui vivait hors de la République démocratique du Congo depuis plusieurs années

Tenue de 24 réunions de haut niveau avec des responsables du Ministère de la justice et du Ministère des droits humains visant à encourager l'application du principe de responsabilité, à promouvoir les droits humains, civils et politiques, à lutter contre l'impunité, à favoriser la réconciliation nationale et à faciliter l'octroi de réparations aux victimes de violations des droits humains

- 20 Réunions ont été organisées, à savoir 10 avec la commission mixte de justice transitionnelle et 10 réunions préparatoires au lancement des consultations sur la justice transitionnelle. Les réunions avec la commission de justice transitionnelle ont rassemblé des participants du Ministère de la justice, du Ministère des droits humains, du Parlement, de la commission parlementaire des droits de l'homme, de la Commission nationale des droits de l'homme et de la société civile. L'objectif de ces réunions était de rédiger le mandat de la commission mixte, chargée de la réflexion et l'orientation sur la justice transitionnelle, le plan d'action sur la justice transitionnelle, le plan opérationnel des cinq sous-commissions et les questionnaires pour les consultations, ainsi que de préparer les consultations proprement dites. Ces réunions ont conduit au lancement de consultations nationales sur la justice transitionnelle dans quatre provinces (Tanganyika, Kasai, Nord-Kivu et Kongo-Central). Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a participé aux 10 réunions préparatoires avec le secrétariat technique du Ministère des droits humains en vue du lancement des consultations sur le terrain. Il a également participé à 2 ateliers de formation sur les principes fondamentaux de la justice transitionnelle à l'intention des enquêteurs et

- des superviseurs, ainsi qu'à la collecte de données qualitatives et quantitatives sur les besoins en matière de vérité, de justice, de réparations et de garanties de non-répétition
- Le nombre de réunions inférieur aux prévisions est dû à l'indisponibilité du Ministre des droits humains et de la Ministre de la justice
- Tenue de 6 réunions de sensibilisation de haut niveau avec des responsables du Ministère de la justice et du Ministère des droits humains visant à veiller à ce que les auteurs de violations du droit international humanitaire ou des droits humains répondent de leurs actes
- 12 Réunions ont été organisées avec les autorités judiciaires pour assurer le suivi des affaires emblématiques, notamment les 16 affaires prioritaires dans la région du Grand Kasai, dont les plus importantes sont celles de Tshisuku, de Nganza, de Malenga, de Mulombodi, de Kamako et de Kamonia, et l'affaire d'assassinat d'experts de l'ONU au Kasai. Au cours des réunions, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a discuté des aspects techniques et judiciaires de chaque affaire et a proposé de fournir une expertise criminalistique pour accélérer le processus. Cela s'est traduit par la poursuite des enquêtes préliminaires dans six affaires, leur présentation devant la Haute Cour militaire et les tribunaux militaires inférieurs, l'ouverture du procès de Yumbi, et des jugements et décisions dans l'affaire du meurtre d'experts de l'ONU et dans l'affaire Chebeya. Bien que les réunions aient été initialement prévues avec les Ministères de la justice et des droits humains, il a été décidé de les organiser avec les autorités judiciaires et l'Auditeur général des FARDC, étant donné que les affaires en question relevaient de la compétence des tribunaux militaires
- Il y a eu plus de réunions que prévu du fait de la poursuite des enquêtes préalables au procès dans les six affaires
- Formation de 2 700 agents de la Police nationale congolaise, dont 20 % de femmes, aux procédures d'enquête et à la protection des lieux de crime, notamment aux techniques criminalistiques, compte étant tenu des questions de genre
- 1 668 Agents de police, dont 20,9 % de femmes, ont été formés aux procédures d'enquête et à la protection des lieux de crime, notamment aux techniques criminalistiques, compte étant tenu des questions de genre. Moins d'agents que prévu ont pu être formés car la limite était fixée à 20 participants par session en raison de la pandémie
- Organisation, dans 7 zones prioritaires, de séances hebdomadaires de conseils et d'encadrement à l'intention des autorités judiciaires sur le renforcement du fonctionnement de l'appareil de justice pénale, le droit à une procédure régulière,
- Oui La Mission a tenu des séances hebdomadaires de conseils et d'encadrement à l'intention des autorités judiciaires civiles et militaires sur le renforcement du fonctionnement du système judiciaire, le droit à une procédure régulière, la réduction de la détention provisoire et la

y compris à une protection judiciaire, et la réduction du nombre de détentions illégales

Tenue de réunions techniques mensuelles des sous-groupes sur la lutte contre l'impunité et sur la performance du Ministère de la justice aux fins de la mise en œuvre du plan d'action prioritaire de la politique nationale de réforme de la justice, de 2 réunions du comité de suivi technique et de 1 réunion stratégique du comité de pilotage à l'appui du suivi de la mise en œuvre du plan d'action prioritaire pour 2021

Organisation, par les comités de suivi, de 45 réunions relatives aux violations des droits humains commises par les FARDC et de la Police nationale congolaise visant à sensibiliser et former ces dernières à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

surpopulation carcérale dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Tanganyika et du Kasaï-Central. Les audiences foraines civiles et militaires ont abouti à la condamnation de 600 personnes (598 hommes et 2 femmes), dont 62 pour viol, à la régularisation de la détention de 1 010 personnes (992 hommes et 18 femmes), à l'acquittement de 92 accusés (86 hommes et 6 femmes) et à la libération de 130 détenus (121 hommes et 9 femmes). En outre, la Mission a concouru à la réalisation d'inspections judiciaires dans les centres de détention de la Police nationale, ce qui a conduit à la libération de 1 160 détenus (1 082 hommes et 78 femmes), dont 77 mineurs, ainsi qu'au transfert de 1 219 détenus, dont 59 femmes et 49 mineurs. L'appui à la mise en œuvre du décret présidentiel sur les remises de peine a permis la libération de 353 condamnés, dont 12 femmes. Les activités de plaidoyer de la MONUSCO ont également permis la libération de 143 détenus, dont 52 femmes, de la prison de Bunia et de la prison de Beni

5 Réunions des sous-groupes sur la lutte contre l'impunité et sur la performance du Ministère de la justice, 1 réunion du comité de suivi technique et 1 réunion du comité de pilotage ont été organisées, ce qui a permis de mettre au point une stratégie nationale de lutte contre les infractions internationales et un mécanisme d'indemnisation des victimes de violences sexuelles, de renforcer la stratégie nationale de lutte contre la corruption et de créer un comité permanent de suivi de la détention au niveau national. Le nombre de réunions est inférieur aux prévisions en raison de l'indisponibilité des partenaires du Ministère de la justice

74 Réunions de comités de suivi ont été organisées, dont 28 par les FARDC et 46 par la Police nationale congolaise, dans les zones de conflit armé et à Kinshasa. Lors de ces réunions, les comités de suivi se sont penchés sur les violations des droits humains commises par les FARDC et la police et ont proposé des mesures correctives, notamment des sanctions disciplinaires et judiciaires. Les comités ont donc grandement contribué à la lutte contre l'impunité, notamment dans les zones où des conflits sévissaient toujours

Plus de réunions que prévu ont eu lieu du fait que de nombreux comités de suivi qui ne se

Conduite de 5 réunions de sensibilisation avec des parlementaires, des juges, des procureurs et des avocats en vue de l'adoption du projet de loi sur la protection des victimes, des témoins, des défenseurs des droits humains et du personnel judiciaire participant aux procès relatifs aux crimes graves

Organisation de 2 séances de renforcement des capacités avec la Police nationale congolaise et les FARDC sur la prise en compte des questions de genre dans la protection des civils et la réforme du secteur de la sécurité

réunissaient pas régulièrement auparavant, comme ceux d'Uvira, de Kinshasa ou de Goma, ont commencé à le faire, ce qui témoigne d'une volonté accrue des forces de défense et de sécurité de donner suite aux violations des droits humains commises par des officiers sous leur commandement

- 10 Séances d'information ont été organisées à l'intention de 57 membres du Parlement, dont 12 femmes, et des membres de la commission permanente des droits de l'homme de l'Assemblée nationale. Les séances ont offert l'occasion de sensibiliser les membres du Parlement à diverses questions relatives aux droits humains et de plaider pour que la Commission nationale des droits de l'homme promeuve l'adoption de plusieurs projets de loi relatifs à ces droits qui sont toujours en attente à l'Assemblée nationale, tels que les projets de loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, les droits des personnes vivant avec le VIH, les droits des peuples autochtones, l'accès à l'information et la lutte contre le tribalisme

Le nombre de réunions, plus élevé que prévu, tient au fait que les parlementaires ont demandé que davantage de réunions soient tenues pour traiter de questions telles que le suivi des lieux de détention, des discours de haine et des droits humains dans les zones touchées par les conflits

- 5 Séances de renforcement des capacités ont été organisées avec la Police nationale congolaise, les FARDC et d'autres forces de sécurité sur les principes de masculinité positive et l'intégration des questions de genre, notamment dans la protection des civils. La MONUSCO a également encouragé la participation des femmes aux institutions garantes de la sécurité moyennant des sessions de mentorat qui ont été organisées pour 90 femmes militaires et 50 policières et qui étaient axées sur le leadership et l'évolution professionnelle au niveau supérieur, afin d'améliorer leurs possibilités d'avancement et de participation à la prise de décision. Le nombre plus élevé de sessions s'explique par l'intérêt accru pour le sujet, notamment depuis que le Président de la République démocratique du Congo a été désigné champion de la masculinité positive de l'Union africaine

Organisation, dans 4 provinces, de 50 audiences foraines, l'idée étant de réduire le nombre d'affaires en instance et de lutter contre la détention illégale et prolongée

Organisation de 4 ateliers à l'intention de 120 officiers de police judiciaire, greffiers et magistrats sur les moyens d'améliorer le fonctionnement de l'appareil de justice pénale

Organisation de 1 atelier à l'intention de 40 membres du personnel de l'Inspection générale des services judiciaires et pénitentiaires visant à renforcer leurs capacités professionnelles et à améliorer les services qu'ils proposent

Réalisation de 8 évaluations judiciaires portant sur des tribunaux et des parquets dans 4 provinces et organisation d'ateliers de restitution sur les conclusions de ces évaluations

Tenue de 15 conférences de presse relatives à la paix et à la sécurité portant sur l'appui à la Police nationale congolaise, les FARDC, le système judiciaire, les droits humains et la prise pour cible des journalistes

141 Audiences foraines ont été organisées, dont 121 audiences hebdomadaires dans les prisons de Kananga (58) et de Kalemie (63), avec le soutien logistique de la Mission, et 20 audiences civiles et militaires dans 12 prisons avec le soutien technique et financier de la MONUSCO dans le cadre du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice. Les audiences foraines ont été plus nombreuses que prévu car un plus grand nombre d'entre elles ont été tenues dans les prisons de Kalemie et de Kananga face au retrait progressif de la Mission de ces zones

13 Ateliers ont été organisés dans les provinces du Nord-Kivu (1), du Sud-Kivu (2), du Tanganyika (6) et du Kasai-Central (4) à l'intention de 441 membres de la police judiciaire, greffiers, secrétaires de bureaux de procureurs et magistrats (313 hommes et 128 femmes) sur des thèmes liés à leurs fonctions. Le nombre d'ateliers et de participants a été plus élevé que prévu car il a fallu renforcer les capacités des institutions judiciaires du Kasai-Central et du Tanganyika, dans le cadre du retrait de la Mission de ces provinces

Non En raison de l'indisponibilité du personnel de l'Inspection générale des services judiciaires et pénitentiaires, qui avait d'autres priorités, aucun atelier n'a été organisé. Plusieurs réunions ont été organisées pour préparer l'atelier, et la Mission, avec l'aide du PNUD, a rédigé et diffusé le descriptif de l'atelier

8 Évaluations judiciaires et missions d'inspection des tribunaux de première instance, des parquets et des prisons ont été organisées par les autorités judiciaires civiles et militaires dans cinq provinces. À titre d'exemple, l'inspection judiciaire au Nord-Kivu a permis d'examiner 2 168 dossiers, de libérer 130 personnes placées en détention provisoire ainsi que de transférer vers l'établissement public de garde et d'éducation 18 mineurs auparavant détenus avec des adultes et renvoyer leurs dossiers au tribunal pour enfants

11 Conférences de presse sur la paix et la sécurité ont été diffusées en direct sur Radio Okapi et sur Facebook. Les conférences de presse ont été moins nombreuses que prévu du fait des restrictions aux déplacements liées à la pandémie de COVID-19

Organisation de 10 ateliers de planification avec 200 fonctionnaires du Ministère de la justice sur la mise en œuvre des réformes de la loi nationale sur les prisons et de 2 séances d'évaluation sur les projets, programmes et politiques liés aux réformes

Formation de 10 administratrices à la gestion des prisons pour femmes dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour la prise en charge des femmes en prison et des enfants en conflit avec la loi

Organisation de 10 séances de formation à l'intention de 200 agents de police, dont 30 % de femmes, sur la prévention de la violence sexuelle et la protection des victimes de ce type de violence

Organisation de 1 séance de formation des formateurs à l'intention de 250 agents de la Police nationale congolaise, dont 30 % de femmes, sur les procédures d'enquête et de protection des lieux de crime, y compris sur les techniques criminalistiques

20 Ateliers de planification ont été organisés avec 315 fonctionnaires du Ministère de la justice sur la mise en œuvre des réformes de la loi nationale sur les prisons, en vue : de rédiger et de réviser 4 lois sur les prisons (10 séances) ; d'adopter le plan d'action pour la mise en œuvre de la réforme des prisons (1 séance) ; de rédiger un décret interministériel sur les soins de santé en milieu carcéral (2 séances) ; de rédiger le décret régissant le statut et le fonctionnement de l'école de formation du personnel pénitentiaire (1 séance) ; de rédiger le décret d'orientation sur l'application de la loi relative à la protection de l'enfance (1 séance) ; de mettre au point une architecture standard pour les prisons et de mettre à jour la carte des prisons (3 séances) ; d'examiner les cadres réglementaires (2 séances). Les sessions ont été plus nombreuses du fait d'un fort engagement politique, notamment de la part de l'actuelle Ministre de la justice

5 Séances d'évaluation ont été tenues sur les projets, programmes et politiques liés aux réformes. Davantage de séances ont dû être tenues face à l'augmentation du nombre de décès en prison

21 Administratrices ont été formées à la gestion des prisons pour femmes dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour la prise en charge des femmes en prison et des enfants en conflit avec la loi. Le nombre plus élevé de personnes formées est dû au fait que les services pénitentiaires et le PNUD ont financé certaines des séances de formation

35 Séances de formation sur la prévention de la violence sexuelle et la protection des victimes de ce type de violence ont été organisées à l'intention de 690 policiers, dont 21 % de femmes. Le nombre plus élevé de séances de formation et de participants est dû à une augmentation de la demande de la police locale dans les zones touchées par les activités des groupes armés, comme les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu

19 Séances de formation des formateurs ont été organisées sur la protection des lieux de crime, les techniques criminalistiques et les procédures d'enquête à l'intention de 367 policiers, dont 16 % de femmes. Le nombre plus élevé de séances et de participants est dû à une augmentation du

Formation de 180 agents de sécurité, 30 agentes de sécurité, 30 membres du personnel d'appui et 20 membres du personnel des centres de détention pour mineurs à la gestion des prisons	nombre de demandes émanant de la police locale, notamment dans les zones de tension et les zones touchées par les activités des groupes armés. La Mission, en collaboration avec le département technique et scientifique de la Police nationale congolaise, a également formé 20 policières à leur rôle de premières intervenantes sur une scène de crime, dans le cadre du renforcement des capacités de la police en matière de protection des lieux de crime
	Oui 525 agents de sécurité, 150 agentes de sécurité, 110 membres du personnel d'appui et 35 membres du personnel des centres de détention pour mineurs ont été formés à la gestion des prisons. Le nombre plus élevé que prévu de personnes formées s'explique par le fait que la formation a été élargie à plus de localités en raison du risque accru d'attaques contre les prisons

Composante 3 : appui

59. La composante Appui a continué d'aider la Mission à exécuter son mandat grâce à la fourniture de services efficaces et efficients dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité, qui permettront d'exécuter les produits s'y rapportant.

Réalisation escomptée 3.1 : Fourniture à la Mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
3.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (2019/20 : 72,7 % ; 2020/21 : 90 % ; 2021/22 : 90 %)	74,2 % des heures de vol approuvées ont été utilisées. Le pourcentage est plus faible que prévu en raison des restrictions imposées par le pays hôte aux déplacements interprovinciaux dans le cadre de la pandémie
3.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2019/20 : 11,8 % ; 2020/21 : 11,4 % ; 2021/22 : 11,5 %)	Le taux de vacance annuel réel était en moyenne de 11,9 %. Ce chiffre supérieur aux prévisions s'explique par les retards pris dans la publication des offres d'emploi et dans l'entrée en fonctions des candidats sélectionnés, et par le fait que certains candidats ont décliné les offres, ce qui a entraîné une nouvelle publication des offres concernées
3.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2019/20 : 29,9 % ; 2020/21 : 38 % ; 2021/22 : 42 %)	Le pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international était de 32,2 %. Ce taux plus faible s'explique par le fait qu'un grand nombre de postes ont été pourvus moyennant le transfert de personnel issu de missions en phase de réduction des effectifs, soit un personnel majoritairement masculin. Une autre raison est que des candidates ont refusé des offres

3.1.4 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour les postes soumis à recrutement international (2019/20 : 84 ; 2020/21 : 62 ; 2021/22 : 62)

Le recrutement sur une liste de réserve pour les postes soumis à recrutement international a pris en moyenne 67 jours, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats. Ce chiffre est plus élevé que les prévisions car, lorsqu'un candidat a été sélectionné au détriment d'une candidate, cela a retardé la décision finale

3.1.5 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection, pour les postes soumis à recrutement international (2019/20 : 119 ; 2020/21 : 120 ; 2021/22 : 120)

Le recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques pour les postes soumis à recrutement international a pris en moyenne 230 jours, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats. Le délai a donc été supérieur aux prévisions, étant donné qu'il a fallu plus de temps que prévu pour organiser les entretiens axés sur les compétences car les candidats et les membres du jury n'étaient pas disponibles, le Conseil central de contrôle pour le personnel des missions demandait des précisions ou il fallait un temps de traitement supplémentaire lorsque des candidats étaient recommandés au détriment de candidates

3.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2019/20 : 74 ; 2020/21 : 100 ; 2021/22 : 74)

La note globale figurant dans le tableau de bord d'évaluation environnementale s'est établie à 83. La MONUSCO a nettement amélioré sa note depuis le lancement de la stratégie environnementale. Une amélioration continue a été constatée tout au long de l'exercice et la Mission s'est vu attribuer une note jugée « satisfaisante », malgré les difficultés entraînées par la réduction des effectifs et la reconfiguration de la Mission et l'instabilité civile observée récemment. Les taux d'inspection des camps et la mise en œuvre des mesures correctives environnementales ont progressé par rapport à l'exercice 2020/21. Grâce au réseau hydroélectrique, la MONUSCO est la mission qui tire la plus grande proportion d'électricité des énergies renouvelables. Les principales améliorations qui pourraient être apportées concernent la mesure de l'énergie, la réalisation d'études énergétiques sur site et les mesures d'efficacité énergétique, telles que la synchronisation des groupes électrogènes et l'installation de diodes électroluminescentes (LED). Pendant l'exercice, on a également observé une diminution des inspections des sites d'élimination des déchets et une augmentation des stocks de matériel appartenant aux contingents

3.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2019/20 : 97,3 % ; 2020/21 : 98,5 % ; 2021/22 : 98,5 %)

89,0 % des problèmes liés à l'informatique et aux communications ont été réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave). Le pourcentage est inférieur aux prévisions en raison des modalités de travail exceptionnelles et du travail à distance mis en place dans le contexte de la crise sanitaire

3.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2019/20 : 80,0 % ; 2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 85 %)

La politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain a été respectée à 90 %. Ce pourcentage est plus élevé que prévu car l'allègement des restrictions liées à la pandémie a permis de mieux exécuter le plan en faveur de la sécurité et de la santé au travail. Le

	<p>plan prévoyait notamment la tenue de réunions régulières du comité de la santé et de la sécurité au travail, l'organisation d'une formation en matière de sécurité et de santé au travail, la tenue de séances d'information à l'intention des superviseurs sur le terrain concernant leurs responsabilités dans ce domaine ainsi que la conduite d'évaluations de la sécurité sur le lieu de travail dans les installations de la Mission, y compris les entrepôts, les garages, les installations de production d'énergie et les groupes électrogènes</p>
<p>3.1.9 Note globale concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2019/20 : 1 872 ; 2020/21 : 1 830 ; 2021/22 : 2 000)</p>	<p>La note globale concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel s'est établie à 1 878, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats. La Mission a obtenu 1 000 points pour l'indice subsidiaire axé sur le principe de responsabilité et 878 points pour l'indice subsidiaire axé sur la gestion. La note obtenue est inférieure à la note visée car la Mission n'a pas réussi à atteindre 1 indicateur de performance clé sur 20, à savoir l'indicateur axé sur le vieillissement des stocks, car certains articles en stock n'ont pas été utilisés pendant plus de 6 mois</p>
<p>3.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2019/20 : 20 % ; 2020/21 : 20 % ; 2021/22 : 20 %)</p>	<p>L'écart par rapport au plan de gestion de la demande en ce qui concerne les quantités prévues, les commandes passées en temps voulu et les délais de livraison s'est établi à 1,2 %. Il est dû au retard pris dans l'achat de matériel devant faciliter l'action des institutions locales, en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement liées à la COVID-19</p>
<p>3.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2019/20 : 72 % ; 2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 75 %)</p>	<p>Au 30 juin 2022, 61,6 % des membres des contingents étaient logés dans des locaux de l'ONU conformes aux normes établies. Le pourcentage est inférieur aux prévisions car l'entretien des locaux a été retardé, du fait du caractère prioritaire des projets de modification du dispositif militaire et des améliorations dans les domaines de la défense des bases et de la protection des forces</p>
<p>3.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2019/20 : 97 % ; 2020/21 : 98 % ; 2021/22 : 98 %)</p>	<p>89,5 % des fournisseurs ont respecté les normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks. Le pourcentage est moins élevé que prévu du fait des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale et des restrictions bancaires imposées aux lignes de crédit</p>

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre Observations</i>
------------------------	--

Amélioration des services

Exécution du plan d'action environnemental de la Mission, conformément à la stratégie environnementale

Oui Le plan d'action environnemental de la Mission a été exécuté conformément à la stratégie environnementale de l'Administration

Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Oui La stratégie et le plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement ont été mis en œuvre à 95 %. La Mission examine toujours les options relatives au positionnement optimal de la Section de la gestion des marchés

Audit, contrôle des risques et conformité

Application de 25 recommandations du Bureau des services de contrôle interne devant être mises en œuvre avant la fin de l'année (31 décembre) et de 20 recommandations non encore appliquées formulées par le Comité des commissaires aux comptes au cours d'exercices budgétaires antérieurs et acceptées par l'administration

Produit partiellement exécuté

La Mission a appliqué 8 des 11 recommandations émises par le Bureau des services de contrôle interne qui devaient être mises en œuvre avant la fin de l'année (31 décembre)

Sur les 31 recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au cours d'exercices budgétaires antérieurs et acceptées par l'administration, 29 ont été mises en œuvre, 1 a été rendue caduque par les événements et 1 n'a pas encore été appliquée

Services de transports aériens

Exploitation et entretien de 39 aéronefs (30 avions et 9 hélicoptères) et de 3 drones

40 Aéronefs (9 avions et 31 hélicoptères) et 3 drones aériens ont été exploités et entretenus

Le nombre d'hélicoptères est plus élevé que prévu car 1 appareil Mi-17 a été ajouté afin que 5 Mi-17 soient toujours disponibles pour assurer la continuité des opérations

Exécution d'un total de 17 824 heures de vol prévues (6 264 par des prestataires commerciaux et 11 560 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherches et sauvetage, et évacuation sanitaire secondaire et primaire)

13 219 Heures de vol ont été effectuées (5 194 par des prestataires commerciaux et 8 025 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherches et sauvetage, et évacuation sanitaire secondaire et primaire)

Le nombre d'heures de vol est plus faible que prévu en raison des restrictions imposées par le pays hôte aux déplacements interprovinciaux dans le cadre de la crise sanitaire

Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 39 appareils, ainsi que pour 8 aérodromes et sites d'atterrissage

Les normes de sécurité aérienne ont été contrôlées pour :

40 Appareils

8 Aérodromes et sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1 054,6 millions de dollars

Oui Des services budgétaires, financiers et comptables ont été fournis, dans la limite des pouvoirs délégués, concernant un budget de 1 042,7 millions de dollars

Établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Services relatifs au personnel civil

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à 2 560 civils (618 agents recrutés sur le plan international, 1 567 agents recrutés sur le plan national, 57 titulaires d'emplois de temporaire et 318 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

Organisation d'activités de formation dans la zone de la Mission (bénéficiaires : 5 408 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la Mission (bénéficiaires : 95 membres du personnel civil)

Appui au traitement de 5 400 demandes de voyage dans la zone de la Mission et de 235 demandes de voyage en dehors de cette zone à des fins autres que la formation, ainsi que de 95 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

Oui La version définitive des états financiers annuels de la Mission a été établie, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Des services de gestion des ressources humaines ont été fournis à :

2 529 Membres du personnel civil (614 agents recrutés sur le plan international, 1 556 recrutés sur le plan national, 55 titulaires d'emplois de temporaire et 304 Volontaires des Nations Unies), lesquels ont notamment bénéficié d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance, le tout dans la limite des pouvoirs délégués

Ce chiffre inférieur aux prévisions est dû à un taux de vacance de postes plus élevé qu'escompté pour le personnel recruté sur le plan international et les agents des services généraux recrutés sur le plan national

6 030 Membres du personnel civil ont été formés dans la zone de la Mission

Un appui a été apporté à la formation de 22 membres du personnel civil à l'extérieur de la zone de la Mission

Plus de membres du personnel civil que prévu ont été formés dans la zone de la Mission en raison du recours accru à la formation en ligne, qui permet d'accueillir un plus grand nombre de participants

Moins de membres du personnel civil que prévu ont bénéficié d'une formation en dehors de la zone de la Mission car les restrictions liées à la pandémie ont continué de limiter les déplacements

3 420 Demandes de voyage dans la zone de la Mission à des fins autres que la formation ont été traitées. Il y a eu moins de demandes que prévu, ce qui s'explique par le fait que les restrictions liées à la pandémie continuent de limiter les déplacements

265 Demandes de voyage en dehors de la zone de la Mission à des fins autres que la formation ont été traitées. Le nombre de demandes de

voyage en dehors de la zone de la Mission a été supérieur aux prévisions car la Mission a eu besoin d'un plus grand nombre d'équipes médicales de convoi que qu'escompté

- 206 Demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil ont été traitées. Davantage de demandes de voyage ont été envoyées car il a été décidé de faire participer un plus grand nombre de membres du personnel recruté sur le plan national à des sessions de formation interne afin de renforcer les capacités nationales

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

Services d'entretien et de réparation portant sur 106 installations de la Mission réparties dans 12 sites

- 106 Installations de la Mission réparties dans 12 sites ont été entretenues et remises en état

Exécution de 6 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, y compris la construction et l'entretien de 300 kilomètres de route, de 10 ponceaux et de 8 ponts, de 8 aérodromes et de 60 héliports

- 135 Kilomètres de route, 1 ponceau, 1 pont, 8 aérodromes et 60 héliports ont été construits ou entretenus. Le nombre de kilomètres de route, de ponceaux et de ponts moins élevé que prévu s'explique par la priorité accordée à la remise en état et à la construction de camps et à d'autres travaux d'amélioration sur le terrain effectués sur la base des recommandations du Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix et du nouveau plan de déploiement des forces

Exploitation et entretien de 869 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 3 707 panneaux et centrales solaires, en plus des contrats souscrits auprès de fournisseurs locaux d'électricité

- 862 Groupes électrogènes appartenant à l'ONU ont été exploités et entretenus. Le nombre de générateurs inférieur au nombre attendu est dû à la comptabilisation en pertes de 7 générateurs
- 3 707 Panneaux et centrales solaires ont été utilisés et entretenus

Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (23 stations de traitement des eaux usées dans 8 sites, 33 stations de traitement et de purification de l'eau dans 8 sites et 6 stations d'embouteillage dans 6 sites)

- Oui Des installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (26 stations de traitement des eaux usées dans 8 sites, 33 stations de traitement et de purification de l'eau dans 8 sites et 6 stations d'embouteillage dans 6 sites) ont été exploitées et entretenues

Le nombre de stations de traitement des eaux usées, supérieur aux prévisions, est dû à l'installation de stations supplémentaires, car la Mission encourage le traitement en interne des eaux usées conformément à la politique et aux directives environnementales de l'ONU applicables aux missions

Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 12 sites	Produit partiellement exécuté	Des services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'évacuation des déchets liquides et solides, ont été fournis dans 10 sites. Moins de sites que prévu ont été concernés du fait de la fermeture des bureaux de Kananga et de Tshikapa
Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie dans 9 sites, et de services de restauration dans 9 sites	Oui	Des services de nettoyage, d'entretien des périmètres et de lutte phytosanitaire ont été fournis dans 9 sites

Gestion du carburant

Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 32,4 millions de litres de carburant (18,1 millions pour les opérations aériennes, 4,9 millions pour les transports terrestres et 9,4 millions pour les groupes électrogènes et d'autres équipements) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis dans 41 sites (8 installations de stockage et 33 points de distribution)	27,1	Millions de litres de carburant ont été livrés et stockés (11,2 millions de litres pour les opérations aériennes, 5,4 millions de litres pour les transports terrestres et 10,5 millions de litres pour les groupes électrogènes et autres installations) dans 41 sites (8 installations de stockage et 33 points de distribution)
---	------	--

La consommation de carburant aviation a été moins importante que prévu, ce qui s'explique par le fait que moins d'heures de vol qu'escompté ont été effectuées en raison des restrictions imposées par le pays hôte aux déplacements interprovinciaux dans le cadre de la crise sanitaire

La consommation plus importante de carburant pour les transports terrestres est due à l'augmentation des patrouilles et des inspections, qui avaient été reportées au plus fort de la pandémie

Les groupes électrogènes ont consommé plus de carburant que prévu, le projet hydroélectrique à Bukavu n'ayant pas été achevé et l'approvisionnement en électricité par le réseau électrique national ayant été intermittent dans tout le pays

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

Fourniture de 5 270 radios portatives, de 1 848 radios mobiles pour véhicules et de 232 radios fixes, ainsi que de l'appui y afférent	5 196	Radios portatives ont été fournies, avec assistance technique. Les radios portatives fournies ont été moins nombreuses que prévu en raison d'un plus grand nombre de radios comptabilisées en pertes, certains modèles n'étant plus pris en charge par le fabricant ou ne disposant pas d'une fonction de transmission sur des réseaux cryptés
	2 424	Radios mobiles pour véhicules ont été fournies, avec assistance technique. Ce nombre est supérieur aux prévisions du fait de retards pris dans la procédure de

Exploitation et entretien de 40 stations de radio FM et 10 studios de production radiophonique	comptabilisation en pertes et de la poursuite de l'appui apporté aux activités menées dans les sites en cours de fermeture
Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, comprenant notamment 32 microterminaux VSAT et 115 liaisons hertziennes, et fourniture d'abonnements à des services de téléphonie satellitaire et mobile	<p>232 Radios fixes ont été fournies, avec assistance technique</p> <p>50 Stations de radio FM ont été exploitées et entretenues. Le nombre de stations de radiodiffusion est plus élevé qu'escompté du fait de l'installation de 10 stations de radiodiffusion devant diffuser des programmes pour la nouvelle chaîne de radio pour enfants, Bana Okapi, dans 10 sites</p> <p>9 Studios de production radiophonique ont été exploités et entretenus. Le nombre inférieur aux prévisions est dû au démantèlement des installations de production radiophonique à Kananga, à la suite de la fermeture du bureau</p> <p>34 Microterminaux VSAT ont été exploités et entretenus. Ce nombre plus élevé qu'attendu tient à la mise en œuvre de l'initiative en faveur de la résilience d'Internet à Kinshasa et à Goma devant remédier à la mauvaise connectivité et aux coupures de câbles à fibres optiques</p> <p>124 Liaisons hertziennes ont été utilisées et entretenues. Les liaisons hertziennes ont été plus nombreuses que prévu en raison de la mise à niveau de l'infrastructure destinée à faciliter le télétravail, ainsi que les services de téléphonie mobile et par satellite</p>
Fourniture de 3 823 ordinateurs et de 832 imprimantes pour un effectif moyen de 3 791 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 1 311 appareils et 28 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs	<p>3 966 Ordinateurs, avec services d'appui connexes, ont été fournis, pour un effectif moyen de 3 791 utilisateurs civils et en tenue. Le nombre plus élevé d'ordinateurs s'explique par le retard pris dans la procédure de comptabilisation en pertes</p> <p>758 Imprimantes et une assistance y relative ont été fournies à des utilisateurs civils et en tenue. Ce chiffre, inférieur aux prévisions, s'explique par des retards dans l'arrivée d'imprimantes destinées à remplacer celles mises hors service</p> <p>1 311 Ordinateurs, avec services d'appui connexes, ont été fournis aux fins de la connectivité du personnel des contingents et à l'appui d'autres services communs</p> <p>28 Imprimantes, avec services d'appui connexes, ont été fournies aux fins de la connectivité du personnel des contingents et à l'appui d'autres services communs</p>

Fourniture de services d'assistance et de maintenance pour 42 réseaux locaux et 14 réseaux étendus dans 27 sites

45 Réseaux locaux et 18 réseaux étendus ont bénéficié de services d'assistance et de maintenance dans 22 sites

Le nombre de réseaux locaux est plus important que prévu du fait de l'ajout de 2 réseaux locaux à Kananga à l'appui du bureau conjoint de la MONUSCO avec le PNUD et le PAM, et de 1 réseau local dans le centre d'opérations conjoint MONUSCO-FARDC à Goma

Le nombre de réseaux étendus plus élevé s'explique quant à lui par l'intensification de l'appui prêté à la force à Beni, à Bukavu, à Bunia et à Goma, avec la diffusion et le transfert de vidéos et d'images provenant du système d'aéronef non habité utilisé pour les activités de reconnaissance visant à protéger les civils

Moins de sites qu'attendu ont été concernés en raison du regroupement des bureaux à Kinshasa et de la fermeture de 2 bases d'opérations

Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 19 636 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 41 cartes

Oui Des données géospatiales couvrant 21 966 km² ont été collectées et analysées, et des couches thématiques ont été établies et tenues à jour pour produire 76 cartes. La plus grande superficie et le plus grand nombre de cartes que prévu sont dus à l'inclusion de grandes étendues d'eau, ce qui a entraîné la production de 3 cartes supplémentaires. En outre, 7 cartes ont été produites à une échelle de 1:100 000 en fonction des besoins opérationnels, et 25 cartes ont été établies pour couvrir les bases militaires de la MONUSCO qui se trouvaient en dehors de la zone prévue

Services médicaux

Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (10 unités médicales ou dispensaires de niveau I) et fourniture d'un appui aux installations médicales appartenant aux contingents (50 unités médicales de niveau I, 2 hôpitaux de niveau II et 1 hôpital de niveau III) dans 9 sites, et gestion d'arrangements contractuels avec 6 hôpitaux ou centres de consultation

Oui Des installations médicales appartenant à l'ONU (7 centres de consultation ou dispensaires de niveau I) ont été exploitées et entretenues. Des installations médicales appartenant aux contingents (39 centres de consultation de niveau I, 2 hôpitaux de niveau II et 1 hôpital de niveau III) ont reçu un appui dans 9 sites et la gestion des arrangements contractuels avec 7 hôpitaux ou centres de consultation a été assurée

Le nombre d'unités médicales ou dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU est moins élevé qu'escompté, ce qui tient à la fermeture de 3 unités médicales, dans le cadre de la fermeture de bureaux locaux. Le nombre

		inférieur aux prévisions d'unités médicales de niveau I appartenant aux contingents s'explique par la baisse du nombre de membres des contingents
		Le nombre plus élevé d'accords contractuels avec des hôpitaux est dû à la signature d'un contrat avec un prestataire de services externe pour compléter les services fournis par les prestataires de services externes existants
Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 9 installations médicales (2 de niveau II, 5 de niveau III et 2 de niveau IV) dans 4 sites à l'intérieur de la zone de la Mission et 2 sites à l'extérieur de cette zone	Oui	Des dispositifs d'évacuation sanitaire vers 9 centres de soins (2 installations de niveau II, 5 de niveau III et 2 de niveau IV) ont été gérés dans 4 sites dans la zone de la Mission et dans 2 sites à l'extérieur de cette zone
Gestion de la chaîne d'approvisionnement		
Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimé à 297,0 millions de dollars	Oui	Un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs a été apporté, dans la limite des pouvoirs délégués, aux fins de l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 300,4 millions de dollars. Le montant plus élevé que prévu est dû à l'acquisition de bâtiments préfabriqués, de groupes électrogènes et de véhicules dont la durée d'utilisation prévue était dépassée
Réception, gestion et distribution de 12 437,5 tonnes de marchandises dans la zone de la Mission	16 872	Tonnes de marchandises ont été reçues, gérées et distribuées dans la zone de la Mission. Le chiffre supérieur aux prévisions s'explique par les mouvements de marchandises dans le cadre de la fermeture du bureau local de Kalemie et par le report des mouvements de l'exercice 2020/21 à l'exercice 2021/22 du fait des restrictions en matière de voyage liées à la pandémie
Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 375,4 millions de dollars, et communication de l'information y relative	Oui	Dans la limite des pouvoirs délégués, les immobilisations corporelles, les stocks avec ou sans valeur marchande et les équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 343,1 millions de dollars, ont été gérés et comptabilisés, et l'information y relative a été communiquée
		La valeur des actifs de la MONUSCO a été moins importante que prévu, car certains biens ont été comptabilisés en pertes ou décomptabilisés au bureau de Kalemie et dans d'autres lieux dans la zone de la Mission
Services relatifs au personnel en tenue		
Déploiement, relève et rapatriement de 15 059 militaires et policiers (184 observateurs militaires, 324 officiers d'état-major, 12 866 membres des	14 622	Militaires et policiers (167 observateurs militaires, 328 officiers d'état-major, 12 484 soldats, 412 membres de la police des Nations

contingents, 455 membres de la police des Nations Unies et 1 230 membres d'unités de police constituées) et de 55 membres du personnel fourni par des gouvernements

Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 60 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 75 sites

Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 13 851 membres de contingents et d'unités de police constituées

Aide au traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 15 059 militaires et policiers et 55 membres du personnel fourni par des gouvernements

Appui au traitement de 50 demandes de voyage dans la zone de la Mission et de 12 demandes de voyage en dehors de cette zone à des fins autres

Unies et 1 231 membres d'unités de police constituées) et 55 membres du personnel fourni par des gouvernements, en moyenne, ont été déployés, relevés et rapatriés

Le total moins élevé que prévu s'explique par un coefficient délais de déploiement plus élevé pour le personnel des contingents en raison du déploiement tardif de deux forces de d'intervention rapide

Oui L'inspection et la vérification du matériel majeur appartenant aux contingents, le contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome et l'établissement de rapports à ce sujet ont été effectués pour 50 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 61 sites

Le nombre d'unités est moins important qu'escompté, ce qui tient au rapatriement de 10 unités à la suite de la reconfiguration de la force conformément au plan de retrait des effectifs et des moyens de la Mission. Le nombre de sites inférieur aux prévisions est dû à la fermeture de 14 sites à la suite du rapatriement de certains contingents, de la nouvelle configuration de la force et de l'amélioration de la situation en matière de sécurité, qui a atteint un niveau tel que les organismes de sécurité du pays ont pu assurer la sécurité des sites

13 751 La fourniture et le stockage de rations, y compris de combat, et d'eau ont été assurés pour un effectif moyen de 13 751 membres de contingents et d'unités de police constituées

L'effectif concerné est moins important que prévu en raison d'un taux de vacance plus élevé pour le personnel des contingents

Un appui au traitement des indemnités et prestations a été fourni pour un effectif moyen de :

14 622 Militaires et policiers

55 Membres du personnel fourni par des gouvernements

Cet effectif est moins élevé que prévu en raison d'un taux de vacance plus élevé pour le personnel des contingents

Un appui a été fourni pour le traitement de :

630 Demandes de voyage dans la zone de la Mission à des fins autres que la formation. Le fait qu'il y ait eu plus de demandes que prévu

que la formation, ainsi que de 23 540 demandes de voyage à des fins de formation

s'explique par la levée de certaines restrictions de déplacement imposées en raison de la COVID-19

10 Demandes de voyage en dehors de la zone de la Mission à des fins autres que la formation. Il y a eu moins de demandes de voyage en dehors de la zone de la Mission du fait de l'annulation des voyages du Commandant de la force à New York

10 Demandes de voyage à des fins de formation, la plupart des formations étant effectuées sur place

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

Exploitation et entretien de 1 406 véhicules appartenant à l'ONU (756 véhicules légers, 241 véhicules à usage spécial, 29 ambulances, 30 véhicules blindés, 212 autres véhicules spécialisés et 138 remorques et accessoires), de 3 188 véhicules appartenant aux contingents et de 8 ateliers et installations de réparation

1 717 Véhicules appartenant à l'ONU (1 079 véhicules légers, 198 véhicules à usage spécial, 32 ambulances, 47 véhicules blindés, 237 autres véhicules spécialisés et 124 remorques et accessoires) ont été exploités et entretenus. Le nombre de véhicules, plus élevé que prévu, s'explique par des retards pris dans la procédure de comptabilisation en pertes des véhicules obsolètes

3 175 Groupes électrogènes appartenant à l'ONU ont été exploités et entretenus

8 Ateliers et installations de réparation ont été exploités

Mise à disposition de moyens de transport et d'un service quotidien de navette pour un effectif moyen de 950 membres du personnel des Nations Unies en République démocratique du Congo, ainsi que d'un service de navette assuré 5 jours par semaine pour un effectif moyen de 280 membres du personnel des Nations Unies à Entebbe

Oui Un service quotidien de navette a été mis en place 7 jours par semaine pour une moyenne de 950 membres du personnel des Nations Unies par jour en République démocratique du Congo, et un service de navette a été mis en place 5 jours par semaine pour une moyenne de 280 membres du personnel des Nations Unies par jour à Entebbe

Déontologie et discipline

Exécution d'un programme de déontologie et de discipline pour 17 619 militaires, policiers et membres du personnel civil (activités de suivi et recommandation de mesures correctives)

Oui Un programme de déontologie et de discipline a été exécuté à l'intention de 17 151 militaires, policiers et membres du personnel civil (formation, prévention, suivi et recommandation de mesures correctives, l'accent étant mis sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et autres manquements). Le nombre de bénéficiaires est moins élevé que prévu en raison d'un coefficient de délais de déploiement plus élevé pour les contingents

Facilitation de l'accès des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'aide médicale, psychologique et judiciaire, en cas de faute, en

Oui L'accès des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles aux soins médicaux et à l'aide psychologique en cas de faute a été facilité. Au total, 48 femmes et 8 filles ont été

étroite collaboration avec les partenaires concernés

Mise en œuvre d'une campagne locale de sensibilisation des collectivités, reposant sur 20 activités de sensibilisation et la distribution de supports d'information à 8 000 personnes concernées avec le soutien actif des réseaux locaux de dépôt et de traitement des plaintes et des coordonnateurs désignés

Évaluation de tous les cas de faute signalés, y compris les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, vérification des allégations lorsqu'il existe des indices convaincants et renvoi des affaires aux instances d'enquête appropriées pour action

Organisation de 2 sessions de formation sur les moyens de prévention, le traitement des plaintes et l'orientation des victimes d'exploitation et d'agressions sexuelles à l'intention de 1 000 membres de 43 mécanismes locaux de dépôt et de traitement des plaintes

VIH/sida

Exploitation et gestion de 5 centres de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission

Organisation de 15 séances obligatoires de sensibilisation au VIH/sida à l'intention de 200 membres du personnel civil

Conduite de 90 programmes de sensibilisation à grande échelle à l'intention de 10 000 militaires et policiers

orientées vers le Fonds des Nations Unies pour la population et l'UNICEF pour obtenir un soutien et une assistance dans un délai de 24 à 72 heures suivant la réception des allégations, conformément au protocole établi avec les partenaires d'exécution pour le soutien et l'assistance

Une campagne locale de sensibilisation ciblant les populations à risque a été organisée ; elle reposait sur :

- 20 Activités de sensibilisation et la diffusion de documents d'information auprès de 8 000 membres de la communauté, avec le soutien actif des réseaux de dépôt et de traitement des plaintes et des coordonnateurs désignés

Oui Les 73 cas de faute et les 26 cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles signalés ont été évalués et les éléments constituant un commencement de preuve ont été collectés et traités dans les meilleurs délais. Les cas qui méritaient une enquête ont été dûment transmis aux services d'enquête compétents pour qu'ils y donnent suite

- 2 Sessions de formation ont été organisées et des supports d'information, d'éducation et de communication ont été distribués à 1 000 membres des 43 mécanismes locaux de dépôt et de traitement des plaintes. Les sessions ont porté sur la prévention et le signalement de l'exploitation et des atteintes sexuelles d'une manière sûre, accessible, confidentielle et culturellement adaptée au niveau local, ainsi que sur l'orientation des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles vers les services d'aide et de soutien appropriés

- 5 Centres de conseil et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission ont été exploités et entretenus

- 15 Séances obligatoires de sensibilisation au VIH/sida ont été organisées à l'intention de 301 membres du personnel civil de la Mission. Le nombre de participants est supérieur aux prévisions parce que les demandes de formation ont été plus nombreuses que prévu

- 146 Programmes de sensibilisation à grande échelle ont été organisés à l'intention de 8 878 militaires et policiers. Le nombre de programmes est plus élevé que prévu car il a

<p>Organisation de 60 stages de formation de base à l'intention des militaires et policiers arrivant dans le cadre d'un déploiement ou d'une relève</p>	<p>été décidé d'avoir un plus petit nombre de participants par programme. Il y a eu moins de participants qu'escompté car les contingents participant à des opérations militaires n'étaient pas disponibles et car il a fallu lutter contre les problèmes de sécurité dans la province du Nord-Kivu</p>
<p>Organisation de 15 stages de remise à niveau à l'intention de 900 militaires et de 6 stages de formation par les pairs dans 6 sites de la Mission à l'intention de 100 militaires et policiers</p>	<p>144 Stages de formation de base ont été organisés à l'intention des militaires et des policiers arrivant dans le cadre d'un déploiement ou d'une relève. Le nombre de stages, plus élevé que les prévisions, s'explique par le fait les membres du personnel en tenue sont arrivés en plus grand nombre que prévu</p> <p>15 Stages de remise à niveau ont été organisés à l'intention de 1 055 militaires. Plus de militaires que prévu ont assisté à des stages en raison du nombre de demandes de dépistage du VIH à la fin de la période d'affectation pour laquelle le stage de remise à niveau était organisé</p>
<p>Organisation de 2 ateliers sur les services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à l'intention de 30 conseillers sur le VIH, et de 2 ateliers sur la prophylaxie postexposition à l'intention de 30 responsables de cures prophylactiques</p>	<p>3 Stages de formation par les pairs ont été organisés dans 2 sites à l'intention de 68 militaires et policiers. Le nombre moins élevé que prévu de stages, de sites et de participants est dû aux problèmes de sécurité et à l'indisponibilité des contingents prenant part à des opérations de sécurité dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu</p> <p>2 Ateliers sur les services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels ont été organisés à l'intention de 30 conseillers et conseillères sur le VIH</p> <p>Non Aucun atelier sur la prophylaxie postexposition n'a été organisé en raison de problèmes de sécurité et de l'indisponibilité des contingents prenant part à des opérations de sécurité au Nord-Kivu</p>
<p>Organisation, chaque trimestre, dans différents sites de la Mission, d'une campagne de promotion des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels</p>	<p>Oui Chaque trimestre, dans différents sites de la Mission, une campagne de promotion des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels a été organisée</p>
<p>Prestation de services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à 4 500 membres du personnel de la Mission</p>	<p>Oui Des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels ont été offerts à 4 583 membres du personnel de la Mission. Le nombre de membres du personnel est supérieur aux prévisions parce que les demandes ont été plus nombreuses que prévu</p>

Organisation, auprès des bataillons, de 18 missions mobiles fournissant des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels

Réalisation de 1 étude visant à déterminer les effets des activités prescrites et à orienter la poursuite de leur mise en œuvre

Sécurité

Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans toute la zone de la Mission ; 1 300 interventions rapides pour soutenir le personnel des Nations Unies ; 300 escortes assurées par l'équipe de réaction rapide de sécurité des Nations Unies ; contrôles radios hebdomadaires pour le personnel des Nations Unies

Prestation de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 aux responsables de la Mission et aux visiteurs de haut rang, et conduite d'opérations d'extraction et de sauvetage

Fourniture de services de lutte incendie et de sauvetage 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans les locaux des Nations Unies et les logements du personnel à Kinshasa et à Goma ; conduite de 30 exercices d'évacuation incendie à l'échelle de la Mission ; formation de 1 200 membres du personnel à la sécurité incendie et à l'utilisation des extincteurs

Élaboration de 1 000 rapports d'enquête complets sur les accidents de la route, le vol de biens appartenant à la MONUSCO ou les dommages causés à ces biens, les cambriolages, les pertes et

18 Missions mobiles fournissant des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels ont été organisées auprès des bataillons

1 Étude a été menée sur les comportements à risque en matière d'infections sexuellement transmissibles

Oui Des services de sécurité ont été assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans toute la zone de la Mission

904 Interventions rapides ont été menées pour soutenir le personnel des Nations Unies. Moins d'interventions qu'escompté ont été réalisées car la pandémie a obligé le personnel à télétravailler

486 Escortes ont été assurées par l'équipe d'intervention rapide des Nations Unies en matière de sécurité. Il a fallu assurer davantage d'escortes du fait de l'insécurité croissante dans l'est de la République démocratique du Congo

Oui Des contrôles radio hebdomadaires ont été assurés pour le personnel des Nations Unies

Oui Des services de protection rapprochée 24 heures sur 24 ont été fournis aux responsables de la Mission et aux visiteurs de haut rang, et des opérations d'extraction et de sauvetage ont été menées

Oui Des services de lutte incendie et de sauvetage ont été fournis 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans les locaux et les résidences du personnel des Nations Unies à Kinshasa et à Goma

19 Exercices d'évacuation incendie ont été menés dans toute la Mission

1 119 Membres du personnel ont été formés à la sécurité incendie de base et à l'utilisation des extincteurs

Le nombre d'évacuations incendie et de membres du personnel formés est inférieur aux prévisions en raison des restrictions de rassemblement imposées dans le contexte de la pandémie de COVID-19

586 Rapports d'enquête complets ont été élaborés sur les accidents de la route, le vol de biens appartenant à la MONUSCO ou les dommages causés à ces biens, les cambriolages, les pertes et tout autre incident concernant le personnel,

tout autre incident concernant le personnel, les locaux ou les biens de l'ONU

Organisation de formations sur les armes à feu à l'intention de 50 agents de sécurité recrutés sur le plan international, de formations sur la sécurité et la sûreté en mission à l'intention de 500 membres du personnel et de 400 séances de sensibilisation à la sécurité pour tout le personnel de la Mission

Élaboration de 22 documents sur la gestion des risques de sécurité ; 360 rapports quotidiens sur la sécurité des Nations Unies ; 4 justifications de la prime de danger ; 22 plans de sécurité avec annexes ; 4 notes d'information sur le pays ; 50 comptes rendus d'incidents de sécurité ; 20 évaluations ponctuelles des risques de sécurité ; 10 évaluations personnelles des risques ; 20 documents relatifs à des concepts d'opérations de sécurité ; 30 enquêtes sur la sûreté et la sécurité des installations

les locaux ou les biens de l'ONU. Le nombre moins élevé de rapports s'explique par les restrictions en matière de déplacement dues aux conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, ainsi que par le fait que certains membres du personnel ont télétravaillé dans le contexte de la crise sanitaire

- 11 Agents de sécurité recrutés sur le plan international ont reçu une formation sur les armes à feu. Le nombre d'agents formés est inférieur aux prévisions en raison des restrictions de rassemblement imposées dans le contexte de la pandémie de COVID-19
- 760 Membres du personnel ont reçu une formation sur la sécurité et la sûreté en mission. Le nombre plus élevé de membres du personnel formés est dû au fait que la formation a été dispensée sur Microsoft Teams, ce qui a permis à un plus grand nombre de personnes de participer
- 1 281 Séances de sensibilisation à la sécurité ont été organisées pour l'ensemble du personnel de la Mission. Davantage de séances que prévu ont dû être tenues, y compris à l'intention du personnel n'arrivant que pour une courte période, face à l'évolution et à la complexité des conditions de sécurité en République démocratique du Congo
- 21 Documents sur la gestion des risques de sécurité ont été établis. Le nombre de documents est moins élevé qu'attendu, car les zones de gestion des risques de sécurité sont désormais regroupées en 21 zones
- 360 Rapports quotidiens sur la sécurité des Nations Unies ont été élaborés
- 4 Justifications de la prime de danger ont été mises au point
- 18 Plans de sécurité avec annexes ont été élaborés. Le nombre, inférieur aux prévisions, tient au retrait de la Mission de Kananga et Kalemie
- 4 Notes d'information sur le pays ont été rédigées
- 70 Comptes rendus d'incidents de sécurité ont été établis. Le nombre de comptes rendus est plus élevé qu'escompté en raison de l'insécurité accrue résultant du conflit armé dans l'est de la République démocratique du Congo

Évaluations des conditions de sécurité dans 700 sites de la Mission et inspections des lieux de résidence	60 Évaluations ponctuelles des risques de sécurité ont été réalisées. Le nombre plus élevé que prévu d'évaluations est dû à l'évolution des conditions de sécurité du fait du conflit armé, notamment au Nord-Kivu
Actualisation des données de géolocalisation de toutes les installations de l'ONU et téléchargement sur le site du Réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies	22 Évaluations personnelles des risques ont été menées. Le nombre supérieur aux prévisions tient à l'augmentation du nombre de visites de personnalités importantes dans la zone de la Mission
Établissement de 52 000 cartes d'identité pour le personnel civil et militaire	28 Documents relatifs à des concepts d'opérations de sécurité ont été établis. Le nombre plus élevé que prévu de documents est dû à l'évolution des conditions de sécurité du fait du conflit armé, notamment au Nord-Kivu
Contrôle de 35 000 passagers dans les aéroports de la MONUSCO	85 Enquêtes sur la sûreté et la sécurité des installations ont été conduites. Davantage d'enquêtes qu'attendu ont été menées face à l'évolution des conditions de sécurité dans l'est du pays, qui a exigé que l'on réévalue certaines installations de l'ONU à plusieurs reprises au cours de l'année
	694 Évaluations des conditions de sécurité de tous les sites de la Mission, y compris les logements, ont été conduites
	Oui Les données de géolocalisation de toutes les installations de l'ONU ont été actualisées et téléchargées sur le site du Réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies
	29 000 Cartes d'identité du personnel civil et militaire ont été établies. Le nombre de cartes n'est pas aussi élevé qu'escompté, car la date d'expiration des cartes d'identité a été reportée afin de réduire la fréquence de production des cartes et ainsi d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts
	40 969 Passagers ont été contrôlés dans les aéroports de la MONUSCO. Le nombre de passagers est supérieur aux prévisions, ce qui s'explique par l'augmentation du nombre de vols contrôlés pris par des membres d'entités des Nations Unies, les déplacements par la route étant de moins en moins sûrs dans les zones de conflit armé

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.)

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	32 903,0	31 519,3	1 383,7	4,2
Contingents	420 797,7	399 053,3	21 744,4	5,2
Police des Nations Unies	28 405,5	25 314,9	3 090,6	10,9
Unités de police constituées	40 155,5	41 049,7	(894,2)	(2,2)
Total partiel	522 261,7	496 937,2	25 324,5	4,8
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	146 763,1	143 728,7	3 034,4	2,1
Personnel recruté sur le plan national	90 282,6	84 994,6	5 288,0	5,9
Volontaires des Nations Unies	19 448,6	22 340,5	(2 891,9)	(14,9)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	5 339,6	6 070,0	(730,4)	(13,7)
Personnel fourni par des gouvernements	3 428,6	3 104,2	324,4	9,5
Total partiel	265 262,5	260 238,0	5 024,5	1,9
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	625,8	250,2	375,6	60,0
Voyages officiels	4 090,5	4 385,7	(295,2)	(7,2)
Installations et infrastructures	43 185,1	57 661,2	(14 476,1)	(33,5)
Transports terrestres	9 391,9	17 407,3	(8 015,4)	(85,3)
Opérations aériennes	108 221,5	95 745,6	12 475,9	11,5
Opérations maritimes ou fluviales	701,5	1 264,0	(562,5)	(80,2)
Communications et informatique	40 593,1	40 533,2	59,9	0,1
Santé	2 308,8	2 208,1	100,7	4,4
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	44 586,5	40 845,9	3 740,6	8,4
Projets à effet rapide	1 500,0	1 380,0	120,0	8,0
Total partiel	255 204,7	261 681,2	(6 476,5)	(2,5)
Total brut	1 042 728,9	1 018 856,4	23 872,5	2,3
Recettes provenant des contributions du personnel	27 232,7	26 798,9	433,8	1,6
Total net	1 015 496,2	992 057,5	23 438,7	2,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	1 042 728,9	1 018 856,4	23 872,5	2,3

B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

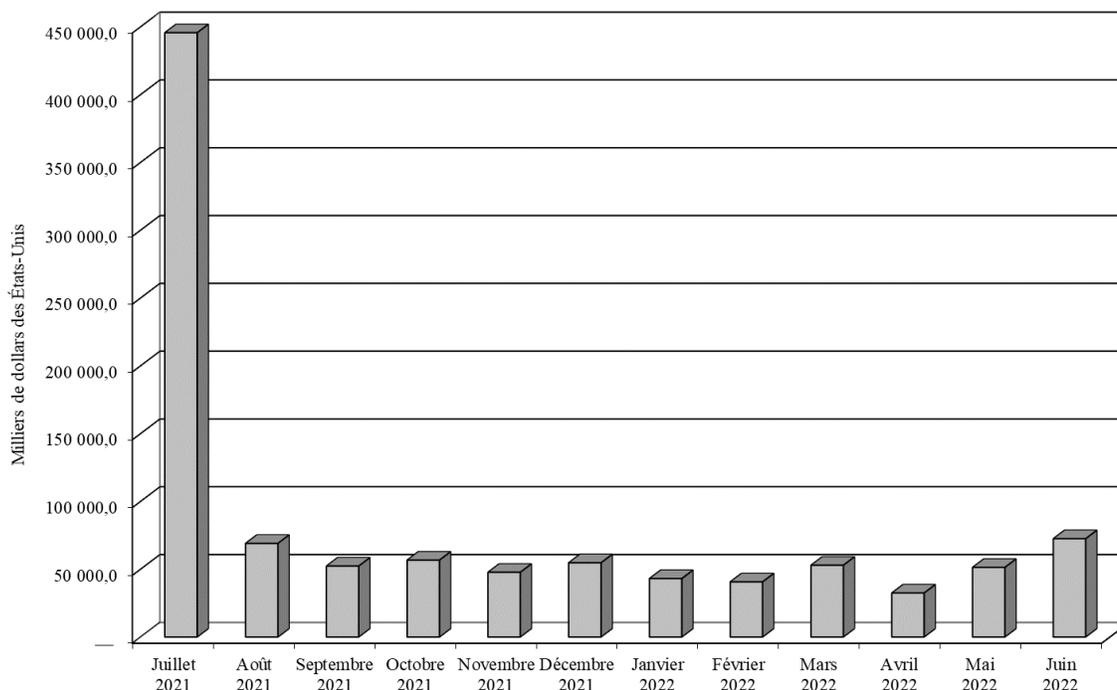
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Répartition initiale du montant approuvé	Montants réaffectés	Répartition révisée
I. Militaires et personnel de police	522 261,7	(7 468,7)	514 793,0
II. Personnel civil	265 262,5	–	265 262,5
III. Dépenses opérationnelles	255 204,7	7 468,7	262 673,4
Total	1 042 728,9	–	1 042 728,9
Pourcentage de réaffectations			0,7

60. Au cours de l'exercice considéré, des fonds ont été réaffectés à la catégorie III (dépenses opérationnelles) pour financer des dépenses plus élevées que prévu liées au remplacement des bâtiments préfabriqués, des groupes électrogènes et des véhicules dont la durée d'utilité était dépassée et au fait que le nombre de demandes de services de sécurité pour les logements du personnel en tenue et le coût du carburant avaient été supérieurs aux prévisions.

61. Il a été possible de réaffecter des fonds de la catégorie I (militaires et personnel de police), pour les raisons suivantes : les taux de déploiement tardif des observateurs militaires, des contingents et de la police des Nations Unies ont été plus élevés que prévu ; deux déploiements de force d'intervention rapide ont été retardés de neuf mois et de trois mois, respectivement, ce qui a fait que les dépenses afférentes au matériel majeur appartenant aux contingents ont été inférieures aux prévisions ; les taux d'indisponibilité et de non-déploiement du matériel majeur appartenant aux contingents ont été plus élevés que prévu ; le coût quotidien moyen des rations a été inférieur aux prévisions.

C. Évolution des dépenses mensuelles



62. Le pic de dépenses observé en juillet 2021 s'explique par la souscription d'engagements de dépenses annuels concernant : le remboursement aux taux standard du coût des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents ; la location de locaux ; les rations destinées aux contingents et aux unités de police constituées ; les contrats commerciaux et les lettres d'attribution concernant la flotte aérienne de la Mission ; l'indemnité journalière versée aux militaires et au personnel de police ; les charges relatives aux Volontaires des Nations Unies ; les contrats des vacataires.

D. Autres produits et ajustements, et avances internes

1. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Produits des placements	(583,2)
Produits divers ou accessoires	3 342,8
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	18 154,0
Total	20 913,6

2. Avances internes

63. Vu sa situation de trésorerie, la Mission a accordé, au cours de l'exercice considéré, une avance interne à une autre mission en activité. L'avance a été répartie comme suit :

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Date</i>	<i>Mission emprunteuse</i>	<i>Montant</i>
30 juin 2022	MINUSS	40,0

Abréviation : MINUSS = Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Contingents	62 586,0
Unités de police constituées	9 877,4
Total partiel	72 463,4

<i>Catégorie</i>				<i>Dépenses</i>
Soutien logistique autonome				
Contingents				58 801,0
Unités de police constituées				4 653,1
Total partiel				63 454,1
Total				135 917,5
<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>	
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission				
Contraintes du milieu	3,1	1 ^{er} octobre 2021	12 janvier 2021	
Logistique et état des routes	2,3	1 ^{er} octobre 2021	12 janvier 2021	
Actes d'hostilité ou abandon forcé	5,9	1 ^{er} octobre 2021	12 janvier 2021	
B. Facteurs applicables aux pays d'origine				
Différentiel de transport	0,0-4,0			

F. Activités de fond et autres activités relatives aux programmes

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Lutte antimines	3 191,7
Désarmement, démobilisation et réintégration	1 474,9
Renforcement de la confiance	473,4
Projets de stabilisation des communautés	292,3
Lutte contre la violence de proximité	3 782,1
Droits humains	394,5
Consolidation de la paix	30,5
État de droit, institutions chargées de la sécurité et réforme du secteur de la sécurité	3 230,0
Mesures d'aide transitoire à la réinsertion	2,9
Gestion des armes légères et de petit calibre	683,6
Embargo sur les armes	1 092,0
Total	14 647,9

G. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	16 944,7
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	16 944,7

^a Contributions correspondant à la valeur locative des terrains et des bâtiments, aux redevances aéroportuaires, aux droits d'atterrissage, aux frais d'utilisation de fréquences radio et au coût de l'immatriculation des véhicules.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	1 383,7	4,2 %

64. La sous-utilisation des crédits tient aux raisons suivantes : la valeur moyenne du coefficient délais de déploiement (25 %) a dépassé la valeur approuvée (23 %) ; le taux de l'indemnité de subsistance (missions) « après 30 jours » a diminué, passant de 164 dollars par jour à 138 dollars par jour le 1^{er} janvier 2022 ; le coût des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement du personnel (2 068 dollars par voyage) a été inférieur au coût budgétisé (2 477 dollars par voyage).

	<i>Écart</i>	
Contingents	21 744,4	5,2 %

65. La sous-utilisation des crédits tient aux raisons suivantes : la valeur moyenne du coefficient délais de déploiement a été supérieure à la valeur approuvée (6,5 % contre 5,7 %) ; deux déploiements de force d'intervention rapide ont été retardés de neuf mois et de trois mois, respectivement, ce qui a fait que les dépenses afférentes au matériel majeur appartenant aux contingents ont été inférieures aux prévisions ; les taux d'indisponibilité et de non-déploiement du matériel majeur appartenant aux contingents ont été plus élevés que prévu ; le coût quotidien moyen des rations a été inférieur aux prévisions (4,89 dollars contre 5,60 dollars) ; les contingents ont utilisé, pendant 14 jours, des rations de réserve dont la date de péremption approchait plutôt que des produits frais ; des remises, notamment pour paiement rapide, ont été obtenues pour les rations.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	3 090,6	10,9 %

66. La sous-utilisation des crédits tient aux raisons suivantes : la valeur moyenne du coefficient délais de déploiement (30,3 %) a dépassé la valeur approuvée (23 %) ; le taux de l'indemnité de subsistance (missions) « après 30 jours » a diminué, passant de 164 dollars par jour à 138 dollars par jour le 1^{er} janvier 2022 ; le coût des voyages

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

liés au déploiement, à la relève et au rapatriement du personnel (1 217 dollars par voyage) a été inférieur au coût budgétisé (1 600 dollars par voyage).

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	(894,2)	(2,2 %)

67. Le dépassement de crédits s'explique par le fait que des créances non réglées durant les années 2016 à 2021 pour la dotation d'une unité en matériel supplémentaire appartenant aux contingents ont été payées et que les taux d'indisponibilité et de non-déploiement du matériel ont été inférieurs aux prévisions.

68. Le dépassement de crédits a été partiellement compensé par le fait que le déploiement des véhicules d'une unité de police constituée a été reporté à l'exercice 2022/23 en raison d'un retard dans le processus d'appel d'offres, que le coût quotidien moyen des rations a été inférieur aux prévisions (4,89 dollars contre 5,60 dollars), que les contingents ont utilisé, pendant 14 jours, des rations de réserve dont la date de péremption approchait plutôt que des produits frais et que des remises, notamment pour paiement rapide, ont été obtenues pour les rations.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	3 034,4	2,1 %

69. La sous-utilisation des crédits tient au fait que le taux moyen de vacance de postes a dépassé le taux approuvé (11,9 % contre 11,5 %) et que des voyages autorisés au titre des avantages du personnel ont été reportés en raison des restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	5 288,0	5,9 %

70. La sous-utilisation des crédits tient au fait que, dans la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national, le taux moyen de vacance de postes a dépassé le taux approuvé (5,7 % contre 4,6 %) et que l'échelon moyen de la classe retenue pour les agents des services généraux (G-5, échelon VII) et pour les administrateurs (NO-B, échelon X) a été moins élevé que celui ayant servi au calcul des coûts dans le budget (G-5, échelon VIII, et NO-B, échelon XI, respectivement).

71. La sous-utilisation des crédits a été partiellement contrebalancée par le paiement d'indemnités de licenciement (y compris le paiement des reliquats de jours de congé annuel) du fait de la réduction des effectifs qui a résulté de la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa le 30 juin 2021.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	(2 891,9)	(14,9 %)

72. Le dépassement de crédits tient aux raisons suivantes : le coefficient d'ajustement, les dépenses afférentes à la sécurité des logements et le coût des assurances santé et des assurances vie ont été plus élevés que prévu ; une somme forfaitaire a été versée au personnel au titre du congé de détente, la Mission ayant cessé d'assurer des vols réguliers vers Entebbe pour ce congé ; les dépenses liées à l'affectation et au rapatriement du personnel ont dépassé les prévisions, étant donné que le nombre de Volontaires des Nations Unies ayant terminé leurs quatre années de service a été plus élevé que prévu.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(730,4)	(13,7 %)

73. Le dépassement de crédits tient aux raisons suivantes : la création d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de la gestion de programme (P-4) dans le cadre du transfert du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets à la Mission des fonctions de gestion des programmes pour les services de déminage, transfert pour lequel des crédits avaient été ouverts à la rubrique Fournitures, services et matériel divers dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22 ; la création d'un poste de juriste (P-3) dont le (la) titulaire a été chargé(e) de traiter les dossiers d'assurance santé ; la création d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) pour les membres du personnel dont la Mission avait prévu de se séparer mais qu'elle devait garder temporairement parmi ses effectifs car ils étaient en congé de maladie approuvé.

74. Le dépassement de crédits a été partiellement compensé par le fait que, le taux moyen de vacance de postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national (30 %) ayant dépassé le taux approuvé (25 %), les dépenses relatives au personnel recruté sur le plan national ont été moins élevées que prévu.

	<i>Écart</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	324,4	9,5 %

75. La sous-utilisation des crédits s'explique par le fait que le taux de l'indemnité de subsistance (missions) « après 30 jours » a diminué, passant de 164 dollars par jour à 138 dollars par jour le 1^{er} janvier 2022.

	<i>Écart</i>	
Consultants et services de consultants	375,6	60,0 %

76. La sous-utilisation des crédits tient à l'annulation de consultations relatives à l'analyse des conflits et à l'élaboration de programmes dans les provinces du Kasai et du Tanganyika, le programme national de reconstruction et de stabilisation adopté par le Gouvernement (Plan de stabilisation et de reconstruction de l'Est de la République démocratique du Congo) ayant été officiellement démantelé et intégré au nouveau Programme national de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation en juillet 2021.

	<i>Écart</i>	
Voyages officiels	(295,2)	(7,2 %)

77. Le dépassement de crédits tient, d'une part, au remboursement des frais de réinstallation engagés par le personnel évacué lors de l'éruption volcanique survenue à Goma en mai 2021 et pour lesquels les demandes de remboursement n'avaient pas été soumises avant la clôture de l'exercice 2020/21 et, d'autre part, aux voyages liés aux activités relatives aux programmes.

78. Le dépassement de crédits a été partiellement compensé par le fait que les dépenses concernant les déplacements effectués au titre de la formation ont été moins élevées que prévu en raison des restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	(14 476,1)	(33,5 %)

79. Le dépassement de crédits tient aux raisons suivantes : le remplacement de 62 bâtiments préfabriqués dont la durée d'utilité était dépassée, dans le cadre de l'action menée par la Mission pour améliorer les conditions de vie des membres des contingents et du personnel de police ; l'acquisition de 1 000 tentes destinées à la force ; le remplacement des groupes électrogènes devenus peu sûrs du fait que leur durée d'utilité était dépassée, l'objectif étant de fiabiliser l'alimentation électrique dans les camps ; l'acquisition de vêtements pour les ex-combattants séjournant dans les camps de désarmement, de démobilisation et de réintégration ; l'acquisition de film antisouffle pour les fenêtres ; le remplacement du mobilier détruit lors de l'attaque qui a frappé les locaux de la Mission à Beni ; l'acquisition de matériel pour les dortoirs, notamment des matelas, des lits et des couvertures, afin de reconstituer les stocks vidés lors de l'évacuation à Bukavu du personnel de la Mission à la suite de l'éruption volcanique survenue à Goma ; l'acquisition de matériel pour les dortoirs des nouveaux camps de transit établis après que Goma est devenue le principal point d'entrée dans la zone de la Mission ; le prix moyen du diesel plus élevé que prévu (0,992 dollar par litre contre 0,702 dollar par litre) ; la hausse du nombre de demandes de services de sécurité pour les logements du personnel en tenue ; l'augmentation du nombre de gardes de sécurité à Bukavu et à Uvira, en raison des nouveaux locaux qui y ont été ouverts.

80. Le dépassement de crédits a été en partie compensé par le fait que les dépenses engagées au titre de la construction, de l'aménagement, de la rénovation et des gros travaux d'entretien ont été inférieures aux prévisions car les perturbations de la chaîne logistique liées à la pandémie de COVID-19 ont retardé l'approvisionnement en matériaux et, par voie de conséquence, l'exécution des projets de construction, notamment en ce qui concernait l'infrastructure de raccordement au réseau hydroélectrique, ainsi que le forage de puits et le raccordement aux systèmes locaux de canalisations d'eau dans des endroits isolés.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(8 015,4)	(85,3 %)

81. Le dépassement de crédits s'explique par le remplacement de camions de vidange, de camions équipés d'un système de chargement palettisé, de camions-citernes à eau, de grues mobiles, d'autopompes et de chariots élévateurs dont la durée d'utilité était dépassée et par un prix moyen du diesel plus élevé que prévu (0,992 dollar par litre contre 0,702 dollar par litre).

	<i>Écart</i>	
Opérations aériennes	12 475,9	11,5 %

82. La sous-utilisation des crédits s'explique par les raisons suivantes : un nombre d'heures de vol inférieur aux prévisions du fait des restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19 et de la suppression des vols effectués vers Entebbe pour le congé de détente, une somme forfaitaire ayant été versée en remplacement ; des coûts garantis et un prix par heure de vol inférieurs aux prévisions pour trois hélicoptères Mi-8, grâce à la signature de nouveaux contrats ; des coûts garantis inférieurs aux prévisions pour un avion ; une déduction appliquée au coût du système de drone aérien en raison du non-respect, pendant la période allant du 1^{er} juillet au 18 août 2021, des exigences contractuelles du fait d'un manque de capacité opérationnelle ; le non-paiement de frais ponctuels pour le système de drone aérien

en raison d'un retard dans la mise en route du contrat d'un nouveau fournisseur de services.

83. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par le fait que le coût moyen du carburéacteur (0,953 dollar par litre) a été supérieur au coût budgétisé (0,654 dollar par litre).

	<i>Écart</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	(562,5)	(80,2 %)

84. Le dépassement de crédits s'explique par l'acquisition supplémentaire de conteneurs maritimes pour le transport d'installations préfabriquées dans le cadre du programme d'amélioration des conditions de vie des contingents et des forces de police.

	<i>Écart</i>	
Santé	100,7	4,4 %

85. La sous-utilisation des crédits tient au fait que le nombre de cas de COVID-19 a été inférieur aux prévisions, ce qui a entraîné l'annulation de l'acquisition prévue de matériel médical, tel que des respirateurs et des appareils d'amplification en chaîne par polymérase.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	3 740,6	8,4 %

86. La sous-utilisation des crédits s'explique par un taux d'exécution des activités relatives aux programmes plus faible que prévu en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 et de l'insécurité régnant dans les zones touchées par un conflit armé.

	<i>Écart</i>	
Projets à effet rapide	120,0	8,0 %

87. La sous-utilisation des crédits tient au fait que le taux d'exécution des projets à effet rapide a été plus faible que prévu en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 et de l'insécurité régnant dans les zones touchées par un conflit armé.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

88. En ce qui concerne le financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, soit 23 872 500 dollars ;

b) se prononce sur l'affectation des autres produits de l'exercice clos le 30 juin 2022, soit 20 913 600 dollars [produits divers ou accessoires (3 342 800 dollars) et annulation d'engagements d'exercices antérieurs (18 154 000 dollars), déduction faite des pertes liées aux placements (583 200 dollars)].

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/274 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée

A. Assemblée générale

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(Résolution 76/274)

Décision ou demande

Mesures prises

Prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les missions aient la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elles rendent compte de l'emploi qu'elles en font, conformément aux directives et compte tenu du contexte dans lequel elles évoluent, et le prie d'améliorer encore l'application du principe de responsabilité et la transparence en faisant figurer, dans ses prochains projets de budget et dans les rapports sur l'exécution du budget, des renseignements détaillés sur les activités des missions relatives aux programmes, y compris les dépenses et le montant proposé par catégorie pour les « autres » activités relatives aux programmes et des renseignements sur la façon dont ces activités ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation, sur la mise en place par les missions des contrôles voulus, sur les partenariats noués avec les gouvernements hôtes, la société civile et les organisations régionales et sous-régionales pour mener les activités relatives aux programmes et sur l'impact de ces partenariats, selon qu'il conviendra (par. 81)

Les activités de la Mission relatives aux programmes sont décrites dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats et pleinement en phase avec les réalisations escomptées et les indicateurs de succès, conformément aux directives du Secrétariat sur les activités prescrites relatives aux programmes qui sont financées au moyen des budgets statutaires des opérations de maintien de la paix. En outre, la Mission a mis en place des mécanismes de supervision, de gestion, d'exécution, de contrôle et de communication de l'information, comme les outils de contrôle financier et de communication de l'information financière qui permettent d'établir le rapport annuel sur l'exécution du budget. Des informations détaillées sur la manière dont ces activités relatives aux programmes ont contribué à l'accomplissement du mandat sont collectées tout au long de la période évaluée et présentées dans le rapport annuel sur l'exécution du budget et ses documents annexes.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(A/76/760 et résolution 76/274 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif est favorable à la coopération entre missions, mais constate que l'on ne dispose toujours pas d'informations claires et transparentes sur les domaines de coopération et les modalités de financement et compte que des informations plus complètes sur les domaines de coopération entre missions, notamment sur la comptabilisation par les missions d'origine et les missions d'accueil des ressources y afférentes, seront présentées dans les prochains rapports d'ensemble et dans les rapports sur l'exécution du budget des missions concernées (par. 77)

Mesures prises

La MONUSCO a répondu aux demandes d'autres missions des Nations Unies opérant dans la région, notamment en fournissant un appui en matière de transport aérien de passagers. La Base d'appui d'Entebbe continue de fournir des services à neuf entités des Nations Unies à Entebbe et au bureau de représentation de la United Nations Federal Credit Union, ainsi qu'un appui opérationnel *in situ* au Bureau de la coordonnatrice résidente en Ouganda selon le principe du recouvrement des coûts. Les sommes recouvrées dans l'ensemble de la Mission au cours de l'exercice considéré se sont chiffrées à 7,7 millions de dollars (dont 2,8 millions de dollars provenant de la Base d'appui d'Entebbe), soit un montant considéré comme disponible de 6,1 millions de dollars et un montant considéré comme non disponible de 1,6 million de dollars.
